



Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

biblioteca@consiglioveneto.it

JEAN JAURÈS

ACTION SOCIALISTE

PREMIÈRE SÉRIE

Le Socialisme et l'Enseignement

Le Socialisme et les Peuples

DOUZIÈME ÉDITION

PARIS

GEORGES BELLAIS, ÉDITEUR

17, RUE CUJAS

—
1899
—

Tous droits réservés

La deuxième série est en préparation.

320.5 ACT

ACTION SOCIALISTE

Ce livre a été composé par des ouvriers syndiqués

JEAN JAURÈS

ACTION SOCIALISTE

PREMIÈRE SÉRIE

Le Socialisme et l'Enseignement

Le Socialisme et les Peuples

DOUZIÈME ÉDITION

PARIS

GEORGES BELLAIS, ÉDITEUR

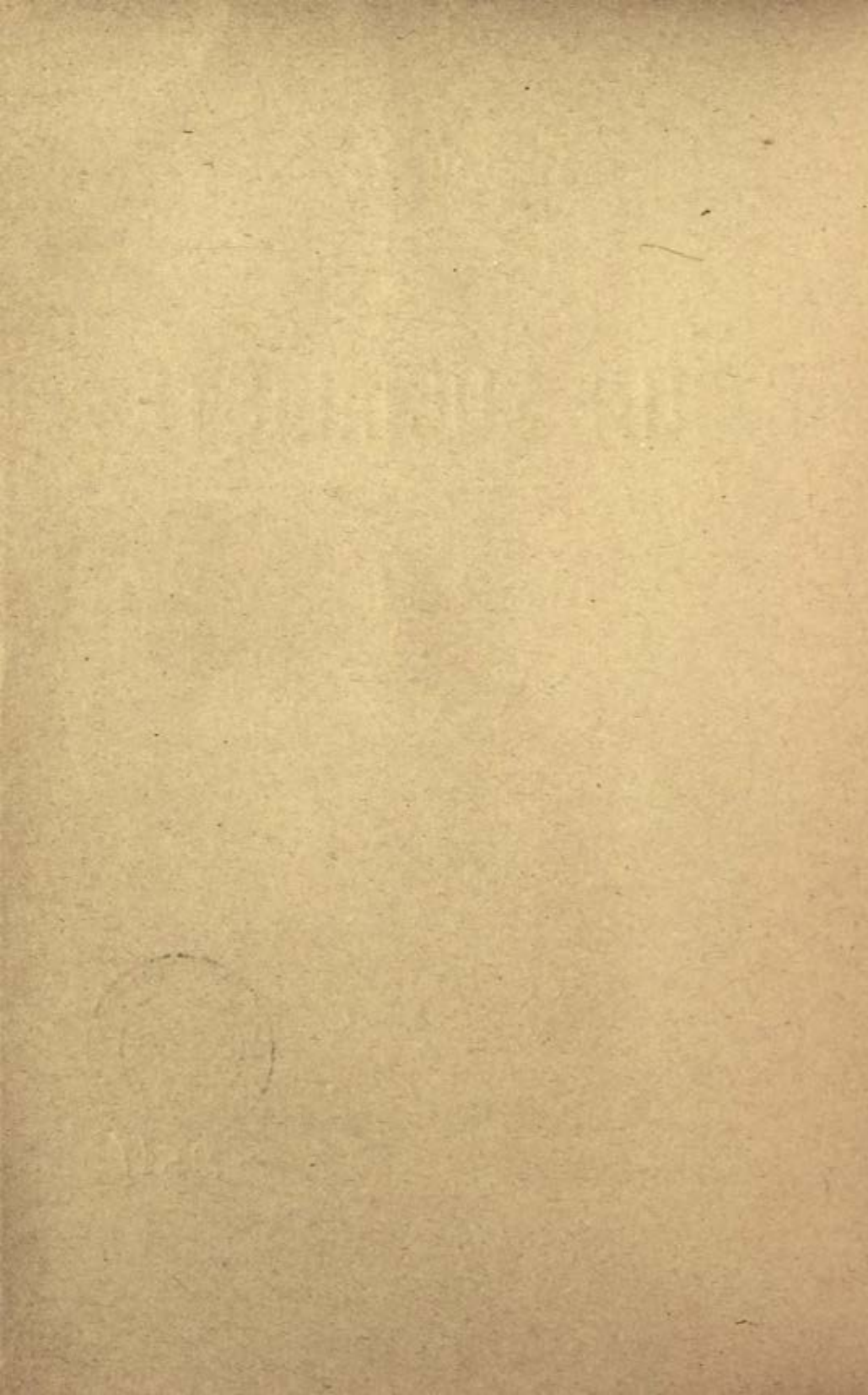
17, RUE CUJAS

1899

Tous droits réservés



2517



AVANT-PROPOS

De jeunes amis m'ont demandé la permission de réunir, en un ou plusieurs volumes, un choix de mes articles et discours. Un moment, j'ai hésité. Je craignais qu'on ne vit là une sorte de préoccupation littéraire peu convenable à un militant. Et puis, nous avons devant nous tant de travail, nous avons si peu fait, qu'il me paraissait dangereux de se retourner vers le passé. A quoi bon lier ces pauvres gerbes quand la moisson commence à peine ? — Mais ces jeunes gens m'ont dit que publier un volume de propagande, comme on publierait une brochure de propagande, c'était

encore agir, et je me suis rendu de bon cœur à leur vœu.

Ce sont eux qui ont fait tout le travail, le choix et le classement. Je ne sais même pas, en écrivant cet avant-propos, quels sont les morceaux contenus dans ce volume. Mais ce que je sais bien, c'est que, quelle qu'en soit la date, on y retrouvera la même inspiration socialiste. Dès que j'ai commencé à écrire dans les journaux et à parler à la Chambre, dès 1886, le socialisme me possédait tout entier, et j'en faisais profession. Je ne dis point cela pour combattre la légende qui fait de moi un centre-gauche converti, mais simplement parce que c'est la vérité.

Mais il est vrai aussi que j'ai adhéré à l'idée socialiste et collectiviste avant d'adhérer au parti socialiste. Je m'imaginai que tous les républicains, en poussant à bout l'idée de République, devaient venir au socialisme. Et il me paraissait plus sage de ne pas créer un groupement socialiste distinct. C'était une illusion enfantine, et, ce que la vie m'a

AVANT-PROPOS

révéle, ce n'est point l'idée socialiste, c'est la nécessité du combat. Si les pages qui suivent pouvaient aider les hommes de pensée à devenir des hommes de combat, et à comprendre que la vérité, pour être toute la vérité, doit s'armer en bataille, les jeunes gens désintéressés et dévoués qui ont pris l'initiative de cette publication seraient bien payés de leur peine.

JEAN JAURÈS

ENSEIGNEMENT

Instruction - Éducation - Culture



La loi scolaire; le budget de l'enseignement;

*L'enseignement primaire; l'enseignement moral
donné au peuple par les instituteurs;*

*L'enseignement secondaire; la crise de l'ensei-
gnement secondaire; la question du baccalauréat;*

*L'enseignement supérieur; la question des
Universités; l'extension universitaire;*

*La question religieuse; Léon XIII et le catho-
licisme social;*

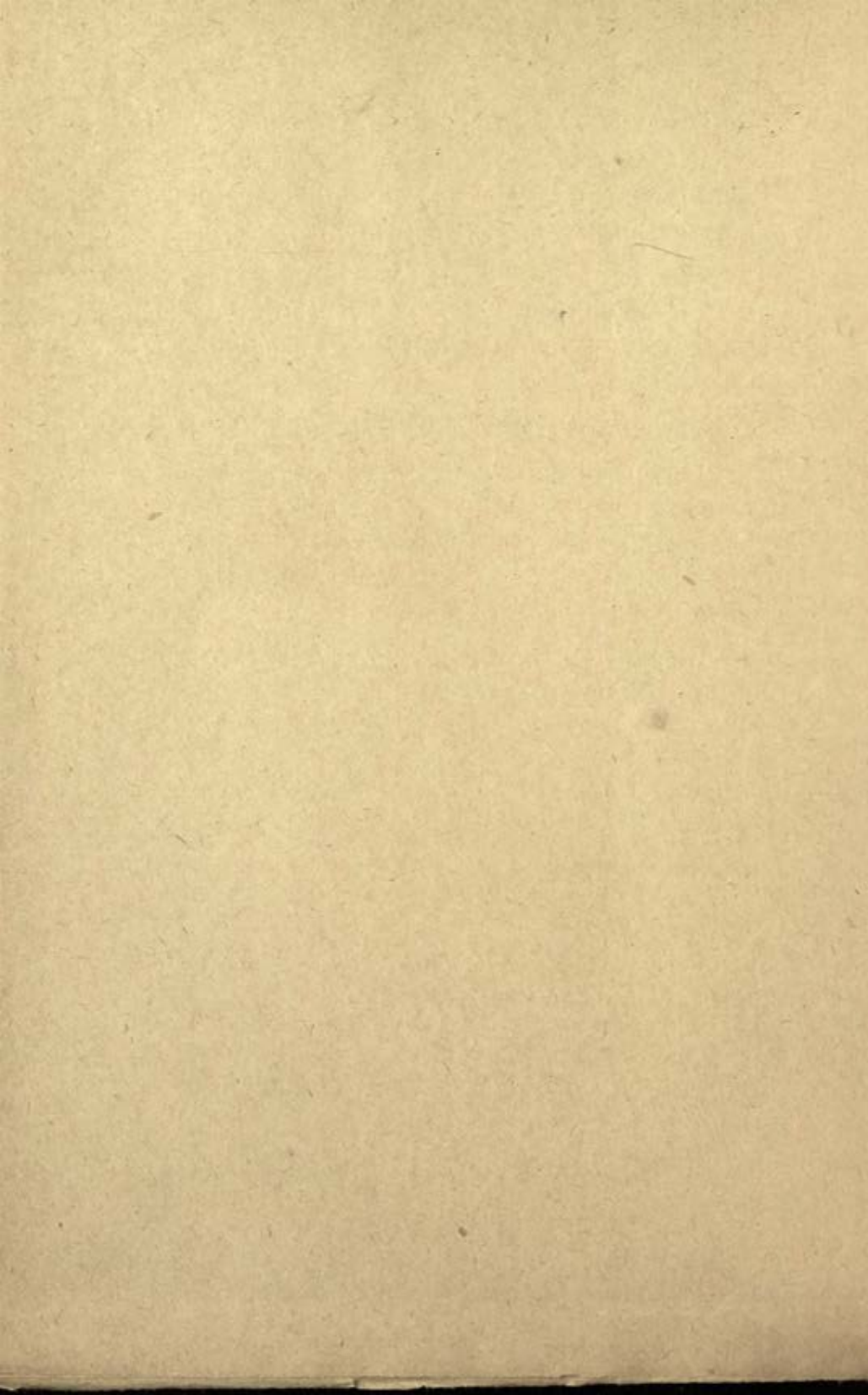
*Les libertés du personnel enseignant; inter-
pellation Thierry Cazes;*

*L'enseignement laïque et l'enseignement clé-
rical; réponse à M. d'Hulst;*

Science et socialisme;

*La fonction du socialisme et des socialistes
dans l'enseignement bourgeois;*

La question sociale dans l'enseignement.



ÉCOLES MUNICIPALES POPULAIRES

Chambre des députés. Séance du 21 octobre 1886 (1)

Je crois utile de défendre l'amendement (2) que j'ai déposé; je le défendrai en quelques mots, uniquement pour rappeler un point de doctrine républicaine. (*Très bien! à gauche.*)

Je crois que nous devons nous préoccuper, lorsque l'heure sera venue, d'assurer et de régler, en matière d'enseignement primaire, le droit des communes. Je me hâte de dire que, dans ma proposition, pas plus aujourd'hui que pour l'avenir, il ne se cache aucune arrière-pensée d'hostilité contre la loi; j'en accepte pleinement, sans réserve aucune, le principe essentiel qui est la laïcité.

(1) Présidence de M. Charles Floquet. *Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'organisation de l'enseignement primaire.* Le ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes était M. René Goblet. Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, était M. de Freycinet.

(2) L'amendement de M. Jaurès était ainsi conçu :

« Les établissements d'enseignement primaire de tout ordre peuvent être publics, c'est-à-dire institués au nom de l'Etat, — ou communaux, c'est-à-dire fondés ou entretenus directement par les communes, — ou privés, c'est-à-dire fondés ou entretenus par des particuliers ou des associations. »

Il est vrai que d'habitude c'est pour combattre indirectement la laïcité qu'on fait appel aux franchises communales. Mais je crois, après réflexion sérieuse, qu'au fond de cette tactique il y a une erreur de doctrine. Si la commune n'est pas un être fictif, elle n'est pas non plus une personne réelle. Elle a été, il est vrai, faite par l'histoire, mais elle tient son autorité de l'État ; elle tient de l'État le droit sans lequel tous les autres sont vains, le droit de lever l'impôt. Donc, si vous accordiez à la commune la faculté d'avoir des écoles à elle, fondées, entretenues, dirigées par elle seule, la commune, parce qu'elle tient son autorité de l'État, n'aurait pas le droit d'aller contre le principe dominant de l'enseignement public.

Or, ce principe, c'est que la société française repose non plus sur l'idée religieuse transmise et discutable, mais sur l'idée naturelle de justice, acceptée par tous. Et la laïcité n'étant que l'expression de ce principe, non seulement l'école publique, mais l'école exclusivement communale devrait être laïque. Mon vœu est donc bien simple, je demande seulement, lorsque la commune aura pourvu à toutes ses obligations envers l'État, lorsqu'elle aura créé le nombre d'écoles publiques exigé par celui-ci, qu'elle ait encore le droit, à ses frais, et sans sortir de la laïcité, d'instituer des écoles d'expériences où des programmes nouveaux, des méthodes nouvelles puissent être essayés, où des doc-

trines plus hardies puissent se produire. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Remarquez, d'ailleurs, messieurs, que, sur ce point, la loi de 1882 et la loi complémentaire qui vous est soumise aujourd'hui ne sont pas explicites.

J'ai consulté plusieurs de nos collègues, parmi les plus compétents; la plupart m'ont répondu qu'ils ignoraient si le droit des communes subsistait ou non. Quelques-uns m'ont dit : « Oui, il subsiste, mais il est sous-entendu. Prenons garde, n'en parlons pas; n'avertissons pas les villes qu'elles peuvent faire concurrence à l'État; n'imitons pas le confesseur, qui révèle les fautes au pénitent. » (*Rires approbatifs à gauche.*)

Messieurs, je suis convaincu qu'à l'occasion nos adversaires politiques ne manqueront ni de conseillers ni de directeurs pour les instruire au péché. Il serait étrange de maintenir obscurément les franchises communales dans la loi pour être libéral, et de ne pas en avvertir les communes pour rester pratique.

Nous devons d'autant plus nous préoccuper, au moins dans l'avenir, d'accorder aux municipalités des écoles exclusivement municipales que tout lien entre les communes et les écoles publiques va être désormais rompu. Nous traversons une période où tout se fait dans l'enseignement primaire, à tous ses degrés, par la collaboration confiante des communes et de l'État.

Pourquoi ? Parce que l'État a besoin des communes. Il en a besoin pour l'édification des locaux ; il en a besoin pour la rémunération des maîtres. Ainsi, les communes sont attachées à leurs écoles et par des sacrifices récents et par les droits tout neufs que ces sacrifices leur confèrent.

Il leur semble, lorsqu'elles consacrent une idée, que cette idée sera acceptée aisément, que pour quelques détails on ne rebutera pas leurs conceptions, parce qu'il faudrait en même temps rebuter leurs offres. Mais, dans quelques années, quand la plupart des écoles nécessaires auront été construites ; demain, quand les maîtres seront payés par l'État, quand le souvenir des sacrifices consentis par les communes et des droits que ces sacrifices leur conféraient aura disparu, que verrons-nous ? Je le crains : insouciance des communes et arrogante tutelle de l'État. (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs à gauche.*)

Je sais des administrateurs républicains de nos grandes villes qui voient avec tristesse l'œuvre où depuis bien des jours ils mettent leur pensée sortir définitivement de leurs mains : M. Barodet, en 1882, et M. le comte Albert de Mun, quand ils proposaient de confier aux conseils municipaux, représentant les familles, la nomination des instituteurs, commettaient à mon sens une erreur grave ; l'école ne continue pas la vie de famille, elle inaugure et prépare la vie de

société. (*Vif assentiment à gauche.*) Est-ce à dire que les familles, qui sont, après tout, cette partie de la société qui a l'intérêt le plus direct dans l'éducation des enfants, ne doivent pas être entendues ? Est-ce à dire qu'il n'est pas utile, même au point de vue social, de tourner au profit de tous leur sollicitude passionnée pour quelques-uns ? Oui, à condition que, dans ce métier d'éducateur, où la tendresse ne suffit pas, elles fassent leur apprentissage et leurs preuves ; or, à l'avenir, les programmes seront discutés bien loin des familles, tout contrôle leur échappera, et même jusqu'à la pensée d'en exercer un.

Le peuple sera obligé de subir passivement pour ses fils un enseignement qu'il n'aura pas préparé, comme la bourgeoisie a subi passivement depuis un siècle un enseignement qui avait été réglé sans elle. Laissez, au contraire, à quelques municipalités la gestion de quelques écoles indépendantes, et les municipalités mettront tous les jours les familles en face des problèmes de l'éducation. J'espère bien, lorsque l'école républicaine aura porté ses premiers fruits, que les travailleurs, les vrais, arriveront en grand nombre dans les conseils locaux, et là ils diront, si vous leur en donnez la tentation avec le droit, quelle est la partie de l'enseignement autrefois reçue par eux qui leur a été le plus utile ; ils vous diront ce qui a le plus servi, à l'épreuve : ou la connaissance précise de quelques règles tech-

niques, ou la ferme intelligence de certains principes généraux, et ils vous diront dans quelle mesure on peut les associer; ils vous diront quelle partie de l'histoire a le mieux éclairé pour eux ces problèmes politiques et sociaux qui travaillent notre siècle; ils vous diront aussi jusqu'où leur esprit peut s'élever sans trouble dans les hautes conceptions générales d'où la science prétend résumer l'univers; à quels exemples, à quels récits, à quels accents... (*Interruptions sur plusieurs bancs.*)

Je développe simplement cette pensée, que le jour où les programmes seraient contrôlés par l'expérience même des enfants du peuple, que le jour où les travailleurs pourraient dire ce qui les a le plus soutenus dans les combats de la vie, ce jour-là nous aurions des programmes mieux adaptés aux exigences, aux nécessités de la vie quotidienne.

Ainsi, vous inspirerez à l'éducation populaire non pas la pensée captive et refroidie de quelques fonctionnaires enclins au repos, mais l'âme ardente et libre du travail humain. (*Applaudissements à gauche.*)

Messieurs, il y a une autre raison, très haute et très délicate — et je finis par celle-là, — il y a une autre raison pour laquelle l'État doit respecter la liberté des communes: c'est qu'en matière d'enseignement philosophique et moral, l'État ne peut approprier son ensei-

gnement à la diversité de tous les esprits et de tous les milieux.

Deux forces se disputent aujourd'hui les consciences : la tradition, qui maintient les croyances religieuses et philosophiques du passé; la critique, aidée de la science, qui s'attaque non seulement aux dogmes religieux, mais aux dogmes philosophiques; non seulement au christianisme, mais au spiritualisme.

Eh bien, en religion, vous pouviez résoudre la difficulté et vous l'avez résolue : l'enseignement public ne doit faire appel qu'à la raison; et toute doctrine qui ne se réclame pas de la seule raison s'exclut elle-même de l'enseignement primaire. Vous nous dites tous les jours que c'est nous qui avons chassé Dieu de l'école, je vous réponds que c'est votre Dieu qui ne se plaît que dans l'ombre des cathédrales. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.*)

En religion, nous pouvons nous taire sans abdiquer; nous n'avons qu'un devoir, c'est de ne pas introduire, dans l'école, nos agressions personnelles, qui peuvent être offensantes et qui sont inutiles, agressions constantes de la vérité scientifique contre vous.

Mais en philosophie, entre toutes les doctrines qui ne se réclament que de la raison, quel choix ferez-vous?

Vous avez choisi, et vous ne pouviez pas faire autrement, la doctrine qui a le plus de racines dans le pays, je veux parler du spiritualisme traditionnel. (*Bruit.*)

Chambre des députés. Séance du 21 octobre 1886

Vous êtes l'État, et vous ne pouvez faire qu'une chose : traduire pour l'enfant la conscience moyenne du pays.

J'entends que l'on ne peut guère enseigner dans les écoles de l'État que les opinions les plus généralement répandues dans le pays ; mais j'ajoute que le spiritualisme, qui est notre doctrine d'État, est contesté par un très grand nombre d'esprits ; il est répudié par l'élite — à tort ou à raison, je n'ai pas à me prononcer là-dessus — par l'élite intellectuelle de l'Europe. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche. — Exclamations et interruptions à droite.*)

M. LE COMTE ALBERT DE MUN

Qu'est-ce que vous appelez « l'élite intellectuelle de l'Europe » ?

M. JAURÈS

Messieurs, je ne constate que des faits, je n'y mêle aucune appréciation de doctrine....

M. LE COMTE ALBERT DE MUN

Nous voudrions savoir ce que vous appelez « l'élite intellectuelle de l'Europe ».

M. JAURÈS

Messieurs, je crois m'être borné à constater un fait, c'est qu'il y a une difficulté très grande pour l'État,

une difficulté très sérieuse, une difficulté qui n'a pas préoccupé nos collègues, mais qui éclatera très prochainement sur tous les points de la France, dans les milieux les plus différents : alors que les doctrines les plus diverses peuvent s'emparer des esprits, dans les campagnes et dans les villes, vous êtes obligé, vous, État, qui avez toute la responsabilité devant la nation, d'enseigner des doctrines qui partout auront pu être acceptées.

Je dis qu'il y a des grandes villes où les travailleurs se sont approprié les résultats généraux de la critique et de la science et que, dans ces grandes villes, le spiritualisme ne peut être la règle exclusive des esprits et le dogme scolaire. J'ajoute que, dans l'intérêt même de l'État qui ne peut pas aller au delà de l'opinion générale de la nation, vous devez permettre aux municipalités d'interroger, par certaines écoles communales, la conscience populaire, et de proportionner l'enseignement à cet état des esprits. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

Que viens-je vous demander? Une seule chose : c'est qu'il y ait partout dans l'enseignement populaire une sincérité et une franchise absolues, que vous ne dissimuliez rien au peuple, que là où le doute est mêlé à la foi, vous produisiez le doute, et que, quand la négation domine, elle puisse se produire librement.

Voilà les simples idées que je viens apporter à la

Chambre des députés. Séance du 21 octobre 1886

tribune. Je crois qu'elles sont conformes à la pure doctrine du parti républicain. Je crois qu'il est impossible à l'État d'assumer à lui tout seul la charge de l'éducation populaire; je crois qu'il ne peut pas traduire dans cet enseignement tout ce qui, dans la conscience humaine, peut surgir de neuf et de hardi, et que la loi doit laisser le soin de traduire ces sentiments nouveaux aux représentants élus des grandes villes, aux municipalités. (*Applaudissements sur les mêmes bancs à gauche.*)

Messieurs, je me rends parfaitement compte qu'il est impossible, pour introduire plus de liberté dans votre loi, d'ajourner les résultats déjà obtenus, et je ne doute pas que, dans l'application de la loi, M. le ministre de l'Instruction publique, qui est partisan, dans une très large mesure, de la liberté des communes, ne leur fasse leur juste part. Il a dit, il y a quelques mois, qu'il fallait développer les libertés communales; je pense qu'il entend par là les libertés budgétaires; mais comme ces libertés commandent toutes les autres, c'est avec confiance que je lui remets, en retirant mon amendement, le soin de corriger l'excès de la centralisation scolaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

(« *Journal officiel* » du vendredi 22 octobre 1886)

AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

« La Dépêche » du dimanche 15 janvier 1888

Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse. Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée; il

faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort.

Eh quoi! Tout cela à des enfants! — Oui, tout cela, si vous ne voulez pas fabriquer simplement des machines à épeler. Je sais quelles sont les difficultés de la tâche. Vous gardez vos écoliers peu d'années et ils ne sont point toujours assidus, surtout à la campagne. Ils oublient l'été le peu qu'ils ont appris l'hiver. Ils font souvent, au sortir de l'école, des rechutes profondes d'ignorance et de paresse d'esprit, et je plaindrais ceux d'entre vous qui ont pour l'éducation des enfants du peuple une grande ambition, si cette grande ambition ne supposait un grand courage.

J'entends dire, il est vrai : « A quoi bon exiger tant de l'école? Est-ce que la vie elle-même n'est pas une grande institutrice? Est-ce que, par exemple, au contact d'une démocratie ardente, l'enfant devenu adulte ne comprendra point de lui-même les idées de travail, d'égalité, de justice, de dignité humaine qui sont la démocratie elle-même? » — Je le veux bien, quoiqu'il y ait encore dans notre société, qu'on dit agitée, bien des épaisseurs dormantes où croupissent les esprits. Mais autre chose est de faire, tout d'abord, amitié avec la démocratie par l'intelligence ou par la passion. La vie peut mêler, dans l'âme de l'homme, à l'idée de jus-

tice tardivement éveillée, une saveur amère d'orgueil blessé ou de misère subie, un ressentiment et une souffrance. Pourquoi ne pas offrir la justice à des cœurs tout neufs? Il faut que toutes nos idées soient comme imprégnées d'enfance, c'est-à-dire de générosité pure et de sérénité.

Comment donnerez-vous à l'école primaire l'éducation si haute que j'ai indiquée? Il y a deux moyens. Il faut d'abord que vous appreniez aux enfants à lire avec une facilité absolue, de telle sorte qu'ils ne puissent plus l'oublier de la vie et que, dans n'importe quel livre, leur œil ne s'arrête à aucun obstacle. Savoir lire vraiment sans hésitation, comme nous lisons vous et moi, c'est la clef de tout. Est-ce savoir lire que de déchiffrer péniblement un article de journal, comme les érudits déchiffrent un grimoire? J'ai vu, l'autre jour, un directeur très intelligent d'une école de Belleville, qui me disait: « Ce n'est pas seulement à la campagne qu'on ne sait lire qu'à peu près, c'est-à-dire point du tout; à Paris même, j'en ai qui quittent l'école sans que je puisse affirmer qu'ils savent lire. » Vous ne devez pas lâcher vos écoliers, vous ne devez pas, si je puis dire, les appliquer à autre chose tant qu'ils ne seront point par la lecture aisée en relation familière avec la pensée humaine. Qu'importent vraiment à côté de cela quelques fautes d'orthographe de plus ou de moins, ou quelques erreurs de système

« *La Dépêche* » du dimanche 15 janvier 1888

métrique ? Ce sont des vétilles dont vos programmes, qui manquent absolument de proportion, font l'essentiel.

J'en veux mortellement à ce certificat d'études primaires qui exagère encore ce vice secret des programmes. Quel système déplorable nous avons en France avec ces examens à tous les degrés qui suppriment l'initiative du maître et aussi la bonne foi de l'enseignement, en sacrifiant la réalité à l'apparence ! Mon inspection serait bientôt faite dans une école. Je ferais lire les écoliers, et c'est là-dessus seulement que je jugerais le maître.

Sachant bien lire, l'écolier, qui est très curieux, aurait bien vite, avec sept ou huit livres choisis, une idée, très générale, il est vrai, mais très haute de l'histoire de l'espèce humaine, de la structure du monde, de l'histoire propre de la terre dans le monde, du rôle propre de la France dans l'humanité. Le maître doit intervenir pour aider ce premier travail de l'esprit; il n'est pas nécessaire qu'il dise beaucoup, qu'il fasse de longues leçons; il suffit que tous les détails qu'il leur donnera concourent nettement à un tableau d'ensemble. De ce que l'on sait de l'homme primitif à l'homme d'aujourd'hui, quelle prodigieuse transformation ! et comme il est aisé à l'instituteur, en quelques traits, de faire sentir à l'enfant l'effort inouï de la pensée humaine !

Seulement, pour cela, il faut que le maître lui-même soit tout pénétré de ce qu'il enseigne. Il ne faut pas qu'il récite le soir ce qu'il a appris le matin ; il faut, par exemple, qu'il se soit fait en silence une idée claire du ciel, du mouvement des astres ; il faut qu'il se soit émerveillé tout bas de l'esprit humain, qui, trompé par les yeux, a pris tout d'abord le ciel pour une voûte solide et basse, puis a deviné l'infini de l'espace et a suivi dans cet infini la route précise des planètes et des soleils ; alors, et alors seulement, lorsque, par la lecture solitaire et la méditation, il sera tout plein d'une grande idée et tout éclairé intérieurement, il communiquera sans peine aux enfants, à la première occasion, la lumière et l'émotion de son esprit. Ah ! sans doute, avec la fatigue écrasante de l'école, il vous est malaisé de vous ressaisir ; mais il suffit d'une demi-heure par jour pour maintenir la pensée à sa hauteur et pour ne pas verser dans l'ornière du métier. Vous serez plus que payés de votre peine, car vous sentirez la vie de l'intelligence s'éveiller autour de vous.

Il ne faut pas croire que ce soit proportionner l'enseignement aux enfants que de le rapetisser. Les enfants ont une curiosité illimitée, et vous pouvez tout doucement les mener au bout du monde. Il y a un fait que les philosophes expliquent différemment suivant les systèmes, mais qui est indéniable : « Les enfants ont en eux des germes, des commencements

« La Dépêche » du dimanche 15 janvier 1888

d'idées. » Voyez avec quelle facilité ils distinguent le bien du mal, touchant ainsi aux deux pôles du monde ; leur âme recèle des trésors à fleur de terre : il suffit de gratter un peu pour les mettre à jour. Il ne faut donc pas craindre de leur parler avec sérieux, simplicité et grandeur.

Je dis donc aux maîtres, pour me résumer : lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années œuvre complète d'éducateurs. Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et, ce jour-là, bien des choses changeront.

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Chambre des députés. Séance du 1^{er} décembre 1888

Messieurs, puisque nous sommes dans la discussion générale du budget, je voudrais appeler votre attention sur la situation générale de notre enseignement primaire, sur la nécessité d'en élever sérieusement le niveau, et sur les mesures pratiques par lesquelles nous pourrions augmenter graduellement la valeur du personnel enseignant.

Il ne faut pas que les efforts que nous avons faits jusqu'ici, que les résultats considérables que nous avons obtenus nous fassent illusion. Quoique nous ayons beaucoup marché, nous sommes à peine au quart du chemin.

Je dirai très peu de mots de la situation matérielle de nos instituteurs : vous avez voté récemment une loi qui l'améliore, qui l'organise; cette loi est en ce

Présidence de M. Jules Méline. — *Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1889 (Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, 1^{re} section. Service de l'Instruction publique).*

moment-ci devant le Sénat, mais les instituteurs peuvent se demander, en présence des difficultés budgétaires qui ont surgi devant nous, en présence des nécessités nouvelles et écrasantes de la défense nationale, si nous sommes fermement disposés à tenir les promesses enregistrées et inscrites dans cette loi. C'est là un sentiment de doute et d'inquiétude qui n'est bon ni pour les instituteurs, ni pour le gouvernement; il faut sortir de cet état de doute et prendre un parti; ou bien il faut dire aux instituteurs : La situation budgétaire exige impérieusement que vous attendiez encore; ou bien il faut presser le vote, la réalisation de la loi attendue par eux.

Pour ma part, messieurs, j'avais tout d'abord incliné du côté des nécessités budgétaires, et, pendant les dernières vacances, j'avais dit aux instituteurs de notre région, sans autre souci que l'équilibre du budget, que les ressources actuelles de nos finances leur faisaient un devoir d'attendre, d'élargir le délai de huit ans que la loi avait inscrit. J'ai senti que je me trompais, et ce ne sont pas les réclamations véhémentes de quelques-uns qui m'ont averti de mon erreur, c'est le silence et la résignation attristée du plus grand nombre; j'ai senti qu'en ajournant une fois de plus pour les instituteurs les améliorations matérielles que nous leur présentons depuis longtemps, et avec raison, comme étant la condition de leur indé-

pendance et de leur autorité morale, nous risquons de décourager le personnel enseignant, et, par suite, d'amoindrir, d'arrêter le mouvement de l'enseignement primaire, qui est, à l'heure présente, si vous y réfléchissez bien, la seule richesse du peuple.

Il le faut d'autant moins que jamais les circonstances politiques et sociales n'ont fait au parti républicain un devoir plus impérieux de pousser à fond l'enseignement populaire. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Quand je songe aux périls que peut encore courir dans ce pays la liberté, aux évolutions inévitables et prochaines du monde du travail, aux devoirs d'une démocratie libre, qui doit faire une élite humaine des multitudes elles-mêmes... (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs*), je ne puis m'empêcher de trouver que l'enseignement du peuple est encore dans notre pays à l'état d'ébauche et de rudiment.

Et ce n'est pas seulement parce que la fréquentation des écoles est insuffisante, malgré la fiction de l'obligation; ce n'est pas seulement parce que le nombre des écoles primaires supérieures est encore presque dérisoire; ce n'est pas parce qu'il y a un grand nombre d'écoles où un seul instituteur a à sa charge, comme M. le rapporteur l'indique dans son substantiel rapport, jusqu'à soixante-dix et quatre-vingts élèves. Non! c'est parce que nous ne donnons pas aux enfants qui

fréquentent l'école jusqu'à l'âge de treize ou de quatorze ans tout l'enseignement auquel ils ont droit, et cela faute de maîtres suffisamment éclairés, faute, peut-être aussi, d'ambition suffisante de la part de la démocratie pour l'avenir des classes laborieuses.

Messieurs, faites un seul instant ce parallèle : voyez l'enfant de la bourgeoisie qui sort de nos lycées, s'il le veut, vers l'âge de quatorze ans. Il connaît ou il peut connaître les lois les plus générales du monde physique, les principaux organes de la vie et leur fonctionnement; il connaît les grands traits de l'histoire de France et même les grands traits de la civilisation humaine. Il connaît les noms et l'histoire sommaire des grands hommes qui ont honoré l'humanité. Il a été formé au sentiment de l'art, et il a pu goûter et comprendre la beauté simple et grande des chefs-d'œuvre, depuis l'*Odyssée* — dans la traduction, bien entendu — jusqu'aux chœurs d'*Athalie*, jusqu'aux *Feuilles d'automne*.

Mettez en face la masse des enfants du peuple qui sortent de l'école à treize ou quatorze ans. Oh! messieurs, je ne réclame pas pour eux la même culture sous la même forme, mais je ne sais pas en vertu de quel préjugé nous leur refuserions une culture équivalente. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Lorsqu'on voit que l'éducation des enfants de la

bourgeoisie est conduite dès les premiers pas en vue d'une culture très haute et très générale; lorsqu'on voit que, dans les classes les plus humbles, les enfants de la bourgeoisie sont confiés à une série de maîtres très éclairés, très remarquables, surtout depuis les conditions nouvelles que vous avez justement exigées dans ces derniers temps pour la classe élémentaire, on a le droit de dire qu'on n'a pas encore fait pour les enfants du peuple tout ce à quoi ils ont droit. Et cependant ce seront des travailleurs, des citoyens et des hommes, et, à tous ces titres, et pour les luttes et pour les joies de la vie, ils ont droit aussi à un enseignement qui soit aussi plein et aussi complet à sa manière que celui qui est donné aux enfants de la bourgeoisie.

Messieurs, il faut que les enfants du peuple soient mis en état tout d'abord de saisir rapidement les grands traits du mécanisme politique et administratif... (*Applaudissements ironiques à droite*), oui, je dis qu'ils soient mis en état de les saisir rapidement. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Et vous savez bien pourquoi vous protestez: c'est parce que vous êtes dans l'intention de leur refuser ce minimum de clarté nécessaire. Vous savez bien qu'il y a encore, à l'heure actuelle, dans ce pays de France, — et c'est peut-être là-dessus que vous comptez, — trois millions

d'électeurs qui s'imaginent volontiers que les milliards du budget circulent au hasard de toutes les convoitises.

A droite. — C'est vrai!

M. JAURÈS

Vous dites que c'est vrai. Eh bien, précisément, vous ne tiendriez pas ce langage si vous ne comptiez, pour leur faire croire ces choses, sur l'ignorance de ces électeurs déshérités. (*Applaudissements à gauche.*)

Oui, il y a, à cette heure, des centaines de mille de gens naïfs, auxquels des effrontés qui envahissent de plus en plus la politique cherchent à faire croire que les membres de la commission du budget délibèrent autour d'une cuve pleine d'or et qu'il y a là de mystérieux partages. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Nous n'avons donc pas assez réagi, par le développement de l'instruction, contre les ténèbres de l'ignorance accumulées depuis des siècles par les régimes antérieurs. Nous n'avons pas pu aérer les couches profondes du peuple, et c'est là le secret non pas de la crise que nous traversons, mais du péril qui se mêle à cette crise.

Messieurs, il faut encore apprendre à cette jeune démocratie le goût de la liberté. Elle a la passion de l'é-

galité; elle n'a pas, au même degré, la notion de la liberté, qui est beaucoup plus difficile et beaucoup plus longue à acquérir. Et voilà pourquoi il faut donner aux enfants du peuple, par un exercice suffisamment élevé de la faculté de penser, le sentiment de la valeur de l'homme et, par conséquent, du prix de la liberté, sans laquelle l'homme n'est pas. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

De plus, il se prépare dans le monde du travail un mouvement qui ne peut pas échapper aux esprits les plus inattentifs : des ambitions, des espérances, des rêves, si vous le voulez, se sont éveillés.

Eh bien! puisque l'heure paraît approcher où les travailleurs de ce pays essaieront de dépasser la condition actuelle des salariés; puisqu'ils voudraient conquérir dans l'ordre économique, comme ils l'ont fait dans l'ordre politique, leur part de souveraineté et participer plus largement aux fruits et à la direction du travail, il est nécessaire que les enfants du peuple, en même temps qu'ils respireront au dehors ces hautes et légitimes ambitions, acquièrent à l'école, par un exercice suffisant de l'esprit, la réflexion, la discipline volontaire, le discernement dans l'appréciation des supériorités vraies et toutes les vertus nécessaires à la constitution d'un ordre nouveau. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

Et je dirai plus, messieurs, au risque de paraître verser à fond dans la chimère : il ne me paraît pas juste que les enfants du peuple, précisément parce que leur vie sera faite de labeurs monotones et routiniers, soient déshérités des joies de l'art, et qu'ils ne soient pas mis en état de comprendre la beauté simple et grande des chefs-d'œuvre de notre langue. Je sais bien que la difficulté est beaucoup plus grande pour les enfants du peuple que pour les enfants de la bourgeoisie ; il y a une moitié de la France dans laquelle les instituteurs s'épuisent encore à apprendre les éléments de la langue française à leurs élèves. Et si dans la famille l'enfant trouve souvent l'entrain, l'esprit naturel, le goût du travail et de l'ordre, la naïve bonté, de solides vertus enfin, il n'y trouve certainement pas une culture de pensée suffisante pour comprendre les beautés de nos chefs-d'œuvre, qui ne sont pas une forêt vierge, mais un beau jardin.

C'est pour cela qu'il faut suppléer, par le nombre et la valeur des maîtres, par la vigueur et l'élévation de l'enseignement, à l'insuffisance de l'éducation familiale ; cette éducation augmentée agira à son tour sur les générations nouvelles et, après vingt ou trente années, il s'établira un équilibre d'enseignement entre la famille et l'école, non pas, comme quelquefois aujourd'hui, par la médiocrité de l'école, mais par la valeur accrue de l'enseignement dans la famille populaire.

Messieurs, vous me direz que ces vues sont trop ambitieuses, qu'à vouloir développer l'enseignement primaire dans le sens d'une culture élevée et vraiment humaine, on risque de faire désertier le travail manuel, on risque de rompre l'équilibre qui existe entre les différentes branches de l'activité nationale.

Eh bien ! messieurs, ce qui créerait ce péril, ce serait précisément une éducation répartie avec une maladroite inégalité. Lorsqu'une instruction sérieuse aura pénétré toutes les couches profondes, lorsqu'elle aura pénétré toutes les couches de la société, l'équilibre ne sera pas rompu, le travail ne sera pas suspendu ; mais il se produira une élévation générale du niveau de la démocratie dans ce pays-ci.

Vous direz encore que c'est rompre avec le dessein, le désir que nous avons de donner une direction pratique à notre enseignement par l'enseignement technique, par l'enseignement professionnel. C'est une erreur, messieurs : car les écoles techniques et professionnelles se recruteront d'autant mieux que vous les aurez fait précéder, à l'école elle-même, d'une culture générale plus élevée. Lorsque vous aurez élevé le niveau général de l'enseignement du peuple, il se répandra avec plus d'abondance et plus de force dans toutes les directions nouvelles du travail.

Qu'est-ce qui manque, messieurs, à la réalisation de toutes ces vues? Est-ce que ce sont les programmes de l'enseignement primaire? Non, messieurs, et je ne crains pas de le dire, au risque de blesser — et ils ne pourraient en être blessés que s'ils se méprenaient sur le fond de ma pensée — quelques-uns des innombrables maîtres dévoués qui concourent en ce moment à l'enseignement primaire : le mal n'est pas dans l'insuffisance des programmes; il est dans l'insuffisance actuelle d'une partie du personnel qui est chargé de les appliquer.

Messieurs, je ne fais pas un reproche aux membres de ce personnel; ils sont à peine supérieurs à ceux qu'ils ont remplacés, c'est le seul reproche que je leur adresse. Ce n'est pas leur faute, ce n'est pas non plus la faute de la direction et de l'Université. Il a fallu suffire rapidement à des besoins nombreux qui se sont subitement développés. Les exigences que l'on a montrées au début ont pu n'être pas suffisantes; mais aujourd'hui que la plupart des écoles sont créées et pourvues, aujourd'hui qu'il y a affluence et surabondance de candidats, vous pouvez élever vos exigences pour les nouveaux maîtres qui entrent dans l'enseignement et qui, grâce à leur supériorité, élèveront peu à peu le niveau de l'ensemble.

Vous pourrez, en premier lieu, être plus sévères pour le recrutement des écoles normales primaires, qui nous

fourniront à l'avenir presque tous nos instituteurs. Il me semble qu'il serait bien simple, pour élever le niveau des examens d'entrée, de porter de seize à dix-sept ans la limite minimum de l'entrée à l'école normale primaire.

De plus, il y a un moyen qui s'offre naturellement à nous, et auquel la direction de l'enseignement primaire et celle de l'enseignement supérieur ont pensé : c'est de ne pas laisser l'enseignement primaire isolé dans une sorte de particularisme étroit qui pourrait le condamner à une longue médiocrité ; c'est de faire concourir toutes les forces de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur à ce qu'on peut appeler l'éducation de l'enseignement primaire. Oui, lorsque dans ces écoles normales primaires vous aurez donné aux futurs instituteurs, avec l'enseignement courant, souvent excellent, qu'ils reçoivent aujourd'hui de leurs maîtres, un enseignement plus élevé, plus libre, plus nourri d'idées générales que pourront leur apporter quelques-uns de nos maîtres des lycées ; lorsque, pendant que les instituteurs seront au régiment, durant les trois années qu'aux termes de la loi nouvelle ils doivent passer sous les drapeaux, — lorsque vous les aurez groupés dans quelques centres universitaires, vous pourrez parfois leur donner un enseignement supérieur à celui qu'ils ont reçu. Lorsque vous inviterez les maîtres de vos lycées, de vos facultés, qui fournissent

Chambre des députés. Séance du 1^{er} décembre 1888

aujourd'hui les livres destinés à l'enseignement du peuple, lorsque vous les inviterez, comme ils le désirent, à entrer en communication avec les enfants du peuple, et je sais qu'il y a des historiens de la plus haute valeur, vivant par la parole, par l'esprit, dans notre Sorbonne, qui seraient heureux d'entrer en communication avec les enfants du peuple, qui sentent qu'il y a là une sève à élaborer, des âmes et des esprits à ouvrir; lorsque vous aurez établi cette correspondance, cette communication étroite de tous les ordres d'enseignement pour élever peu à peu l'enseignement primaire, alors vous aurez assuré à la démocratie française un enseignement digne d'elle, vous aurez préparé par la coordination et la coopération de tous les enseignements, d'un bout à l'autre de l'échelle, l'unité et la continuité de toutes les classes sociales. (*Applaudissements à gauche.*)

(« *Journal officiel* » du dimanche 2 décembre 1888)

LE CAPITALISME, LA CLASSE MOYENNE ET L'ENSEIGNEMENT

LE CAPITALISME ET LA CLASSE MOYENNE

« *La Dépêche* » du dimanche 10 mars 1889

Je disais naguères que le mouvement social, dans notre siècle, pourrait se résumer ainsi : abaissement continu du prolétariat, écrasement continu de la classe moyenne par la classe capitaliste.

Les industriels petits et moyens, les commerçants petits et moyens fléchissent sous le poids des grands capitaux. Ceux-ci seuls peuvent procéder aux grandes installations mécaniques ; seuls, ils ont le crédit à très bon marché. C'est ainsi que, de plus en plus, les petits magasins sont absorbés par les gros, et que les petits patrons sont dévorés par les sociétés anonymes.

La spéculation des financiers a travaillé en outre contre la classe moyenne ; les hauts barons de la banque, qui sont une puissance dans l'État, ont haussé peu à peu le cours des actions des chemins de fer, qu'ils détiennent, et ils ont obtenu des gouvernements successifs, pour ces valeurs de spéculation, la consoli-

« *La Dépêche* » du dimanche 10 mars 1889

dation des dividendes. C'est ainsi que les tarifs des chemins de fer sont obligés de payer l'intérêt d'une majoration de plus d'un milliard sur la valeur première et vraie des actions. Or, ces tarifs, accroissant les frais généraux de la production, contribuent encore à écarter de la lutte les petits capitaux.

De plus, à mesure que les entreprises industrielles et commerciales, mises en actions, sont devenues des entreprises financières, le jeu de la spéculation s'est étendu non seulement à ces actions mêmes, mais aux produits, aux marchandises; on joue aujourd'hui sur tout, sur les laines, la soie, le coton, le sucre, le café, les métaux. Le marché industriel et commercial est livré ainsi aux mêmes secousses, aux mêmes entreprises, aux mêmes paniques et aux mêmes combinaisons que le marché financier. Le petit industriel, le petit commerçant sont, malgré eux, sans s'en douter, entraînés en Bourse. Or, pour résister à toutes les secousses de la spéculation, il faut avoir les reins solides, et, par là encore, les capitaux modestes sont écrasés.

Mais ce n'est pas tout. Les gros capitalistes se sont dit : « Puisque tout n'est plus qu'un jeu, il faut jouer à coup sûr; pour cela il faut accaparer les produits par des syndicats puissants; étant maîtres de toute la marchandise, nous serons maîtres des prix. » Le fameux syndicat des cuivres, qui va faire autant de mal par sa chute qu'il en a fait par sa formation, est l'exemple

le plus connu ; mais c'est par centaines que se comptent les syndicats internationaux. D'où, pour la classe moyenne des producteurs, une double conséquence fâcheuse.

D'abord, le prix des matières premières dont ils ont besoin est livré à l'arbitraire des financiers ; ils paient la marchandise plus cher qu'elle ne vaut, et ils ne sont même pas assurés d'une certaine fixité des prix, car il peut entrer dans les vues secrètes du syndicat de faire, à tel moment, la hausse ou la baisse, et puis, quelque puissantes que soient ces sociétés d'acaparement, il y a toujours quelques sociétés rivales qui essaient de provoquer des débâcles, dont le contre-coup est ruineux pour la classe moyenne des négociants et des producteurs.

Le second mal est celui-ci : Ces syndicats de capitalistes oppriment, pourchassent, ruinent tous ceux qu'ils ne peuvent pas englober et qui ne sont pas de taille à résister longtemps ; de là, encore, assujettissement et écrasement de la classe moyenne.

Il est impossible de chiffrer les milliards qui ont été ainsi, peu à peu, soutirés à la classe moyenne par tous les moyens réunis de la classe capitaliste, par le développement des grands magasins et de la grande industrie, par les syndicats financiers et les coalitions de capitaux.

Un seul fait précis pourra, non pas en donner une

« *La Dépêche* » du dimanche 10 mars 1889

idée, mais en donner, si l'on peut dire, le pressentiment. La maison du Bon Marché, à Paris, ne s'est guère développée que dans les vingt dernières années. Or, madame Boucicaut a laissé l'an dernier, à sa mort, une fortune de 120 millions. De combien de maisons disparues et d'indépendances englouties est faite cette fortune ?

La classe moyenne des producteurs ruraux a été atteinte, elle aussi, par le capitalisme; les fermiers ont été, en somme, ruinés par lui. En effet, dans le mouvement général de la spéculation, la terre elle-même est entrée en danse. Le développement des grandes villes et de la consommation, le développement des moyens de transport, l'abondance des capitaux ont fait, vers le milieu de l'empire, hausser subitement le prix des terres et, en même temps, le prix des fermages. Le propriétaire a demandé deux fois plus, trois fois plus au fermier. Les capitaux engagés dans le sol exigeaient comme les autres une large rémunération. Les fermiers ont consenti, d'abord parce qu'ils n'avaient pas le choix, et puis parce qu'ils étaient aveuglés et éblouis par la prospérité passagère qui résultait de la hausse générale des prix.

Ainsi, pendant vingt ans, de 1860 à 1880, la terre a produit de l'argent à flots; mais cet argent ne retournait pas à la terre en améliorations durables: il ne faisait que passer par les mains du fermier, et il allait se

perdre aux mains du propriétaire oisif, ou dans les dissipations du luxe ou dans d'autres placements financiers. Aussi, quand la crise agricole est survenue, quand la concurrence étrangère s'est développée, lorsque la chute de toutes les valeurs en 1882 a entraîné la baisse générale des prix, la classe moyenne des fermiers a été écrasée sous des baux excessifs. Un capitalisme absorbant ne lui avait pas laissé les réserves nécessaires, qui auraient permis de perfectionner l'outillage, d'améliorer le sol et le bétail, de multiplier les engrais et de lutter. Ils se sont aperçus alors qu'au fond de l'apparente prospérité qui avait duré de 1860 à 1880, il n'y avait, à la première épreuve, que le néant et la ruine. Aussi la classe moyenne des producteurs ruraux songe-t-elle aujourd'hui à chercher des garanties pour le travail rural.

Autre exemple, qui montre l'universalité du mal. Jusqu'ici les vigneronns de la Champagne vendaient leur vendange au prix de l'année, selon l'abondance et la qualité de la récolte. Il y a deux ans, les fabricants de vin de Champagne se sont formés en syndicat et ils ont offert aux vigneronns un prix unique très inférieur. Les vigneronns, n'ayant ni capitaux, ni marques connues, ont dû s'incliner devant la coalition capitaliste : ils ont été étranglés comme le petit commerce.

J'entends ne rien exagérer : il y a encore beaucoup d'industries, comme la bijouterie, la tannerie, qui

« La Dépêche » du dimanche 10 mars 1889

peuvent être abordées avec des capitaux modestes; il y a de plus, dans la classe moyenne de notre pays, un tel esprit d'ingéniosité, d'initiative, d'épargne, qu'en bien des points le petit patronat se maintient encore; mais il est menacé et sera bientôt débordé de toutes parts.

Un ouvrier fort intelligent des Pyrénées-Orientales m'écrit : « Les usines de quincaillerie ont remplacé la serrurerie; la fonderie a remplacé la forge; il y a des usines de ferblanterie, de bimbeloterie. Dans la cor-donnerie tout se fait à la machine, dans la menuiserie également... » Or, qu'est-ce que le triomphe de la machine, sinon le triomphe des grands capitaux? Avant un demi-siècle, la classe moyenne sera délogée de ses derniers retranchements et refoulée en masse vers le salariat.

Elle ne subit pas seulement un dommage matériel, elle subit un dommage moral; non seulement elle est atteinte dans son esprit d'indépendance, mais elle est menacée dans ce sentiment de générosité humaine que développent presque toujours la haute éducation et la science. L'élite scientifique des classes moyennes se fait une place dans le monde nouveau, elle monte, mais à quel prix? En se mettant du côté de la force, je veux dire du capital oppressif. Avec le machinisme et la grande industrie, les capitalistes ont besoin des ingénieurs et ceux-ci arrivent à de belles situations.

Mais, comme leur rôle social est éloigné de ce qu'il doit être ! Ils pouvaient être la science mise au service du travail et des travailleurs ; ils pouvaient être non seulement des valeurs techniques, mais des valeurs humaines ; ils pouvaient organiser non seulement les installations mécaniques, mais encore la solidarité, la prévoyance, l'équitable répartition des fruits du travail ; ils pouvaient, en introduisant tous les perfectionnements mécaniques, ménager les transitions, ouvrir doucement les débouchés nouveaux aux travailleurs éliminés par une machine, déterminer, par l'accord des producteurs, les limites que la production ne pouvait dépasser sans périls d'encombrement et de chômage ; ils pouvaient, en un mot, réaliser la belle formule que Bancel proposait en 1848, la formule du progrès convergent, c'est-à-dire l'harmonie continue du progrès mécanique et du progrès humain.

Et, certes, ils le voulaient. Il n'y a qu'à voir le travail de l'École Polytechnique de 1830 à 1848. Tous ces jeunes gens étaient pleins de vastes pensées et de hautes ambitions ; ils avaient le sentiment que les conditions nouvelles de la science et de l'industrie allaient faire la vie très dure aux travailleurs ; ils auraient voulu corriger la transformation industrielle par la transformation sociale ; ils auraient voulu que la science fût vraiment et en tous sens libératrice.

Depuis, peu à peu, par la force des choses, par le

« *La Dépêche* » du dimanche 17 mars 1889

naufrage des idées de fraternité sociale, disparues au Deux-Décembre avec la liberté politique, ils ont été accaparés et annexés par le capital ; il les a peu à peu intéressés à ses exigences, et ils ne sont plus guère aujourd'hui que les serviteurs du dividende ; mais cette chute forcée n'a pas été sans humiliation et sans souffrance, et je suis convaincu que, lorsque les horizons fraternels se rouvriront devant nous, l'élite scientifique des classes moyennes retrouvera avec joie les inspirations généreuses de la première heure.

LA CLASSE MOYENNE ET LA QUESTION SOCIALE

« *La Dépêche* » du dimanche 17 mars 1889

J'ai montré que, par le développement du grand commerce et de la grande industrie, par la puissance croissante du capital, par l'invasion prochaine des machines dans le monde agricole, la classe moyenne était menacée de toute part, à la campagne comme à la ville, de déchéance sociale et de dépérissement. Qu'est-ce à dire, sinon que la classe moyenne doit, au même titre que le prolétariat, se préoccuper du problème social ?

Tout d'abord, il est bien naturel que ces petits patrons qui sont voués fatalement, eux ou leurs fils,

à devenir ou des ouvriers ou des contremaitres de la grande industrie, se préoccupent du sort qui est fait aux ouvriers par la grande industrie. Peut-être quelques-uns de ces petits patrons arriveront-ils à sauver leur indépendance, mais c'est à condition que certaines pratiques de solidarité et de mutualité s'introduisent dans la lutte industrielle; et cela encore fait partie du problème social.

En second lieu, il y a tous les commerçants, petits ou moyens, qui sont ou dévorés ou menacés par les grands magasins ou leurs succursales; ils sont destinés, un jour ou l'autre, au moins pour une grande part, à être de simples employés dans d'immenses organisations commerciales alimentées par d'énormes capitaux. Ils y seront ou caissiers, ou comptables, ou voyageurs, ou inspecteurs, ou chefs de rayon, ou commis. Dès lors, il est naturel que eux, qui seront peut-être les employés de demain, se préoccupent du sort qui est fait par le grand commerce aux employés d'aujourd'hui.

Je parlais l'autre jour du Bon Marché; j'y puis trouver un exemple précis de ce que peuvent être les intérêts et les revendications des employés du grand commerce. Sur sa rapide et colossale fortune de 120 millions, madame Boucicaut a laissé 16 millions à répartir aux employés de tous grades, selon leur traitement et leurs années de service. Il en est beaucoup

qui ont été réjouis par l'arrivée soudaine d'un petit capital de dix, quinze, vingt mille francs. De plus, madame Boucicaut organisait à leur intention des institutions de secours mutuel et de retraite. C'est très bien ; mais ce legs qu'elle a fait, elle aurait pu ne pas le faire ; et sa générosité même prouve combien est défectueux un mécanisme qui peut ainsi accumuler aux mains d'une seule personne une fortune inouïe, et qui n'associe pas nécessairement à cette fortune tous ses collaborateurs.

Mais ce n'est pas tout : les employés de tous les magasins de Paris ont tenu plusieurs assemblées ; ils ont tenté de se syndiquer pour remédier à l'excès de travail écrasant qui pèse sur eux. Cet excès est la suite inévitable de la concurrence illimitée. Les magasins restent ouverts le plus possible, se disputant les uns aux autres les clients attardés ; si bien qu'après avoir vendu tout le jour et une partie de la soirée, les employés sont obligés de passer une partie de la nuit à tout remettre en place et en ordre pour le lendemain. Il ne reste plus rien, en vérité, dans cette vie surmenée, de ce qui fait le prix de la vie humaine. Si tous les magasins d'une même catégorie adoptaient une heure de clôture raisonnable et uniforme, aucun n'y perdrait, et le fardeau qui écrase les employés anémiés serait allégé.

Or, notez que cet ensemble de mesures, la participa-

tion certaine des employés aux fortunes croissantes du grand commerce, la réduction dans des limites tolérables du travail énervant qui leur est imposé, n'aurait pas seulement pour effet d'améliorer et de relever la condition des employés; il aurait encore cet effet indirect, en ajoutant aux charges des grands capitaux, de permettre aux capitaux modestes de prolonger la lutte. Ainsi, les crises et les douleurs qui naissent des brusques transformations seraient singulièrement adoucies, et la bourgeoisie commerçante marcherait à des destinées moins mauvaises par des chemins moins rudes.

Ce n'est pas tout encore; il y a une chose que la classe moyenne des commerçants perd peu à peu sous la pression des grands capitaux: c'est l'espérance d'arriver haut.

Le petit commerçant, le moyen commerçant, jadis, espéraient grandir, fonder une maison, non pas écrasante pour les autres, mais considérable. Cette espérance était le ressort de leur activité, la joie de leur vie. Or, sous le poids des grands capitaux, ou bien ils végètent, ou, transformés en employés, ils ne peuvent espérer atteindre jusqu'au sommet; les sommets sont occupés, en effet, par des conseils de capitalistes, qui savent bien utiliser les facultés ardentes d'une partie de la bourgeoisie laborieuse, mais qui lui barreront toujours le chemin.

Le problème ne se pose pas seulement pour le grand commerce, il se pose aussi pour la grande industrie. Elle appartient aux actionnaires, elle est dirigée par des conseils d'administration, c'est-à-dire par des conseils de capitaux ; et, quant à tous ceux qui sont pris sans fortune dans cet immense engrenage, ils ne peuvent avoir l'espérance, quelles que soient leur ardeur, leur intelligence, leur expérience, d'arriver à la direction suprême ou de l'immense commerce ou de l'immense industrie.

Devant la bourgeoisie laborieuse qui voudrait monter, la puissance brute du capital se dresse ; toutes les hauteurs sont occupées ou du moins presque toutes, car le capital anonyme, qui s'est emparé d'abord des plus hautes cimes, s'installe peu à peu sur toutes les cimes secondaires qui restaient encore abordables au seul élan de l'intelligence et de la volonté. De même qu'autrefois dans la marine et dans l'armée les hauts grades étaient interdits à la bourgeoisie comme au peuple, de même aujourd'hui les hauts grades du commerce et de l'industrie, accaparés par une féodalité nouvelle, sont interdits à la bourgeoisie laborieuse comme au peuple.

Il n'y a pas là seulement, songez-y bien, un problème social ; il y a un problème national. Car le jour où ce qu'on peut appeler les hautes fonctions du travail ne pourraient plus être conquises par la seule

force de l'intelligence, de la science, de l'activité, de la probité, ce jour-là, faute d'espérance, c'est-à-dire d'aliment, les facultés essentielles de notre race s'épuiseraient. Notre peuple ferait place à je ne sais quelle immense plèbe trainant, sous la redingote de l'employé éteint comme sous le bourgeron de l'ouvrier dompté, le même désenchantement, le même avilissement. Elle serait, de temps à autre, secouée par des réveils de convoitise et de démagogie furieuse ou plate; elle aurait perdu, avec le respect du travail considéré désormais comme l'esclavage indéfini, le respect d'elle-même et de la vie.

J'entends souvent des esprits superficiels dire : « Tout le mal vient de l'éducation qui est donnée par l'Université à la bourgeoisie française. On veut faire de tous ces jeunes gens des lettrés, des savants, des artistes, des bureaucrates; on ne leur donne ni le goût du commerce et de l'industrie, ni les connaissances pratiques; par là, on fait des inutiles et des déclassés. »

Hé! Messieurs! prenez-y garde; ce qui fait des déclassés, dans la bourgeoisie française, ce n'est pas la puissance de l'instruction, c'est la puissance abusive du capital. Vous leur dites : Marchez, allez sur tous les chemins du travail, — et, sur tous ces chemins, se dresse, comme un obstacle infranchissable, la puissance brute

« La Dépêche » du dimanche 17 mars 1889

du capital anonyme. Il n'y a guère plus de place, dans la jeunesse instruite et pauvre, pour les hautes ambitions honnêtes, qui, certes, dans aucun ordre social, ne se réaliseront toutes, mais qui, même quand elles restent à l'état de rêve irréalisé, sont le ressort de la vie. Tous ceux qui ont de grandes audaces se jettent dans les opérations et les combinaisons de finance, car c'est là que se ramasse, aujourd'hui, aux dépens de la bourgeoisie comme aux dépens du peuple, la force vive de la nation.

Et vous voulez, parce que la bourgeoisie pauvre est abaissée par la puissance abusive du capital, que nous l'abaissions encore par la médiocrité d'une éducation servile? Je ne dis point qu'il ne faut pas accommoder plus exactement l'éducation des classes moyennes aux conditions du temps présent, mais il faut la tenir toujours très haute. Notre seul espoir, précisément, est que la disproportion s'aggrave encore entre la valeur intellectuelle et morale de la bourgeoisie pauvre et la situation humiliée qui lui est faite par le capital anonyme.

Pourquoi y a-t-il eu une révolution, en 1789, contre la féodalité territoriale et mobilière? Parce que la bourgeoisie française valait mieux que sa condition. Pourquoi y aura-t-il forcément contre la féodalité capitaliste une révolution analogue, que notre devoir est de préparer en la réglant? C'est parce que le peuple

des ateliers, le peuple des champs, la bourgeoisie laborieuse et pauvre valent mieux, par le cerveau et par le cœur, que la condition sociale qui leur est faite.

Et c'est parce que la République, en élevant les esprits et les cœurs par la liberté politique et la pleine éducation, accélère l'évolution de la justice sociale, que tous ceux qui ont besoin de cette justice doivent rester obstinément fidèles aux institutions républicaines.

Or, ceux qui en ont besoin sont dans la nation l'immense majorité. Les abus, quelle que soit leur étendue, ne profitent qu'à un petit nombre. La France, à la veille de 1789, mourait de privilèges, et les privilégiés n'étaient pas 200,000. La féodalité capitaliste, qui fait tant de mal à la nation, n'est pas utile à beaucoup. Donc, ce n'est point de l'agitation violente et exclusive de telle ou telle fraction sociale, c'est d'une sorte de mouvement national que doit sortir la justice.

De même qu'en 1789 le peuple et la bourgeoisie se trouvèrent unis pour abolir les privilèges nobiliaires et les abus féodaux, de même, à la veille de 1889, le peuple et la bourgeoisie laborieuse doivent s'unir pour abolir les privilèges et les abus capitalistes.

DANS L'OUEST

« *La Dépêche* » du dimanche 14 avril 1889

J'ai dû, l'autre jour, pour une fête scolaire, aller à Angers. Quelle intéressante et charmante ville, riche en souvenirs et en œuvres d'art ! C'est d'abord le vieux château fort qui, de ses tours décapitées, domine la mairie. Il a été commencé par les Romains, après la défaite du chef gaulois Dumnacus aux Ponts de Cé. Il a été définitivement établi par la royauté française mettant le pied en Anjou. Il a tenu sous la voûte basse de son cachot le cardinal La Balue et Fouquet. Enfin, il a permis aux bleus d'arrêter le mouvement vendéen et de sauver un moment, dans l'Ouest, la Révolution française. Toute notre histoire tient dans ces puissantes murailles.

Puis, c'est l'hospice à ogive anglaise, aux nervures s'épanouissant des colonnes comme les nervures d'une plante exotique. Il a été bâti par un Plantagenet, et la vieille lutte de la France et de l'Angleterre revient à l'esprit. L'évêché, avec son antique salle synodale aux arceaux romans, à la cheminée crénelée, rappelle la vieille puissance à la fois civilisatrice et militaire de

l'épiscopat. Puis, c'est la Renaissance, avec ses logis seigneuriaux si élégants, avec ses maisons de bois sculptées, à tous les angles, à toutes les saillies, à tous les cadres, de charmantes fantaisies, et ses solides logis bourgeois du quinzième et du seizième siècles, où des marchands cossus cherchaient le repos et se frottaient d'art pour frayer avec la fine noblesse des bords de la Loire. Et, comme pour prolonger jusqu'à nos jours cette délicieuse tradition artistique du pays angevin, quand vous avez vu à la Préfecture les arceaux en profondeur d'une vieille abbaye, merveilleusement ouvragés, à la fois délicats et mystérieux, la grille élégante et simple de l'abbaye de Fontevault qui rappelle le haut goût que mêlaient les abbesses aux fantaisies de leur vie joyeuse, vous pouvez y admirer encore des panneaux festonnés et sculptés par le père de David d'Angers.

Le plafond et le foyer du théâtre ont été peints par Lenepveu, artiste d'Angers, qui a peint le plafond de l'Opéra. Enfin, le musée enferme des choses exquises : il y a des fruits de Vélasquez, vraiment merveilleux ; une jeune femme en prière de Vanloo ; un enfant de Murillo, dont la figure joyeuse et douce contraste avec le mendiant du Louvre ; une fillette de Greuze, qui n'est pas alanguie et mièvre comme la plupart de ses sœurs ; il y a, dans sa grâce, un peu de sève et de vie. Je me suis arrêté longuement devant un inimitable

Silène de Rubens : il est ivre, et deux Faunes, sortis des profondeurs du bois, le soutiennent et l'emmènent en riant; son corps gras et blanc semble vraiment, suivant le mot de Virgile, enflé d'un vin choisi; sa tête, légèrement inclinée, sourit avec une sorte de malice heureuse. On sent que son corps, si plein et si gras, est resté alerte et que, dans sa tête, où fermente une douce ivresse, pourraient s'allumer soudain et jaillir en éclairs les grandes chansons inspirées sur l'origine du monde et de la vie, sur cette fermentation première des choses qui ressemble, elle aussi, à une ivresse.

Mais ce qui captive le plus, c'est la collection à peu près complète des œuvres de David d'Angers. Quelle variété et quelle largeur ! et, dans cette œuvre même, il est impossible de ne pas s'attacher longuement à ces têtes de paysans vendéens qui ont combattu avec Cathelineau, Bonchamp et Charette, et que David a crayonnées. Toute l'histoire du mouvement vendéen est dans ces figures de paysans, fines, sévères et tristes.

David, qui savait si bien comprendre et traduire l'enthousiasme, n'a animé ces figures d'aucun rayon chevaleresque. Et, à vrai dire, ces paysans de la Vendée furent des héros, mais non point des chevaliers. Ce n'est pas surtout par dévouement à leur noblesse décimée, à leurs curés proscrits qu'ils se soulevèrent. Ils étaient troublés, par la conscription, par un culte nou-

veau, par les hurlements de la démagogie, dans leurs habitudes séculaires, et ils opposaient simplement à l'héroïsme enthousiaste de la Révolution l'héroïsme fier, mais sobre et un peu sec, de la résistance paysanne. Ils défendaient leurs traditions et leurs coutumes beaucoup plutôt qu'une idée, ils se défendaient plutôt qu'ils ne défendaient leurs maîtres et leurs pasteurs. Il n'y avait point à vrai dire, entre les paysans et leurs seigneurs, cette communication, cette pénétration de vie que la légende a imaginée et qui, seule, eût pu donner un tour chevaleresque au mouvement vendéen.

Ce que l'on peut observer aujourd'hui éclaire singulièrement le passé. Vous avez vu tout à l'heure la merveilleuse floraison artistique du pays angevin : eh bien ! si vous prenez la masse de la population, il n'en est guère de moins artiste. Il y a, à Angers, un orchestre de premier ordre qui donne des concerts renommés ; il a essayé ces concerts populaires qui réussissent si bien à Paris : le peuple n'y est point venu. Les autres manifestations de l'art le laissent aussi indifférent. L'art a donc été là le produit d'une civilisation aristocratique ; il a été alimenté par les belles fortunes, les loisirs, l'esprit raffiné, le goût du luxe et des fêtes des gentilshommes des bords de la Loire. Il n'a point pénétré jusqu'aux couches profondes. Le peuple des campagnes et des villes est resté à l'état de clientèle ignorante, indifférente et asservie, et ce que

« La Dépêche » du dimanche 21 avril 1889

le paysan vendéen a défendu, ce sont les mœurs propres qu'il s'était faites dans sa longue vie de client.

Aussi, lorsqu'on voudra agir, au point de vue politique, sur l'esprit des populations rurales de l'Ouest, il faudra tout d'abord écarter cette légende d'une sorte d'attachement traditionnel et généreux du peuple à la noblesse. C'est là une fiction qui n'a pas seulement faussé l'histoire, mais qui fausserait encore l'action républicaine dans les régions de l'Ouest.

J'avais besoin de ce point de départ historique pour bien définir l'état politique présent de l'Ouest et les moyens d'action qui y conviennent à notre parti. Comme il importe beaucoup au parti républicain tout entier, dans la France tout entière, d'arracher enfin à la réaction sa plus forte citadelle, comme il y a d'ailleurs des fragments d'Ouest disséminés dans notre Midi, je vous demanderai la permission de revenir dans huit jours, et pour la dernière fois, sur ce sujet.

LA POLITIQUE DANS L'OUEST

« La Dépêche » du dimanche 21 avril 1889

L'autre jour, à Angers, je demandais : « Mais comment se fait-il donc que l'Ouest soit resté à l'écart du mouvement politique du reste de la France et qu'il ait

nommé des réactionnaires, même en 1881, alors que le pays presque tout entier nommait des républicains ? Je le comprends pour la Bretagne : elle n'a pas été occupée par les Romains ; elle n'a pas été assimilée par eux ; elle n'a pas connu les siècles de civilisation gallo-romaine qui ont unifié moralement et policé le reste de la Gaule ; elle est restée isolée dans ses traditions locales et dans sa langue. Mais vos départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, etc. ? On y parle le français ; ils sont à soixante-dix lieues de Paris. La civilisation romaine, puis l'autorité royale s'y sont installées. Ils sont assis sur un grand fleuve que remontent les vaisseaux du monde entier. Ils n'ont point de fanatisme. D'où vient donc leur immobilité politique ? » — Et tout le monde me répondait : « C'est parce que la grande propriété est restée maîtresse de l'Ouest. »

Mais pourquoi la grande propriété n'a-t-elle pas été entamée dans l'Ouest comme ailleurs ? J'en vois, pour ma part, deux raisons.

La première est la fertilité aisée de la terre. Là où la terre est pauvre, là où elle ne vaut guère que par le travail incessant et créateur de l'homme, elle parvient vite aux mains du paysan ; lorsqu'elle a une grande richesse et une grande fécondité naturelle, quand ce n'est pas, pour ainsi dire, le travail qui la crée, elle a, indépendamment de ce travail, un très haut prix, et

le paysan ne l'acquiert pas. Prenez la Champagne pouilleuse : elle appartient presque tout entière à de petits propriétaires. Prenez au contraire la Champagne grasse : elle est presque tout entière aux mains de gros propriétaires et de capitalistes.

Mais cette raison ne suffirait pas. Ce qui explique mieux que tout le reste la survivance dans l'Ouest de la grande propriété et des grandes influences territoriales, c'est l'antique et fine culture d'esprit des gentilshommes de la vallée de la Loire. La plupart des nobles et des hobereaux de province, quand ils ne furent plus des soldats, quand la fin des guerres civiles et religieuses du seizième siècle leur eut fait tomber l'épée des mains, apparurent ce qu'ils étaient au fond, c'est-à-dire des rustres. Il suffit, pour comprendre la différence intellectuelle qui séparait la plupart d'entre eux de la noblesse de la vallée de la Loire, de comparer leurs castels vulgaires et grossiers à la merveilleuse collection des châteaux de la Loire. Dès lors, cette noblesse provinciale inculte se divisa en deux parties : l'une resta dans ses terres, s'engourdit dans son ignorance et sa présomption, tandis que la bourgeoisie s'éclairait, s'animait et montait. L'autre, attirée par Louis XIV, se précipita à la cour, s'éblouit aux splendeurs inconnues du Louvre et de Versailles, attrapa tant bien que mal un peu d'élégance et de savoir mondain, et, pleine de dédain pour les mœurs gros-

sières qu'elle avait laissées sous le toit paternel, perdit tout désir d'influence et, par suite, toute influence dans les provinces. C'est ainsi que la rustrerie paresseuse et lourde de ceux qui restaient, la fatuité et la frivolité de ceux qui étaient partis annulèrent presque, dans beaucoup de provinces, l'influence territoriale de la noblesse.

Au contraire, les gentilshommes des bords de la Loire avaient été civilisés et cultivés avant la cour elle-même ; ils étaient certainement plus raffinés que beaucoup des compagnons de Henri IV. Leurs châteaux étaient contemporains des plus fines parties du Louvre, bien antérieurs au palais de Versailles. Aussi ne se perdirent-ils pas dans la splendeur royale. Ils n'étaient pas, comme les autres hobereaux, des mouches condamnées à danser éternellement dans un rayon du soleil royal ; ils ne dédaignaient pas leur province, car ils y trouvaient des chefs-d'œuvre, des traditions de vie élégante, de beaux entretiens. Ils s'y sentaient, non en exil, mais dans leur naturelle patrie ; et, en même temps qu'ils fournissaient à la royauté, au seizième et au dix-septième siècle, des diplomates avisés, ils ne dédaignaient pas d'administrer leurs grands domaines, d'entrer parfois, avec une bienveillance quelque peu hautaine mais agissante, dans le détail de la vie des paysans.

Certes, comme je l'ai indiqué l'autre jour, il n'y avait

point, entre leurs paysans et eux, communication d'intelligence et de vie, mais le seigneur était amené, par le goût même qu'il avait pour ses domaines et par la vivacité de son esprit, à s'occuper un peu des menues affaires, des petits intérêts domestiques de ceux qui travaillaient pour lui.

C'est donc, je le crois, une certaine supériorité d'intelligence, de culture aristocratique et d'activité locale qui a maintenu dans cette partie de l'Ouest l'influence territoriale de la noblesse.

Cette influence est très grande aujourd'hui. Quand les dames de la bourgeoisie vont faire une emplette dans un magasin, la marchande leur dit : « Prenez donc ceci; madame une telle, qui est noble, l'a trouvé très bien. » Seulement, ce régime de protection et de clientèle est tellement en contradiction avec l'état de choses et l'état de pensée sorti de la Révolution française, qu'il ne peut se maintenir sans une continuelle tyrannie. Cette tyrannie a beau être voilée pour les paysans par quelques attentions, par quelques menus services, elle les irrite et les indispose sourdement. Ils ne peuvent pas user librement de leur bulletin de vote; ils sentent, dans le choix des maîtres de leurs écoles, dans la direction même de l'enseignement, un calcul systématique; ils ne peuvent pas toujours choisir pour leurs enfants la carrière qu'ils voudraient.

L'école normale d'instituteurs d'Angers se recrute

avec peine ; il faut y appeler des élèves d'autres départements : c'est que, en Maine-et-Loire, les familles de paysans qui y destinent leurs enfants sont vexées et inquiétées. De plus, le paysan n'a pas l'espoir d'arriver à acquérir la terre, parce que les familles nobles ne veulent pas se dessaisir du sol, c'est-à-dire de la puissance. Quand elles ont épuisé leur fortune en fêtes ou en folies, elles se refont par de beaux mariages dans le monde industriel ; et les ouvriers des raffineries de sucre de Paris, des filatures de coton du Nord travaillent pour maintenir les paysans de l'Ouest dans un vasselage indéfini.

Ce n'est pas sur les paysans seulement que s'exerce la tyrannie des châtelains. Il y a quelques années, quand la République fêta pour la première fois le 14 juillet, tous les marchands d'Angers furent avisés que ceux qui arboreraient un drapeau perdraient leur clientèle noble, c'est-à-dire la meilleure. Un moine, le Père Ludovic, a dressé un catalogue imprimé des maisons spécialement recommandées, c'est-à-dire des maisons ou pieuses ou hypocrites ; les autres sont ruinées d'avance.

C'est que, partout, dans l'Ouest, le despotisme féodal et le despotisme clérical s'appuient l'un l'autre. Le seigneur comprend que la docilité des vassaux doit être entretenue par le curé, et le curé comprend que la docilité des fidèles doit être garantie par le seigneur. Il y a là une société mutuelle d'asservissement hu-

main. Et ces deux influences oppressives sont si bien entrelacées qu'il est impossible de déraciner l'une si on ne s'applique pas en même temps à déraciner l'autre.

La République a essayé, dans l'Ouest comme partout, d'émanciper les intelligences par l'enseignement laïque; elle a voulu, là comme ailleurs, donner aux enfants du peuple la notion de la liberté et du devoir; elle a voulu développer en eux, par le libre exercice de l'intelligence, ce sentiment de la dignité humaine, de la valeur de l'esprit, qui fournira aux hommes, mieux que les dogmes surannés, de hautes lumières sur l'origine de la vie et la destinée humaine. Mais ce libre enseignement est sans cesse comprimé, étouffé et, peu à peu, rayé des âmes par l'oppression cléricale et seigneuriale.

Que faut-il faire, alors? Faut-il renoncer à l'émancipation des esprits et des consciences? Non, certes; mais il faut la compléter, l'assurer par l'émancipation simultanée du travail. Vous n'émanciperez pas les paysans, au point de vue intellectuel, si vous ne les émancipez en même temps au point de vue social.

C'est pourquoi je trouve que la politique exposée, l'autre jour, par M. Jules Ferry dans un éloquent discours contient une erreur grave. Il dit que la République doit se borner maintenant, et pour de longues années sans doute, à défendre le terrain conquis. — Si elle n'avance pas, elle reculera; si elle ne renforce pas

l'œuvre scolaire par l'œuvre sociale, l'œuvre scolaire elle-même disparaîtra.

L'autre jour, un homme très avisé d'esprit, très pratique, qui n'est pas un politicien mais un administrateur, me disait : « Avec quatre ou cinq jeunes gens sachant parler un peu et développant sans violences, selon la prudence et la justice, le thème de la terre au paysan, l'Ouest serait retourné en quelques mois. »

Ainsi, dans les pays même de réaction invétérée, ce n'est point par la timidité défensive, c'est par la vigueur offensive et la hardiesse des idées que nous délogerons nos adversaires de leurs derniers retranchements. Tandis que la politique des faux-fuyants varie suivant les milieux, la politique de justice et de dignité humaine est une; elle peut s'appliquer à la France tout entière et soulever dans un même élan, à travers toutes les diversités provinciales, l'unanimité des cœurs droits.

LA JEUNESSE PENSANTE ET LE PEUPLE

« *La Dépêche* » du dimanche 14 juillet 1889

Qu'est-ce qui manque le plus au peuple, dans l'ordre intellectuel et moral d'où tout le reste dépend ? C'est le sentiment continu, ininterrompu de sa valeur. Le peuple a, par intermittence, par éclair, le sentiment de sa valeur, de son rôle dans le mouvement des idées, des droits que ce rôle lui confère ; mais il ne l'a pas toujours. Il s'est mêlé à toutes les grandes révolutions morales de l'âme humaine, et, par conséquent, des sociétés ; il y a eu sa part, mais il n'a pas su en garder la direction. Sans le peuple, qu'aurait été le christianisme naissant ? Le travail de la conscience et de l'esprit antiques l'avait préparé ; mais ce sont les multitudes souffrantes et douces qui l'ont fait en y versant leur besoin d'espérer et d'aimer. Or, à peine né, le christianisme échappait au peuple et le peuple laissait faire.

Au bout de quelques siècles, une hiérarchie fanatique, oppressive de l'esprit et du peuple même, s'était substituée à la douceur de l'Évangile. Pourquoi ? parce que l'âme du peuple, après l'explosion du mystère qui était en elle, était rentrée dans le sommeil. De même

pour la Révolution française : si les idées des penseurs du dix-huitième siècle n'avaient pas pénétré jusqu'au fond du peuple, si elles n'avaient pas mis en mouvement le ressort populaire, la Révolution n'aurait pas été accomplie. Et le peuple, un moment, vit plus clair que la bourgeoisie pensante elle-même, car, tandis que celle-ci s'épuisait à fonder sur une démocratie soulevée la monarchie constitutionnelle, le peuple, avec sa sûre logique, poussait droit à la République; c'est-à-dire que sa pensée allait d'emblée jusqu'au fond même de la Révolution. Mais, parce qu'il avait les passagères exaltations et non la fermeté de la pensée continue, il n'a su garder la Révolution ni des violences et des excès où elle a été entraînée par une minorité, ni du despotisme où elle a été précipitée par une défaillance presque universelle de la conscience et de la raison. C'est ainsi encore que le peuple a laissé la Révolution de 1830, faite par lui, lui échapper.

Aujourd'hui même, dans ce phénomène étrange et double qu'on appelle le boulangisme, que voyons-nous? D'une part, dans le peuple, une aspiration juste, sincère, énergique, vers un ordre politique et social meilleur; d'autre part, dans ce même peuple, une insuffisance et comme une chute de pensée qui lui fait livrer à ses pires ennemis, les démagogues viveurs effrontés et césariens, ses plus chères espérances.

Ainsi, partout et toujours, je constate dans la conscience populaire la générosité première et la droiture de l'instinct, la hauteur des pensées, des sentiments, des espérances soulevées par les grands événements, mais aussi les affaissements subits et les longues inerties intellectuelles et morales. L'idéal, alors, dort dans le peuple d'un lourd sommeil qui ressemble à la mort; les plus belles créations de la pensée et de la conscience humaine passent bien haut au-dessus de lui, comme des nuées d'or passant sur la terre aride sans la rafraîchir et la féconder.

Quel est donc, à l'heure actuelle, le devoir de la jeunesse pensante? C'est d'assurer dans le peuple cette continuité de pensée, qui est en même temps une continuité de dignité et de force. Le premier moyen, c'est de mêler pour le peuple l'exercice de la pensée à l'exercice du travail quotidien. Il ne faut pas que le métier, qui prend presque toute la vie, soit une routine; il faut que le travailleur ait l'intelligence constante de la machine qu'il dirige, de l'œuvre d'ensemble à laquelle il concourt, des procédés qu'il emploie. Il faut que, dans les industries innombrables où le métier touche de très près à l'art, pour les étoffes, pour les mobiliers, pour le bâtiment, le peuple soit habitué, par une éducation professionnelle très haute, à comprendre, à goûter, à créer la beauté artistique mêlée au travail de ses mains. Quelle grande tâche pour tous ces jeunes

gens, ingénieurs, industriels, architectes, dessinateurs, chimistes, que de développer pour les tisserands, pour les menuisiers, les charpentiers, les ébénistes, les maçons, cette éducation professionnelle qui fera du travail des mains un éveil presque constant et une joie de l'esprit!

Et croyez bien que, lorsque l'homme a acquis dans la vie quotidienne le sentiment de sa valeur propre, de la valeur de l'intelligence et de l'esprit, il porte ce sentiment en toutes choses : dans la conduite de la société, qu'il dirige pour sa part en citoyen libre, dans la conception du monde, où il cherche et retrouve sans efforts le meilleur de lui-même, c'est-à-dire la pensée. Lorsqu'un homme, si humble qu'il soit, sait jusque dans l'intimité de sa vie et dans la familiarité de son travail ce que vaut l'esprit, il est apte à tout comprendre. Car, qu'est-ce que l'art, sinon la manifestation multiple et symbolique de l'esprit? Qu'est-ce que la philosophie, sinon le sens, la perception de ce qui est l'esprit dans le monde? Alors, la jeunesse pensante pourra communiquer au peuple tout ce qu'elle porte en elle, et elle aura cette joie sublime d'amener tous les hommes à la plénitude de l'humanité.

L'IDÉAL DE JUSTICE

« *La Dépêche* » du dimanche 3 novembre 1889

Je disais ici, il y a huit jours, qu'il ne fallait pas mesurer à l'insuffisance du parti socialiste la puissance de l'idée de justice sociale; cette idée, dans notre démocratie, après dix-neuf ans de République, a une grande force cachée, et cette force, elle la manifesterait bientôt. Je sais bien qu'à l'heure actuelle les esprits semblent être ailleurs. Les élections signifient avant tout tranquillité, ajournement des questions qui divisent, c'est-à-dire des grandes questions; administration régulière et paisible des intérêts. Après l'agitation factice et énervante du boulangisme, après l'orgie de boucan et d'injures à laquelle tous les ennemis de la République se sont livrés depuis des mois, le pays paraît aspirer surtout au repos; et certes, ceux-là seraient bien maladroits et bien coupables qui rouvriraient les agitations vaines et les crises. Mais le pays de France ne saurait se passer longtemps d'idéal.

Or, la liberté étant sauvée, de quel côté pourra se tourner le besoin renouvelé d'idéal, si ce n'est vers la justice sociale? Quand le dernier écho de l'aventure

boulangiste et des disputes grossières se sera tu, les beaux rêves se réveilleront d'eux-mêmes au cœur des citoyens libres. Ils se diront que, dans un intérêt économique aussi bien que dans un intérêt moral, il faut constituer tous les travailleurs dans notre pays à l'état d'hommes ; que le vrai moyen d'exciter l'énergie de la production nationale, comme de relever le niveau humain, c'est de développer en chaque travailleur toute la valeur d'homme qu'il contient ; qu'il faut, pour cela, l'arracher, par la solidarité professionnelle, au servage des faibles isolés devant les grands capitaux, aux terribles hasards du chômage et à l'écrasement du labeur irrégulier et démesuré ; qu'il faut subordonner les lois brutales de la concurrence aux lois supérieures de la vie et non celles-ci à celles-là ; qu'il faut ménager dans l'existence de tout homme une petite place pour la vie de famille et pour la vie de l'esprit, et que, dans ces quelques heures de loisir humain restituées à tout homme, il faut, par une éducation incessante et multiple, concentrer tous les rayons de la pensée, comme on pratique dans la forêt enchevêtrée et sombre quelques éclaircies où rit la lumière du soleil.

Les citoyens libres de la République française se diront que l'Église défaillante, après des siècles de domination, leur a laissé l'humanité à guérir de tous les maux de l'ignorance et du servage, et qu'il faut que

« La Dépêche » du dimanche 3 novembre 1889

la liberté, pour guérir tous ces maux, se fasse fraternelle. Il est impossible qu'un pareil idéal ne parle pas bientôt à ceux qui marchent déjà dans la vie; il est impossible surtout qu'il ne parle pas au cœur de la jeunesse qui va y entrer.

Que feront dans la vie tous ces jeunes gens, qui se pressent maintenant dans nos écoles de médecine et de droit, dans nos facultés des lettres et des sciences? Marcheront-ils sans idéal et sans lumière, et quel autre idéal pourront-ils avoir que la justice entre les hommes? Iront-ils, comme plusieurs que je connais, dégoûtés par les misères de l'intrigue politique, par le matérialisme grossier de certaine science et le naturalisme de certaines œuvres, renouveler en eux-mêmes, aux sources évangéliques, le sentiment chrétien et les joies chrétiennes? Mais cela seul a une vie intérieure dans les âmes, qui a, en même temps, une vie extérieure dans les sociétés, et l'esprit chrétien ne pourra s'affirmer à nouveau, même dans l'intimité des consciences, que s'il s'applique, au dehors, à pénétrer de douceur fraternelle l'ordre social.

La jeunesse mettra-t-elle son ambition et sa vie à conquérir et à développer la science? Noble ambition; mais qu'est-ce que la science? Une puissance et une joie; et, si elle ne s'anime pas de l'esprit de justice, si elle ne se mêle pas partout à la vie des hommes, et à la

vie des plus humbles, pour l'alléger et l'ennoblir, elle est un privilège de plus, et, comme tous les privilèges, elle ne tarde point à tarir au cœur même des privilégiés les sources profondes de la joie et de la vie.

Et ces adolescents qui sont encore sur les bancs du collège et qui commencent à rêver, qui ont l'âme pleine de vagues ébauches, où se tourneront-ils, où trouveront-ils un aliment? Devront-ils se dépouiller d'eux-mêmes de leur puissance de rêverie et de sympathie pour se borner à l'étude photographique, à la froide ou brutale peinture des milieux sociaux? Oh! certes, qu'ils ne reculent devant aucune observation, devant aucune réalité, devant aucune vérité : c'est ne point aimer le monde et l'homme que de s'en cacher à soi-même les tristesses et les vilénies. Mais qu'ils descendent dans la réalité, ayant toujours en eux l'idéal qui doit la transformer lentement.

Je sais bien qu'on leur conseille une sorte de dilettantisme continu. Les Maurice Barrès ne manquent pas qui veulent persuader à la jeunesse qu'il faut goûter à tout et ne tenir à rien ; mais, au point de vue même de la science de la vie, c'est un faux calcul, car l'homme ne peut connaître les choses que quand il y croit, et, après une longue vie de dilettantisme, le dilettante n'a rien vu et ne sait rien.

Quant aux jeunes gens qui vont entrer dans le commerce et dans l'industrie, pour y continuer ou y déve-

« La Dépêche » du dimanche 3 novembre 1889

lopper la tradition paternelle, leur tâche est belle, et je sais qu'elle est rude : avec la lutte universelle, ne pas déchoir est un grand effort. Je sais aussi qu'absorbés presque tout entiers par le souci de la machine industrielle, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, ils n'ont pas beaucoup de temps pour songer à la corriger. Toute innovation dans l'ordre social sera pour eux un embarras de plus ; ils porteront tout le poids des transitions pénibles. Mais aussi, si, dans les années libres de la jeunesse, ils ont rêvé à plein cœur la justice, s'ils veulent favoriser le groupement des travailleurs qu'ils dirigent et les éclairer, s'ils veulent les initier peu à peu aux conditions de la puissance économique et les introduire dans cette puissance, quelle belle vie s'ouvre devant eux ! Ils se sentiront devenir peu à peu les guides respectés d'une société libre, et ils auront réconcilié définitivement, pour le bien de l'une et de l'autre, la bourgeoisie industrielle et la démocratie.

Le boulangisme a retardé, en l'égarant, le mouvement socialiste. Il est certain qu'il y a eu, au début, dans le mouvement boulangiste, un grand mélange de socialisme dévoyé. La démocratie, dès qu'elle s'est aperçue de son erreur, s'est retirée peu à peu du boulangisme ; mais, dans ce va-et-vient, ne sachant pas comment traduire ses aspirations, elle a paru se résigner un moment à une politique de simple conserva-

tion républicaine : c'est là le sens dominant des élections dernières. Mais ces aspirations, d'abord dévoyées, puis refoulées, ne tarderont pas à se faire jour de nouveau, et ceux qui sauront trouver une issue à ce mouvement, lui marquer sa route et ses étapes, seront avant peu les chefs de la démocratie.

L'équivoque boulangiste nous gênait, nous, républicains démocrates. Sur la revision, où nous cherchions l'avènement du peuple, où le boulangisme cherchait l'avènement d'un homme, équivoque. Sur le socialisme, qui était pour nous la réalisation de la justice par la science et la liberté, qui n'était pour le boulangisme qu'un vague sourire de prétendant aux foules amorcées, équivoque encore. Et, dans toutes ces ambiguïtés, nous avions peine à déployer notre politique. Tacite raconte que, sur le sol détrempe de la Germanie, les légions romaines, un jour de bataille, ne purent planter leurs étendards; et nous aussi, dans la fange et l'équivoque glissante du boulangisme, nous n'avons pu planter le drapeau de nos espérances sociales. Le boulangisme est fini, nous pouvons reprendre hardiment, avec la démocratie, l'œuvre de justice.

La Chambre nouvelle, qui est animée pour les classes laborieuses d'excellentes intentions, s'apercevra que ces réformes pratiques, que ces lois d'affaires dont on

« *La Dépêche* » du dimanche 3 novembre 1889

parle tant aujourd'hui sont impossibles, si l'on n'a pas un idéal supérieur.

Lois d'affaires tant qu'on voudra, mais fera-t-on, en faveur des classes laborieuses, de simples lois d'assistance et de philanthropie, ou bien fera-t-on des lois d'émancipation, c'est-à-dire des lois qui les préparent peu à peu à la puissance économique?

Lois d'affaires, réformes pratiques, je veux bien; mais se bornera-t-on à remanier quelques tarifs de pénétration imposés par le calcul de la haute banque au travail national, sauf à laisser la haute banque prendre sa revanche le lendemain par les mille moyens dont elle dispose? ou bien voudra-t-on décidément contenir le pouvoir démesuré de la haute finance, et s'appliquera-t-on pour cela à favoriser, à préparer dans le pays de puissantes fédérations du travail industriel et du travail agricole, qui puissent, par leur accord, disputer à la finance internationale l'initiative et le gouvernement des grandes entreprises, et contenir les ambitions du capitalisme par la force combinée du travail et du capital?

Lois d'affaires et réformes pratiques tant qu'on voudra, les mots importent peu, à moins qu'on ne veuille, en rabaissant les mots, rabaisser aussi les choses. Quelque modeste que soit l'œuvre de chaque jour, elle doit être ordonnée en vue d'un but, et, si ce but n'est pas toujours très haut et toujours en évidence, l'œuvre

s'arrête et se perd. J'admire ceux qui croient que l'on peut mener à bien des lois d'affaires en supprimant les grands courants politiques, c'est-à-dire les grands courants de pensée et de sentiment dans le pays. Autant dire au moulin de moudre le grain de chaque jour en supprimant les courants atmosphériques et en arrêtant les rivières. La Chambre ne pourra donc toucher à une seule loi intéressant les travailleurs, si modeste soit-elle, sans soulever le problème social tout entier, et quand il sera nettement posé, il faudra bien le résoudre.

Enfin, le patriotisme même donnera l'élan à l'œuvre de justice. Tous les Français ambitionnent pour la France un grand rôle dans le monde. Ce n'est point par des aventures guerrières qu'elle le trouvera, c'est en donnant aux peuples l'exemple et le signal de la justice. Si elle se met à la tête du mouvement social, si elle rallie pour le règlement international des heures de travail dans l'industrie mécanique les esprits généreux de toutes les nations ; si, en 1892, en même temps qu'elle réglera, pour protéger le travail national, les conditions nouvelles des échanges, elle propose aux peuples de régler de concert les conditions générales du travail, si elle se fait ainsi, pour son propre bien, comme pour le bien des nations, l'initiatrice et l'éducatrice de la justice, elle reprendra bientôt dans le

« La Dépêche » du dimanche 3 novembre 1889

monde, sans combat, le rôle universel que la Révolution française lui a assigné.

C'est ainsi que, par ce besoin d'idéal qui est au cœur de notre peuple et sans lequel les nouvelles générations seraient comme mortes, par la disparition de l'équivoque boulangiste où l'idéal social était compromis, par la force même des problèmes économiques qui ne peuvent être résolus partiellement qu'en étant posés tout entiers, enfin par les ambitions mêmes de notre patriotisme, l'idée de justice sociale va apparaître au-dessus des partis plus éclatante et plus impérieuse peut-être qu'à aucune époque de notre histoire.

Heureux ceux qui, ayant le sentiment de la grande œuvre qui est à accomplir, peuvent y travailler de près!

L'ESPRIT DES PAYSANS

« *La Dépêche* » du dimanche 10 novembre 1889

L'éducation politique et morale des paysans a une grande importance. Pour y réussir, il faut les aimer et les bien connaître.

Le paysan a l'esprit sérieux. Il est obligé de peiner, de calculer, de se défier. Il ne dissipe pas son intelligence en saillies et en bagatelles; il s'en sert, non comme d'un jouet, mais comme d'un outil. Il n'est pas gouailleux et fantaisiste; il ignore ce qu'à la ville on appelle la blague. Je parle des vrais paysans, de ceux qui sont attachés au champ, qui labourent et qui sèment. Car il y a dans nos campagnes des irréguliers qui vivent, moitié de travail, moitié de maraude, ou qui exercent des métiers variés, extrayant la pierre, creusant des puits, etc. Ceux-ci, de même qu'ils ont souvent de la fantaisie dans leur vie, en ont dans leur esprit et dans leurs paroles. Ils ont de la verve, ils ont des mots qui partent comme des fusées; ils sont facétieux. Le vrai paysan, lui, a l'esprit grave. Non qu'à l'occasion il n'aime à rire et à se divertir, mais, alors,

il a recours à des chansons et à des contes qui contiennent de la joie toute faite, plutôt qu'à des fantaisies personnelles et spontanées de conversation.

En revanche, cette sobriété de l'esprit fait que la moindre plaisanterie l'amuse. On vendange, et il y a dans la vigne beaucoup de vendangeurs et de vendangeuses; du coteau qui est à l'extrémité opposée de la plaine arrivent dans l'air ensoleillé des sons de cloches. Une paysanne dit, d'un air entendu : « Quelqu'un se pend »; — c'est le sonneur de cloches qui, en effet, se pend à la corde. C'est là une plaisanterie rebattue, traditionnelle, et pourtant tous y prennent plaisir, la refont pour leur compte, y trouvent de la saveur. Voilà comment les beaux esprits du village ont dans les cercles de paysans des succès si aisés et si énormes. Ces esprits tout neufs, et au fond très sérieux, quand on les met en mouvement, s'amusent de rien.

Le paysan est volontiers sentencieux, surtout en prenant de l'âge. Il s'exprime par proverbes et maximes; il ne peut pas se créer à lui-même des idées générales, et il les emprunte à la sagesse traditionnelle. « Le pauvre père disait » revient très souvent dans la conversation des paysans. Cette tradition est le seul livre où beaucoup d'entre eux aient lu. Or, elle se compose de formules courtes, de proverbes et de maximes. Nous nous étonnons quelquefois que, vivant en pleine nature, les paysans ne fassent pas sur les phénomènes

naturels plus d'observations personnelles et neuves : nous sommes dupes d'une illusion. A part quelques grands faits très simples, comme la succession des saisons, tout dans la nature est extraordinairement compliqué. La plupart des proverbes rustiques ayant trait à la vie agricole n'expriment guère que des coïncidences qui se renouvellent de loin en loin, mais comme c'est pour le paysan le seul point de repère, il y tient beaucoup, et il a beau prendre le proverbe en défaut, dix fois, vingt fois : il n'y renonce pas. C'est qu'il résume pour lui un premier essai de généralisation, de science, et qu'il a, en outre, la marque vénérable de la tradition. Voyez ces paysans sentencieux dont les paysans eux-mêmes disent qu'ils ont « l'air prophète ». On sent que, quand ils citent une maxime, ils croient participer à une sagesse très haute, et qu'ils en conçoivent pour eux-mêmes une sorte de respect.

Au point de vue de la terre, le paysan est très attaché à la propriété individuelle; au point de vue de l'esprit, il aime, au contraire, à confondre sa propre sagesse avec la sagesse indivise de la tradition. Le prix de l'effort personnel, de la conquête personnelle dans l'ordre du savoir ne lui est pas suffisamment connu. Et c'est là une des raisons qui l'empêchent de vérifier et de corriger par son expérience propre les préjugés nombreux qui circulent.

« La Dépêche » du dimanche 10 novembre 1889

Ce n'est pas que l'esprit d'invention et de création fasse défaut dans nos campagnes; il y a une production poétique incessante. Il n'y a guère d'événements un peu curieux au village ou dans la contrée qui ne soient mis en chanson. Qu'il s'agisse d'un mariage comique, de la brouille d'un curé avec sa madone ou d'une élection, il y a toujours une demi-douzaine de poètes qui se cotisent et qui font une pièce de vers en collaboration. Ce n'est pas toujours très relevé, mais c'est vivant. Ce sont les jeunes gens qui font cela.

La jeunesse est, à la campagne, presque une institution. A la ville, et surtout dans les grandes villes, les plaisirs sont tout préparés : c'est le théâtre, c'est le cirque; vieillards et jeunes gens s'y pressent confondus. Il n'y a de distractions pour les paysans que celles qu'ils organisent eux-mêmes : les fêtes votives, les bals sous les grands arbres. Mais qui donc organisera tout cela, qui s'emploiera à louer les musiciens, à orner l'emplacement, à recueillir les fonds, si ce n'est les jeunes gens? Ce sont eux surtout qui résistent au curé quand il défend la danse; ce sont eux qui, à la sortie de vêpres, organisent, à partir du clocher, ces courses à pied où il faut, tous les cent pas, poser un œuf à terre sans le briser; ce sont eux, quand un mariage leur déplaît, qui sèment de la paille et du foin tout le long du chemin suivi par le cortège; ce sont

eux qui introduisent dans les campagnes les refrains politiques et patriotiques venus de la ville, qui perpétuent dans nos campagnes les veillées, qui, sans eux, se perdraient; ce sont eux, enfin, qui, à la sortie des offices ou en revenant du marché, escortent la jolie paysanne, laissant les anciens s'entretenir du cours des bestiaux. Aussi, quand à la campagne il est question de « la jeunesse », on sent qu'il s'agit d'une sorte de puissance organisée, qui n'a rien d'analogue dans les grandes villes.

De toutes les poésies qui se font ou qui se chantent à la campagne, la nature est à peu près absente : il s'agit d'amour, de fiançailles, de guerre, de départ, de retour, d'événements locaux; mais les beautés mêmes de la campagne n'y sont jamais décrites ou même indiquées. Pourtant, le sentiment poétique ne manque pas aux paysans, mais, précisément parce qu'ils vivent dans la monotonie des beautés naturelles, ils demandent à leurs chansons de leur parler d'autre chose. Ils n'ont pas certainement la grande poésie; et comment l'auraient-ils? Le temps est passé, où les hommes divisaient les forces de la nature, le soleil éclatant et les grands bois mystérieux. Les paysans n'ont pas encore sur l'immensité de l'Univers, sur le mouvement ordonné des astres, sur l'évolution et le progrès de la vie, ces grandes idées qui font vibrer la pensée au contact de la nature extérieure. Ils sont habitués à agir, non à

« *La Dépêche* » du dimanche 10 novembre 1889

rêver; ils ne peuvent dès lors emprunter au monde visible un aliment pour leurs rêveries.

L'Église a durci et desséché le dogme. L'Évangile, avec son libre et poétique esprit, a été remplacé par des pratiques sèches, des formalités superstitieuses et des croyances terribles. Les doux horizons de la Palestine sont presque inconnus du paysan, et l'étoile qui guidait les bergers ne se lève pas sur lui. Il retrouve la poésie dans sa familiarité de tous les instants avec la vie des êtres et des choses. A la fin de l'hiver, quand les bestiaux, après de longs mois de réclusion, peuvent quitter l'étable, le jeune paysan accourt pour les voir sortir. Ils sont d'abord comme étonnés; puis, grisés soudain par la lumière, le grand air, ils partent comme des fous, ils font en sautant, en mugissant, le tour de la grande prairie; ils en reprennent possession; puis tous, bœufs, vaches, taureaux, se précipitent et se confondent comme dans une mêlée. Ces bêtes pesantes s'enlèvent comme des chevaux légers. Elles s'arrêtent, soufflent, aspirent l'air, regardent l'horizon et, comme piquées tout à coup d'un aiguillon de folie, s'enlèvent de nouveau. Peu à peu elles se mettent à paître l'herbe courte et rare et, de temps à autre, dans le troupeau immobile qui semble cuver son ivresse, un bœuf se remet à bondir comme après l'orage une vague se dresse de loin en loin dans la mer mal apaisée. Ce sont

là de puissants spectacles et le jeune paysan y assiste avec un mélange de crainte et de joie.

Lorsque la pluie tombe enfin sur le maïs altéré et fait un bruit joyeux dans les feuilles, la paysanne dit : « Le maïs rit. » Lorsque les fèves encore jeunes viennent bien, sous un soleil doux, dans la terre bien travaillée et gonflée de suc, la paysanne, réjouie, dit : « Les fèves têtent. »

Les paysans s'ennuient dans les lieux clos et bas. Évidemment, ils se nourrissent, à leur insu même, des grands horizons. Un soir, je causais avec un laboureur au sommet d'un coteau qui dominait une grande étendue de pays. L'air était transparent et calme; nous regardions la montagne lointaine d'un bleu sombre qui fermait l'horizon. Il nous sembla entendre un murmure très vague qui arrivait vers nous : c'était le vent du soir qui se levait au loin sur la montagne, et, dans la tranquillité merveilleuse de l'espace, le premier frisson des forêts invisibles venait vers nous. Le paysan écoutait, visiblement heureux; il me dit en son patois : « *Lou tèn s aousenc.* » L'expression est intraduisible dans notre langue; il faudrait dire : le temps est *entendif*. Le mot exprime cet état de l'air qui est pour le son ce que l'absolue transparence est pour la lumière. Mais de pareils mots n'indiquent-ils pas, mieux

que bien des effusions, la poétique familiarité du paysan avec les choses ?

Il n'est point incapable des hautes mélancolies. J'ai connu des vieillards qui, la journée finie, couchés sur la terre sombre où ils allaient bientôt disparaître, parlaient de la mort avec une sorte d'étonnement résigné : « Tout sera bien fini, disaient-ils, et personne n'en revient. » Chose étrange et que j'ai souvent constatée : les mêmes hommes qui parlaient de la mort comme de la destruction totale, parlaient peu de temps après ou en même temps de l'âme et de sa survivance. Évidemment, beaucoup de paysans n'accordent pas l'idée naturelle qu'ils ont de la vie et de la mort avec l'idée qu'ils tiennent de l'Église. Ils ont dans l'esprit, sans s'en douter, des idées contraires ; elles ne se heurtent point parce qu'ils n'y réfléchissent pas assez ; elles sont simplement juxtaposées. D'un côté, ils croient très bien, avec l'Église, que l'homme est supérieur aux bêtes, qu'il a une âme, et que cette âme ne périra pas. D'un autre côté, comme on n'a pas développé en eux la vie de la pensée, comme toute leur existence s'use dans le labeur opiniâtre des bras, dans la lutte avec la terre, ils ne peuvent ni se figurer, ni même pressentir ce qui survivrait d'eux dans un autre ordre d'existence ; il leur semble, par ce côté, que la terre en les recouvrant les aura tout entiers.

Dans les nuits sans lune, les astres brillent, mais ils n'éclairent pas sensiblement la terre; elle est toute noire, et les étoiles semblent resplendir pour elles-mêmes dans les hauteurs: il y a comme divorce du ciel et de la terre. De même, il y a dans l'âme du paysan divorce entre la vie machinale à laquelle il a été condamné et les espérances immortelles que l'Église a gravées à la surface de son esprit, mais qu'elle n'a point fondues dans son existence quotidienne. Elle a imposé des dogmes du dehors; elle n'a pas éveillé la pensée intime. Le premier soin de l'Église, si elle voulait faire pénétrer vraiment l'esprit chrétien jusqu'au fond des âmes, devrait être d'aider et non de combattre ceux qui, comme nous, veulent éveiller partout la pensée; mais l'Église ne songe qu'à sa domination. C'est à nous d'amener peu à peu la démocratie rurale à la pensée personnelle.

LES UNIVERSITÉS RÉGIONALES

« La Dépêche » du vendredi 6 juin 1890

L'enseignement public supérieur en France est à la veille de subir une importante transformation. Le ministre de l'Instruction publique proposera prochainement aux Chambres la création d'un certain nombre d'Universités régionales.

L'enseignement supérieur en France se compose de quatre Facultés : la Faculté de droit, la Faculté de médecine, la Faculté des lettres, la Faculté des sciences. Il y a aussi, mais en très petit nombre, des Facultés de théologie protestante. Les Facultés ont trois offices distincts à remplir : 1° elles constituent des jurys d'examen et décernent, au nom de l'État, des diplômes; 2° elles préparent à ces examens un public spécial d'étudiants : elles acheminent ainsi la jeunesse vers les carrières dites libérales du droit, de la médecine, de l'enseignement; c'est là ce qu'on peut appeler le haut enseignement professionnel; 3° enfin leur mission la plus noble est de contribuer aux progrès de la science. Elles servent la science de plusieurs façons : par les recherches originales des maîtres dans tous les ordres

du savoir et de la pensée; puis, en inculquant à leurs étudiants le goût de la science désintéressée, les méthodes d'investigation et de création; et, enfin, en répandant aussi dans le grand public, par le livre, la revue ou le cours, les résultats les plus nouveaux de la science, la haute curiosité scientifique et une certaine ardeur intellectuelle. Par là, elles font vraiment œuvre civilisatrice.

C'est précisément pour mieux remplir cette partie de leur rôle, la plus élevée, que les Facultés diverses doivent être groupées en Université. Jusqu'en 1885, les diverses Facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, sont restées à l'état d'isolement absolu. En 1885, un décret a institué un conseil des Facultés où siègent des représentants de chacune d'elles et qui s'occupe des intérêts communs. C'est là comme l'ébauche de l'Université future. Aujourd'hui, il s'agit de compléter l'œuvre en créant dans chaque grand centre d'études un corps composé de toutes les Facultés et ayant la personnalité civile. Les Universités ainsi constituées pourront recevoir des dons et legs, des subventions : elles auront un budget à gérer et pourront ainsi, sous de certaines conditions, créer de nouvelles chaires, développer et diversifier leur enseignement.

Les Universités régionales ainsi créées auront pour le pays des avantages multiples. D'abord, elles atteste-

ront l'unité de la science. Toutes les sciences ont besoin les unes des autres; elles se soutiennent et se fécondent les unes les autres: la médecine et les sciences naturelles et chimiques sont en relation étroite; les lettres, l'histoire, la philosophie et le droit forment un ensemble qu'on ne peut démembrer sans péril. S'il est nécessaire que les étudiants se spécialisent, en vue de la profession à exercer, il est nécessaire aussi qu'ils ne soient pas comme murés dans une spécialité étroite; il faut qu'ils gardent le sentiment de l'unité de la science qui traduit l'unité de l'esprit humain. L'Université, par son nom même, leur rappellera sans cesse cette universalité de pensée qui aide le savant jusque dans sa spécialité et qui fait l'homme. En fait, il sera possible d'aménager des points de contact et de pénétration entre les diverses sciences et les divers enseignements que le régime actuel des Facultés isole arbitrairement.

La jeunesse sera ainsi pénétrée, et pour la vie, d'un très haut esprit: elle sentira de bonne heure que le tout n'est pas d'exercer telle ou telle profession, mais de l'exercer en homme, c'est-à-dire en comprenant toujours le rapport qu'elle a à l'œuvre générale de civilisation. Il ne sortira plus seulement de nos Facultés des avocats, des médecins, des professeurs, mais tous auront eu, dès l'Université, l'idée que les professions particulières et les sciences particulières ne valent que

par leur concours au bien de l'humanité, à la grandeur du pays, à la vie complète et supérieure de l'esprit et de la conscience. Il y aura ainsi dans la jeunesse une âme commune et comme une flamme nouvelle dont l'Université sera le foyer central.

Puis, cette Université, pouvant disposer de ressources propres dont la destination générale sera indiquée par les donateurs, aura avec la région des liens que les Facultés dispersées n'ont pas. Elle restera nationale, mais elle sera aussi régionale. Par là même, la région tout entière s'y intéressera comme à son œuvre et aussi comme à son honneur. Les maîtres ne seront pas, ou ils seront beaucoup moins, des fonctionnaires de passage : ils trouveront dans la vie commune et éclatante de l'Université de quoi les retenir ; ils ne seront plus tentés au même degré de considérer la province comme un lieu d'exil et Paris comme la terre promise. Il y aura une véritable décentralisation de la vie intellectuelle.

Enfin, il sera possible à ces Universités régionales françaises d'entrer en relation de courtoisie et de camaraderie scientifique avec les Universités étrangères. Aujourd'hui, si l'enseignement supérieur français veut, soit pour fêter une grande date de l'esprit humain, soit pour donner un retentissement universel à une découverte récente, soit pour organiser des recherches collectives, inviter les Universités étrangères et les repré-

« *La Dépêche* » du vendredi 6 juin 1890

sentants de la science dans le monde entier, il ne le peut pas; il n'est pas constitué. Si les Facultés de Montpellier ont pu recevoir comme elles l'ont fait leurs hôtes de la France et de l'étranger, c'est qu'elles ont agi comme si elles étaient une Université; c'est que, sous la promesse d'être bientôt une Université, elles l'étaient déjà. Ainsi, par la création d'Universités régionales, l'enseignement supérieur français entre en communication aisée avec les Universités étrangères du monde entier. Et nos Universités régionales, en même temps qu'elles seront attachées à une région presque par des liens de famille, auront des relations avec toute l'étendue du monde savant. Il sera donné aux plus agissantes et aux plus illustres d'entre elles d'appeler un moment dans nos villes de province les gloires scientifiques et la vie intellectuelle du monde entier.

Deux choses dans le mouvement actuel en faveur des Universités sont particulièrement remarquables : la première, c'est que c'est du pouvoir central, c'est du ministère de l'Instruction publique que vient cette initiative de décentralisation. Il ne s'agit pas, bien entendu, de rompre le lien nécessaire des Universités régionales avec l'État; mais enfin, par la personnalité civile, par la libre gestion d'un budget qui peut devenir considérable, par le prestige même de ce môl

d'Université, il est certain qu'elles auront une large part d'autonomie : or, cette autonomie, c'est le pouvoir central qui la réclame pour elles. Le mouvement actuel a été préparé de longue main par les directeurs de l'enseignement supérieur, par M. Albert Dumont, par M. Liard. M. Liard recueille aujourd'hui, dans la popularité de l'idée d'Universités, la juste récompense de longs et patients efforts au service d'un haut idéal clairement conçu d'emblée. Je parle ainsi sans embarras, car c'est l'honneur du corps enseignant, de ses traditions libérales et fières, que nous puissions rendre à nos chefs l'hommage qu'ils méritent, sans que personne songe un instant à y soupçonner une flatterie. C'est par les Universités régionales que commence l'œuvre de décentralisation prudente qui doit ranimer la province ; et cela était naturel, car la science porte la liberté avec elle.

Et, d'autre part, dans tous nos grands centres, la démocratie s'intéresse à l'enseignement supérieur. A Lyon, les ouvriers de la Croix-Rousse voulaient imposer à leurs conseillers municipaux le mandat impératif de réclamer une Université lyonnaise. A Montpellier, le peuple a fêté de tout cœur la promesse d'une Université. A Toulouse, le conseil municipal, représentant naturel de la démocratie, vient d'émettre, à l'unanimité, un vœu pour la création d'une Université toulousaine. Il n'est rien de plus consolant que de voir la dé-

mocratie, que quelques faux délicats ont accusée si longtemps de nous acheminer à une sorte de barbarie intellectuelle, ou tout au moins d'universelle médiocrité, se passionner ainsi pour la partie la plus élevée et en même temps la plus désintéressée du savoir humain.

Le peuple sent le prix même de cette partie de la science à laquelle il ne participera pas directement. Il sent qu'au fond il est appelé à en avoir sa part. La science, même la moins accessible, est la chose de tous : elle est utile à tous par des applications bienfaisantes ; elle ajoute à la gloire du pays, qui est le patrimoine commun. Elle amène peu à peu ses conceptions à ce degré de clarté et d'ampleur où elles peuvent émouvoir toutes les intelligences. Enfin, la démocratie a l'instinct que tout ce qui grandit l'homme diminue dans le monde les forces de tyrannie et de privilèges.

De quoi est fait le despotisme politique ou économique ? Il est fait du mépris de l'homme. Les gouvernements qui veulent asservir un pays ou une classe commencent par l'abaisser. Le second empire avait laissé peu à peu l'enseignement supérieur décroître, et il avait touché aux parties les plus hautes de l'enseignement secondaire. Au contraire, en même temps qu'elle vulgarisait l'enseignement, la République a cherché à l'élever. Et le haut enseignement, aussi bien que l'enseignement primaire, quoique d'une autre façon,

concourt à la liberté politique et à l'émancipation sociale des classes laborieuses.

Quand l'homme, dans un sublime effort vers la science complète, donne la mesure de sa grandeur, il ne peut accepter que la nature humaine soit abaissée et défigurée ailleurs par la tyrannie politique ou par le travail servile. Quand une société a cherché la pleine lumière, elle cherche nécessairement la pleine justice. Lorsque, par l'effort unanime de la démocratie, le haut enseignement français aura été mieux constitué, lorsque des foyers plus puissants de science et de vie intellectuelle auront été créés, il est impossible qu'on ne songe pas à fournir au peuple, par une organisation meilleure du travail, le moyen de participer dans la mesure du possible aux plus nobles joies intellectuelles. Quand le peuple aujourd'hui s'intéresse dans nos grands centres à la création des Universités, il ne fait point un calcul; il cède à son goût naturel pour les nobles et belles choses. Mais, au fond, et par ce désintéressement même, il prépare son avenir; car la science contracte avec lui une dette qu'elle ne pourra acquitter qu'en organisant la justice.

LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT

« *La Dépêche* » du jeudi 7 août 1890

On n'est occupé, depuis plusieurs semaines, qu'à réformer le baccalauréat. Le ministre de l'Instruction publique a proposé un nouveau système au conseil supérieur qui en a adopté certaines parties et rejeté d'autres. Il n'est pas démontré que le baccalauréat nouveau modèle fonctionne; car le ministère de l'Instruction publique ne se passionnera pas probablement beaucoup pour une œuvre qui n'est plus la sienne et qui n'exprime plus que très imparfaitement sa pensée première, et quelques-unes des innovations adoptées se heurteront, dans la pratique, à des résistances sérieuses.

Je ne parle pas ainsi pour le livret scolaire; je crois, somme toute, qu'il pourra rendre des services et entrer dans nos mœurs. On sait de quoi il s'agit: il y a toujours, dans tout examen, une part de hasard; il y a quelques mauvais élèves qui sont reçus, parce qu'ils font mieux ce jour-là que d'habitude; il y a quelques bons élèves qui échouent. Cela est beaucoup plus rare

qu'on ne le dit; j'ai été professeur de lycée, et c'étaient mes bons élèves qui étaient reçus, et je sais qu'aujourd'hui, sauf quelques accidents inévitables réparés d'habitude à un second examen, il en est partout ainsi; il n'est pas mauvais, pourtant, de permettre aux candidats de produire au jury un livret où seront inscrites leurs notes et leurs places durant les trois années, je crois, qui précèdent l'examen.

Le ministre demandait que le jury fût tenu de résumer l'impression résultant pour lui de l'étude du livret en une note; le livret des bons élèves leur eût ainsi assuré d'emblée un certain nombre de points qui auraient corrigé l'insuffisance accidentelle de leurs copies. En fait, le baccalauréat eût été ainsi la combinaison d'un examen et d'un certificat d'études. Le conseil supérieur a décidé qu'il n'y aurait pas de note spéciale pour le livret scolaire et que le jury d'examen en tiendrait simplement compte pour l'admissibilité. Au fond, cela peut revenir au même dans la pratique, car, si le jury d'examen tient réellement compte du livret d'examen, c'est comme si le livret était représenté par une note. Or, lorsqu'un livret scolaire dressé et produit dans les conditions légales établira qu'un élève, depuis trois ans, est toujours dans les dix premiers sur 60 ou 70 élèves, il est impossible que le jury n'en tienne pas compte. Bien mieux, le ministre, en demandant une note spéciale pour le livret, fixait

un maximum à cette note, et ainsi dans le baccalauréat l'examen ne disparaissait pas dans le certificat d'études. Au contraire, avec la forme vague adoptée par le conseil supérieur, il est permis à un jury de tenir du livret scolaire un si grand compte qu'en fait l'examen proprement dit ne soit plus que l'accessoire ; voilà ce qu'on gagne à rester dans le vague et l'équivoque. Quoi qu'il en soit, on peut considérer, dès maintenant, le livret scolaire comme une institution existante.

Les journaux réactionnaires, surtout *l'Autorité* et le *Soleil*, mènent grand tapage là-dessus : ils prétendent que le livret scolaire est dirigé contre l'enseignement secondaire libre. Aujourd'hui, disent-ils, les examinateurs ne savent pas de quel établissement sortent les candidats et ils ont ainsi pour tous, d'où qu'ils viennent, d'un lycée de l'État, ou d'un petit séminaire ou d'une maison religieuse quelconque, une impartialité forcée ; avec le livret scolaire, chaque élève aura en quelque sorte son état civil et les candidats des établissements libres seront fauchés. — C'est pitié de lire de pareils raisonnements. Je suppose un instant que l'institution du livret scolaire soit excellente, indispensable, qu'elle ait pour effet certain de prévenir des accidents fâcheux, de donner aux élèves laborieux des garanties auxquelles ils ont droit ; faudrait-il donc leur refuser ces garanties sous prétexte que cela peut déplaire à quelques établissements libres ? Cela revient à dire que l'État n'est

plus maître de son propre enseignement : certains conservateurs, sous couleur de liberté, refusent de soumettre les établissements privés à certains réglemens d'équité établis par l'État et prétendent asservir l'État aux convenances des établissements privés.

D'ailleurs, il faut un étrange excès de mauvaise foi pour contester l'excès d'impartialité des juges universitaires. M. de Cassagnac va jusqu'à dire que les prêtres ou les religieux qui passent leurs examens sont obligés de se déguiser en civils ; il n'a qu'à demander aux abbés et aux prêtres qui passent en robe devant nos Facultés s'ils ne rencontrent pas toujours auprès de leurs juges l'équité et même, si j'ose dire, une recherche de courtoisie.

Si les examinateurs voulaient favoriser les élèves de l'État au détriment des autres, ils n'auraient nul besoin du livret scolaire ; rien ne leur est plus facile que d'avoir par académie la liste des candidats appartenant aux lycées et collèges de l'État. Passe encore pour *l'Autorité*, qui ne regarde jamais aux questions et se contente de gros mots ; mais *le Soleil*, qui connaît l'Université et qui se pique de modération, est inexcusable. Il s'est rencontré ceci : c'est qu'aux derniers examens du baccalauréat, à Toulouse, ce sont les élèves des établissements religieux qui ont mis spontanément en pratique, à leur profit, le livret scolaire ; il y a deux candidats dont j'ignorais absolument la pro-

venance et qui m'ont dit au cours de l'examen, pour s'assurer ma bienveillance, qu'ils avaient le prix de philosophie dans deux des établissements religieux les plus connus de la région.

Ce ne sont pas des griefs d'ordre politique que l'on peut élever contre le livret scolaire, mais bien quelques objections d'ordre pédagogique. Il est évident que les notes données aux élèves et les places obtenues par eux auront une valeur variable aux yeux des examinateurs selon la force d'enseignement des divers établissements, qu'ils soient publics ou privés. Cette appréciation exigera certainement beaucoup de tact; mais la chose n'est point impossible, car la valeur générale des copies dans chaque établissement fournira un contrôle et une mesure pour les notes individuelles. Il y aura là pour tous les établissements d'instruction un stimulant nouveau; chacun d'eux sera intéressé, pour ses candidats, à avoir le coefficient moral le plus élevé.

Il doit être bien entendu d'ailleurs que, en aucun cas, le livret scolaire ne pourra être un obstacle pour les jeunes gens. Lorsque le ministre proposait d'évaluer ce livret scolaire par une note pouvant varier de zéro à sept, il établissait par là même, de façon péremptoire, que ce qui pouvait arriver de pis à un livret mauvais, c'était de ne pas compter du tout. Le livret ne pouvait jamais avoir une valeur négative. Un

bon livret apportait des points au candidat; un mauvais livret ne lui en retirait pas.

Je crains qu'ici encore la rédaction très vague du conseil supérieur n'autorise des juges rigoureux à user d'un mauvais livret contre les candidats. Ce serait tout à fait fâcheux et inique, car il se peut qu'un jeune homme eût été pendant des années ou paresseux ou étourdi ou incapable, et que soudain il soit transformé par un sentiment plus vif du devoir ou de son intérêt, par une crise de conscience ou de santé; faire peser sur lui indéfiniment ce passé mauvais dont il se dégage par un acte de volonté serait commettre une injustice; ce serait aussi empêcher tout relèvement et river les mauvais élèves à leur nullité ou à leur paresse; il faut donc que le livret scolaire soit un ami et qu'il ne puisse jamais devenir un ennemi.

Parmi les réformes votées par le conseil supérieur, il y en a une qui est dès maintenant très populaire auprès des candidats et des familles : c'est celle qui déclare que l'admissibilité une fois obtenue est définitivement acquise au candidat. Jusqu'ici, lorsqu'un candidat admissible à l'écrit était refusé à l'examen oral, son admissibilité elle-même ne comptait plus; il était obligé, s'il se représentait, de subir de nouveau les épreuves écrites, et il pouvait à un second examen n'être même pas admissible. Le conseil supérieur

vient de décider que tout candidat admissible une fois n'aurait plus ensuite qu'à subir les épreuves orales.

Je ne trouve pas que ce système soit excellent pour les études ni très équitable; car, si un candidat admissible à l'écrit est refusé ensuite à l'examen oral, il y a des chances bien sérieuses pour que son succès à l'examen écrit soit accidentel, et on est en droit d'exiger de lui un nouvel effort et une nouvelle épreuve complète. Et puis, je suppose un candidat de rhétorique admissible en juillet et refusé en juillet et en novembre: il est obligé de recommencer sa rhétorique, mais, étant dispensé pour le mois de juillet suivant de l'examen écrit, il n'attachera plus aucun intérêt aux exercices écrits qui sont le fond de la classe de rhétorique; il sera dans la classe comme s'il n'y était pas, ce qui est fâcheux pour lui et pour la classe.

Il n'y a là pour les jeunes gens qu'un bénéfice apparent, et, à mon sens, cette innovation leur est plutôt défavorable, car, s'ils ne sont plus stimulés par les nécessités de l'examen à faire sérieusement leurs devoirs, leur livret scolaire s'en ressentira et ils perdront ainsi pour l'épreuve orale qu'il leur reste à subir une partie de leurs chances.

De plus, il y a bien des candidats dont les compositions sont à la limite, ou plutôt un peu au-dessous de la limite; il arrive cependant qu'on les déclare admissibles en disant: « Nous les reverrons à l'examen oral,

où ils répondront peut-être mieux. » C'est une sorte de crédit qu'il sera impossible de leur ouvrir quand l'admissibilité sera acquise en une fois pour toujours : les concessions à perpétuité coûtent toujours plus cher. Ainsi, les épreuves écrites, ayant une valeur indéfinie, deviendront par là même plus redoutables. De même, pour les candidats qui n'auront plus à subir en une session que les épreuves orales, celles-ci prendront l'importance de l'examen complet : l'examinateur voudra s'assurer nécessairement si le candidat n'a pas profité de sa dispense d'admissibilité pour ne rien faire pendant un an, et les épreuves orales à leur tour seront plus difficiles.

Aujourd'hui, l'écrit et l'oral forment un ensemble où il y a place, dans l'intérêt des candidats, à des compensations et à des atténuations ; le nouveau système fait en réalité des épreuves écrites et des épreuves orales deux baccalauréats distincts. Je crois qu'on le trouvera dans la pratique beaucoup plus rigoureux que l'autre ; d'autant plus qu'avec le livret scolaire l'admissibilité acquise une première fois figurerait parmi les bons antécédents du candidat.

L'ACTION CLÉRICALE ET L'ENSEIGNEMENT

« *La Dépêche* » du jeudi 21 août 1890

M. Ranc a bien raison de rappeler aux républicains que le parti clérical existe toujours et que, seul, il fait la force des ennemis de la République. Il sait varier sa tactique. Tantôt, comme au Vingt-Quatre-Mai, il appuie des tentatives de restauration monarchique; tantôt, comme au Seize-Mai, il prend la tête du mouvement et sert de lien à toutes les forces réactionnaires; tantôt, comme dans l'aventure boulangiste, il se dissimule derrière quelques faux démocrates et marche à l'assaut de la République sous le drapeau socialiste.

Aujourd'hui, il comprend que, dans l'espèce de lassitude où est tombé notre pays après tant de secousses et de crises, il n'y a plus ni idée générale, ni sentiment commun, il n'y a plus que des intérêts; et comme il a une organisation merveilleusement souple et puissante, il essaie de créer partout, sous sa direction, des groupes d'intérêts. C'est ainsi que, pour être embauché dans certaines mines, il n'est point inutile d'avoir une recommandation du curé, et qu'il se forme dans nos populations ouvrières de petits clans ardemment dévoués

au cléricalisme. C'est ainsi qu'il verse dans l'armée, dans la magistrature, le plus qu'il peut de jeunes gens hostiles à l'esprit de la démocratie et de la Révolution.

Il y a un autre point très grave que M. Ranc n'a pas signalé. Le parti clérical essaie un peu partout de créer dans nos campagnes une sorte d'enseignement secondaire destiné à accaparer peu à peu la petite bourgeoisie rurale. Il fonde dans les cantons ruraux des établissements religieux : les professeurs, qui sont des prêtres, ne coûtent pas cher, et ils vivent d'ailleurs sur le budget occulte de l'Église, manié sans contrôle par les évêques et archevêques ; les vivres ne coûtent pas cher non plus, et on peut avoir ainsi des internats à bon marché. Ces établissements n'ont pas une destination tout à fait fixe. Ils préparent aux grands séminaires et aux carrières civiles ; ils mènent au baccalauréat ou ils s'arrêtent en chemin, selon la clientèle recrutée par eux. Par la modicité du prix et par la proximité, ils attirent la petite bourgeoisie rurale du canton : les fils des petits propriétaires aisés, des paysans riches qui commencent à parler français et qui ont quelque ambition. Ces jeunes gens, même si on n'en fait pas des bacheliers, entreront dans les administrations publiques, achèteront des charges d'huissier ou de greffier, ou bien, tout simplement, reviendront au domaine

paternel un peu plus éduqués et ayant des relations. Ils formeront entre le grand propriétaire et le curé les cadres moyens de la réaction.

S'il ne s'agissait que de la forme républicaine, nous ne serions nullement inquiets, car la République elle-même est au-dessus de toute atteinte; mais on peut, sous le nom de République, prolonger ou même aggraver la dépendance sociale des humbles et faire du suffrage universel, mené par la peur de l'enfer et du hobereau, quand il n'est pas corrompu par l'argent des financiers, une forme nouvelle du servage.

On n'a pas idée de la profondeur d'ignorance et d'ineptie où certain parti voudrait précipiter le peuple. Dans nos pays, on persuade réellement aux paysans et aux ouvriers que tous les républicains sont des francs-maçons et que les francs-maçons tiennent des assemblées présidées par le diable en personne. Et s'il y a par-dessus le marché une partie de la bourgeoisie dressée à croire ces inepties ou tout au moins à faire semblant de les croire; si ce qui est, dans la partie ignorante du peuple, superstition, fanatisme et aveuglement, devient, un peu plus haut, tactique électorale et moyen de gouvernement; si les uns sont façonnés à ignorer et les autres à perpétuer l'ignorance, je me demande où descendra en France l'esprit public.

Il y a quelques années, au moment où Gambetta signalait le péril clérical, de bonnes sœurs enseignaient dans des couvents qu'il fallait prier pour tout le monde et même pour ses ennemis, mais qu'il fallait excepter de ces prières Gambetta, parce qu'il était l'ennemi de Dieu.

Si un pareil système d'éducation, étriqué et haineux, prévalait dans les classes moyennes de notre pays, il n'y aurait pas seulement péril pour le parti républicain, il y aurait une diminution de l'esprit humain et une humiliation de l'esprit français.

Pour en revenir à la question précise posée par M. Ranc, il est très fâcheux que ce soient les jésuites qui recrutent aussi largement Saint-Cyr et l'armée. Non pas qu'il y ait à craindre, à mon sens, un coup d'État militaire, tenté directement par la réaction. Avec une armée nationale, il n'y a de coup d'État possible que pour les généraux aimés de la démocratie, et si le péril militaire apparaissait jamais dans notre République, ce serait, comme dans l'aventure boulangiste, sous la forme démagogique. Ce ne sont point précisément les cadres de l'armée qui seraient un danger, mais l'armée elle-même. Ce qui est mauvais, ce qui est grave, c'est qu'il n'y ait pas accord d'esprit et de conscience entre les chefs de l'armée et l'armée. Une armée qui serait toute démocratique avec des cadres tout réactionnaires n'aurait que la moitié de sa force. Ce qui a fait la puis-

sance incomparable des armées de la Révolution et du premier Empire, c'est la communauté d'esprit et d'âme entre les chefs et les soldats.

Si la guerre venait à éclater en Europe, elle ne serait pas seulement un conflit militaire, elle serait avant tout un immense conflit politique. M. de Bismarck l'a annoncé bien des fois, et c'est l'évidence même.

En Belgique, où le suffrage universel est à la veille d'apparaître et où la fraction avancée du parti libéral fait alliance avec la démocratie ouvrière; en Italie, où l'affaiblissement politique de M. Crispi donnera le pouvoir à l'élément démocratique; en Allemagne, où le socialisme victorieux s'organise pour des développements nouveaux, il y a des ferments républicains et socialistes qu'une guerre générale ferait éclater. Les succès ou les revers de la France ne seraient pas des succès ou des revers purement militaires. Ils auraient pour une partie des peuples une signification politique et sociale; ils seraient un signal d'espérance ou de détresse. Il n'est donc pas indifférent que l'esprit des chefs de l'armée française soit conforme ou contraire à l'esprit de la Révolution.

Mais quel remède M. Ranc propose-t-il au mal qu'il signale? Si j'entends bien sa pensée, ce serait une sorte de retour à la politique de l'article 7. On exigerait par

exemple des candidats à Saint-Cyr qu'avant de se présenter ils aient fait au moins deux ans d'études dans un établissement de l'État. Je ne crois pas que cette mesure ou toute autre mesure analogue soit efficace. Elle échouerait comme a échoué en fait l'article 7.

Il serait imprudent, dans un temps où toutes les questions de doctrine sont suspectes, de soulever de nouveau devant le pays le problème si orageux de la liberté d'enseignement. Et puis, obligeriez-vous les futurs candidats à être internes dans un lycée ? Vous voyez d'ici toutes les tirades sur l'emprisonnement de la jeunesse française. Et s'ils peuvent être internes ailleurs, à la rue des Postes par exemple, qu'importe qu'ils aillent suivre des cours de mathématiques au lycée Saint-Louis ? Ils seront dans l'Université un petit clan fermé et hostile.

Si l'on cherche une solution autoritaire, il n'y en a qu'une efficace, c'est le monopole absolu de l'enseignement par l'État. Or, je laisse de côté la question de droit très controversable ; mais pensez-vous, politiquement, pratiquement, que vous pourrez faire aboutir aujourd'hui une conception qui, au lendemain même du Seize-Mai, et dans toute l'excitation de l'article 7, a paru excessive ?

Il y a, je crois, une autre solution, qui répond à l'intérêt de l'armée aussi bien qu'à celui de la démo-

cratie. Il faut transformer le rôle de l'école de Saint-Cyr.

Avec l'école de Saint-Maixent et celle de Saumur, qui forment des officiers sortis des rangs, il est absurde d'avoir une école spéciale chargée de fournir une quantité considérable d'officiers. Saint-Cyr n'a plus aujourd'hui qu'un rôle à remplir : c'est de fournir à l'armée une élite scientifique, capable d'aider à tous les progrès de l'armement et de s'initier très vite à la haute stratégie. Pour cela, il faut diminuer de beaucoup le nombre des élèves admis et élever beaucoup aussi la force du concours. De cette façon on donnera à l'infanterie et à la cavalerie, comme à l'artillerie, une élite scientifique, et en même temps on supprimera dans l'armée l'esprit de caste et d'aristocratie.

C'est une chose remarquable qu'à mesure que le niveau d'examen s'élève pour une école, elle est plus libérale : les élèves des jésuites envahissent Saint-Cyr, ils occupent une toute petite place à l'École polytechnique et à l'École normale. C'est qu'on peut se frotter d'un peu de mathématiques, de géographie et d'allemand, sans perdre pour cela les préjugés de famille et les partis pris frivoles. Il est difficile, au contraire, d'entrer en contact par un âpre effort d'esprit avec les difficultés de la haute science et d'être comme destiné à un rôle spécial de recherche et de vérité, sans dépouil-

ler les niaiseries et les petitesesses de l'esprit de caste et de réaction.

Aujourd'hui, Saint-Cyr est trop et trop peu. C'est trop, s'il s'agit seulement de donner des capitaines à nos compagnies d'infanterie : ils sortiront de Saint-Maixent aussi expérimentés et aussi braves. C'est trop peu s'il s'agit de donner droit de cité dans l'infanterie et la cavalerie comme dans l'artillerie à la haute science.

La vraie solution consiste donc en ce qui touche nos écoles militaires à élargir le recrutement pour Saint-Maixent et Saumur, et à le restreindre en l'élevant pour l'école de Saint-Cyr. Il faudra aussi rendre cette école gratuite, pour qu'elle soit accessible à tous. Entre les officiers sortis des rangs et l'élite scientifique sortie de Saint-Cyr, l'esprit de réaction cléricale sera écrasé, et il y aura harmonie complète dans notre armée entre les chefs et les soldats.

AU CLAIR DE LUNE

« La Dépêche » du mercredi 15 octobre 1890

L'autre soir, à la campagne, je me promenais, tout en causant avec un jeune ami qui est sorti un des premiers de l'École polytechnique après avoir fait d'excellentes études littéraires et qui a l'esprit aussi précis qu'étendu.

Nous cheminions sur un plateau découvert, bordé à notre gauche par de petits coteaux arrondis qui s'enchaînent les uns aux autres par des prairies en forme de ravins. La pleine lune éclairait l'espace transparent et frais, et les étoiles, pâlies et lointaines, avaient une attendrissante douceur. La route, blanche sous la clarté, allait droit devant nous, et se perdait au loin dans le mystère de l'horizon, baigné de lueur et d'ombre; elle semblait mener de la réalité au rêve :

« Oui, disais-je, ce qui me fâche dans la société présente, ce ne sont pas seulement les souffrances matérielles qu'un régime meilleur pourrait adoucir; ce sont les misères morales que développent l'état de lutte et une monstrueuse inégalité.

» Le travail devrait être une fonction et une joie ; il n'est bien souvent qu'une servitude et une souffrance. Il devrait être le combat de tous les hommes unis contre les choses, contre les fatalités de la nature et les misères de la vie ; il est le combat des hommes entre eux, se disputant les jouissances par la ruse, l'âpreté au gain, l'oppression des faibles et toutes les violences de la concurrence illimitée. Parmi ceux-là même qu'on appelle les heureux, il n'est presque point d'heureux, car ils sont pris par les brutalités de la vie ; ils n'ont presque pas le droit d'être équitables et bons sous peine de ruine ; et dans cet état d'universel combat, les uns sont esclaves de leur fortune comme les autres sont esclaves de leur pauvreté ! Oui, en haut comme en bas, l'ordre social actuel ne fait que des esclaves, car ceux-là ne sont pas des hommes libres qui n'ont ni le temps ni la force de vivre par les parties les plus nobles de leur esprit et de leur âme.

» Et si vous regardez en bas, quelle pauvreté, je ne dis pas dans les moyens de vivre, mais dans la vie elle-même ! Voyez ces millions d'ouvriers ; ils travaillent dans des usines, dans des ateliers : et ils n'ont dans ces usines, dans ces ateliers, aucun droit ; ils peuvent en être chassés demain. Ils n'ont aucun droit non plus sur la machine qu'ils servent, aucune part de propriété dans l'immense outillage que l'humanité s'est créé pièce à pièce : ils sont des étrangers dans

la puissance humaine; ils sont presque des étrangers dans la civilisation humaine.

» Les mines, les canaux, les ports, les voies ferrées, les applications prodigieuses de la vapeur et de l'électricité, toutes les grandes entreprises qui développent la puissance et l'orgueil de l'homme : ils ne sont rien dans tout cela, rien que des instruments inertes. Ils ne siègent pas dans les conseils qui décident ces entreprises et qui les dirigent; elles sont tout entières aux mains d'une classe restreinte qui a toutes les joies de l'activité intellectuelle et des grandes initiatives, comme elle a toutes les jouissances de la fortune, et qui serait heureuse, s'il était permis à l'homme d'être vraiment heureux en dehors de la solidarité humaine. Il y a des millions de travailleurs qui sont réduits à une existence inerte et machinale. Et, chose effrayante, si demain on pouvait les remplacer par des machines, il n'y aurait rien de changé dans l'humanité.

» Au contraire, quand le socialisme aura triomphé, quand l'état de concorde succédera à l'état de lutte, quand tous les hommes auront leur part de propriété dans l'immense capital humain, et leur part d'initiative et de vouloir dans l'immense activité humaine, tous les hommes auront la plénitude de la fierté et de la joie; ils se sentiront, dans le plus modeste travail des mains, les coopérateurs de la civilisation universelle, et ce travail, plus noble et plus fraternel, ils le régleront de

manière à se réserver toujours quelques heures de loisir pour réfléchir et pour sentir la vie.

» Ils comprendront mieux le sens profond de la vie, dont le but mystérieux est l'accord de toutes les consciences, l'harmonie de toutes les forces et de toutes les libertés. Ils comprendront mieux et ils aimeront l'histoire, car ce sera leur histoire, puisqu'ils seront les héritiers de toute la race humaine. Enfin, ils comprendront mieux l'univers : car, en voyant dans l'humanité le triomphe de la conscience et de l'esprit, ils sentiront bien vite que cet univers, dont l'humanité est sortie, ne peut pas être, en son fond, brutal et aveugle, qu'il y a de l'esprit partout, de l'âme partout, et que l'univers lui-même n'est qu'une immense et confuse aspiration vers l'ordre, la beauté, la liberté et la bonté. C'est d'un autre œil et d'un autre cœur qu'ils regarderont non seulement les hommes leurs frères, mais la terre et le ciel, le rocher, l'arbre, l'animal, la fleur et l'étoile.

» Voilà pourquoi il est permis de penser à ces choses en plein champ et sous le ciel étoilé : oui, nous pouvons prendre à témoin de nos sublimes espérances la nuit sublime où s'élaborent en secret des mondes nouveaux ; nous pouvons mêler à notre rêve de douceur humaine l'immense douceur de la nature apaisée. »

— « A la bonne heure, repartit mon jeune ingénieur, mais pourquoi ne parlez-vous pas simplement de pro-

grès social? Pourquoi parlez-vous de socialisme? Le progrès social est une réalité, le socialisme n'est qu'un mot. C'est le nom d'une secte peu nombreuse, emphatique ou violente et divisée contre elle-même : ce n'est pas une force sérieuse de progrès. Il se peut que, graduellement, les solutions que les socialistes proposent soient adoptées, mais ce ne sont pas les socialistes qui les feront triompher. Il n'y aura jamais de gouvernement agissant et légiférant au nom du socialisme. Car un gouvernement, même pour améliorer l'ordre actuel et créer un ordre nouveau, s'appuie nécessairement sur ce qui est. Or, le socialisme se donne l'air d'être une révélation foudroyante et un nouvel Évangile cherchant, pour susciter l'avenir, son point d'appui dans l'avenir lui-même.

» En fait, dans la société présente, tous les éléments du problème sont déjà donnés, et les solutions indiquées ou même ébauchées; la solution du problème social est contenue tout entière dans la liberté politique, dans les progrès de l'instruction populaire, dans le droit de se syndiquer reconnu aux travailleurs. Or, la liberté politique existe; l'instruction, et une instruction toujours plus haute, se répand dans le monde du travail; et les travailleurs ont le droit de se grouper.

» Plus instruits, ils participeront d'abord par l'imagination, par l'intelligence, à toutes les grandes entre-

prises humaines, et quand leur valeur intérieure et personnelle sera ainsi accrue, elle réagira d'elle-même, par une action irrésistible du dedans au dehors, sur le régime social. Par exemple, si tous les enfants du peuple contractent à l'école, dans un enseignement vivant et bien donné, le goût et le besoin de la lecture, il est impossible que ce besoin universel n'assure pas aux travailleurs, dans un travail mieux réglé, quelques heures de loisir pour les joies de l'esprit. De plus, quand ils comprendront mieux tout le mécanisme de la production et de l'échange, quand ils sauront au juste quel est l'état des industries et de leur industrie, quels en sont les débouchés, quel capital y est engagé et quel capital nouveau est nécessaire pour la développer, libres, instruits, groupés, ils pénétreront par la force des choses dans les conseils d'administration des grandes entreprises anonymes, et, ensuite, peu à peu, dans la direction des entreprises moyennes. De là, participation aux bénéfices, et participation à l'autorité, à la puissance économique.

» Mais, encore une fois, tout cela s'accomplira sans formule retentissante, et on se trouvera être au bout du socialisme sans avoir jamais rencontré le socialisme sur son chemin. Les vieux marins font croire aux néophytes qu'en allant d'un pôle à l'autre on rencontre la ligne, tendue et résistante à la surface des mers. Non, on ne rencontre pas la ligne, et, à moins de calculs

minutieux, on la franchit sans s'en douter : on franchira de même la ligne socialiste.

» Les hommes de 48, que vous paraissez aimer, étaient généreux, mais ils étaient bien agaçants. Ils ne parlaient de l'Avenir qu'avec une majuscule, et ils l'opposaient au Passé et au Présent, comme un archange de lumière à un démon des ténèbres. Sans cesse ils sentaient passer dans leurs longs cheveux et frissonner dans leur longue barbe les souffles de l'avenir. Ils attendaient l'homme de l'avenir, la société de l'avenir, la science de l'avenir, l'art de l'avenir, la religion de l'avenir. Je crois bien qu'ils trouvaient le modeste soleil qui nous éclaire bien médiocre, bien bourgeois, et qu'ils attendaient le soleil de l'avenir.

» Il leur semblait toujours que l'embrasement et le bouillonnement des âmes allait susciter une société nouvelle comme le feu intérieur de la terre peut susciter des sommets nouveaux : et il y avait bien de l'orgueil dans cette espérance, car ils se considéraient d'avance comme les ordonnateurs de la société nouvelle, et les sommets nouveaux devaient leur être un piédestal. Illusions de la générosité ! Chimères de la vanité ! La société humaine a comme la terre sa forme à peu près définitive : il y aura des transformations, mais non de vastes remaniements. Il n'y aura pas plus de soulèvement social que de soulèvement géologique.

» Le progrès humain est entré dans sa période silen-

cieuse, qui n'est pas la moins féconde. Pascal disait en regardant le ciel qui se déploie sur nos têtes : « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie. » Pour moi, au sortir des périodes électorales, des polémiques de presse et de toute notre agitation verbale, il me console et me rassure. L'univers sait faire son œuvre sans bruit, sans qu'aucune déclamation retentisse dans les hauteurs, sans qu'aucun programme flamboyant s'intercale dans la tranquillité des constellations. Je crois que la société française est entrée enfin dans cette période heureuse où tout se fait sans bruit et sans secousse, parce que tout se fait avec maturité : il y aura des réformes et même de grandes réformes, mais qui se feront presque sans être nommées, et qui ne troubleront pas plus la vie calme de la nation que la chute des fruits mûrs ne trouble les beaux jours d'automne ; l'humanité s'élèvera insensiblement dans la justice fraternelle, comme la terre qui nous porte monte d'une allure silencieuse dans les horizons étoilés. »

— « O mon cher ami, que j'ai hâte de vous répondre et que de choses j'ai à vous dire ! »

— « Non, non ; ne me répondez pas ce soir ; regardez et écoutez. Pendant que nous rêvons à l'avenir et que nous disputons, tout ce qui vit, tout ce qui est se livre à la joie de l'heure présente et à l'immédiate douceur

« *La Dépêche* » du mercredi 15 octobre 1890

de la nuit sereine. Les paysans vont en groupes, pour dépouiller le maïs, au rendez-vous de la ferme, et ils chantent à pleine voix ; la couleuvre réveillée tressaille un moment et se rendort dans le mystère du fourré. Dans les chaumes, dans les prairies desséchées, de pauvres petites bêtes chantent encore : leur musique n'est pas éclatante et innombrable comme dans les tièdes nuits de printemps ou les chaudes nuits d'été ; mais elles chanteront jusqu'au bout, tant qu'elles ne seront pas décidément glacées par l'hiver. Du milieu des champs les feux d'herbe sèche resplendissent, enveloppés et adoucis par la clarté de la lune : on dirait que c'est l'esprit de la terre qui flambe et se mêle au rayonnement mystérieux du ciel. Les chiens désœuvrés aboient au chariot attardé qui, éclairé d'une petite lanterne et attelé d'un petit âne, se traîne dans le chemin. La chouette miaule d'amour dans la châtaigneraie ; les châtaignes mûres tombent avec un bruit plein et roulent le long des combes. Le petit serpent vert coasse près de la fontaine ; le ciel brille et la terre chante. Allez ; laissez faire l'univers ; il a de la joie pour tous ; il est socialiste à sa manière. »

FIN D'ANNÉE

« La Dépêche » du jeudi 1^{er} janvier 1891

Je vois qu'en faisant la revue obligée de l'année qui finit, beaucoup de journaux se félicitent de ce qu'ils appellent le calme de l'esprit public. Je ne sais s'il faut s'en féliciter à ce point, mais je conviens qu'en effet l'esprit est d'un calme absolu. Il n'est plus troublé par aucune idée. Hier au soir, quatre personnes de bon sens, causant autour d'une table de travail, se sont demandé à six heures moins le quart : « A quoi donc pense en ce moment l'espèce humaine ? » Elles ont été obligées de conclure mathématiquement que l'espèce humaine ne pensait à rien : ce qui leur a permis de constater sans trop d'angoisses patriotiques qu'au même jour et à la même heure, la France ne pensait pas à grand'chose.

Il paraît que la politique tenait tout entière dans les crises ministérielles et dans les gros mots ; car, depuis que les ministères ne tombent pas et que le boulangisme lui-même est à peu près poli, les Français considèrent que la politique n'existe plus. Les conservateurs ont depuis leur défaite perdu l'âme et l'esprit : ils ne savent

plus ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils aiment, ni ce qu'ils haïssent. Ils tournent autour de la République sans y entrer, avec une mandoline sans cordes, comme les amoureux d'opéra qui chantent une sérénade; et, incapables de s'accompagner eux-mêmes, ils prient l'orchestre républicain de leur jouer un petit air modéré et doux. Si les conservateurs ne savent pas trop ce qu'ils doivent faire de leur défaite, les républicains ne paraissent pas savoir davantage ce qu'ils doivent faire de leur victoire. Où est le mot d'ordre pour l'action commune? où sont les plans de réforme et les idées directrices? mais surtout, où donc est l'ardeur au progrès et la foi dans l'avenir?

Il y aura, ces jours-ci, des élections sénatoriales, et, si les républicains avaient été vigilants, si la démocratie ouvrière avait compris son rôle, elle aurait pu agir un peu partout, directement ou indirectement, formuler des programmes, préparer par un mandat précis la transformation du Sénat en une Chambre du travail. Elle aurait pu, même aux élections pour le Sénat, remporter plus d'un succès, ouvertement, loyalement, par l'action de l'opinion publique sur les délégués sénatoriaux républicains, par des candidatures socialistes hardiment posées dans chaque région devant le congrès préalable des délégués républicains, et sans que le socialisme puisse nulle part être soupçonné d'attendre un appoint de voix de la réaction. — Mais non : la démo-

cratie s'est désintéressée des élections sénatoriales, et c'est à peine si le pays sait qu'un tiers du Sénat sera renouvelé dimanche prochain.

Il ne me semble pas que cet effacement de la politique ait servi à grand'chose. Où sont les grandes manifestations de l'art ? Zola continue son œuvre qui se déroule monotone, sans apporter une conclusion. Cette œuvre puissante et pesante n'éveille plus la curiosité du public : l'oreille s'y habitue comme au bruit d'une gare. Daudet a soutiré à Tartarin ses dernières tarasconnades. On eût pu croire que la magnifique splendeur d'art de l'Exposition universelle allait se refléter en œuvres originales : il y avait dans cette vaste architecture de fer et de brique une conception nouvelle de l'art et de la vie. C'était l'art des foules immenses apaisées par la justice et éprises de lumière. Mais on dirait que ce sublime effort collectif de la pensée française n'a pas été compris. Il n'y a plus qu'un moyen aujourd'hui de faire du grand art, c'est de faire de la grande politique. L'art ne peut se renouveler en tout sens qu'en s'inspirant de la démocratie elle-même en ce qu'elle a de plus hardi et de plus noble. Il faut donc que nous agrandissions toutes nos institutions politiques, économiques et sociales, pour que le peuple puisse y entrer en foule, comme il entrait dans la prodigieuse enceinte du Champ de Mars.

Lorsque tous les travailleurs auront dans l'ordre éco-

« *La Dépêche* » du jeudi 1^{er} janvier 1891

nomique et social leur part de libre action et de souveraineté; quand tout individu dans le monde du travail fera partie d'un ensemble harmonieux et puissant, l'usine elle-même et l'atelier auront leur beauté architectonique. Lorsqu'une grandiose architecture sociale fondée sur l'égalité abritera le peuple tout entier, l'existence quotidienne de tout homme sera belle et noble; l'art ne fera qu'un avec la vie, et il traduira sans cesse dans des formes originales et familières les joies, les souffrances, les labeurs, les rêves d'un peuple de frères.

Mais non, l'Exposition universelle est restée pour la plupart un symbole incompris. Ils ne voient pas que, par son ampleur ordonnée et son origine collective, elle a été la figure de la société nouvelle que nous rêvons, et qu'il n'y a plus de grand art possible, dans nos sociétés où tous les humbles aspirent à la vie d'homme, que l'art qui aura un caractère social et humain.

A ceux qui nous reprochent de n'être que des politiciens qui ne peuvent vivre sans une agitation factice, parce que nous déplorons l'indifférence morne où est tombé l'esprit public, nous avons le droit de dire : La politique se tait maintenant : où sont vos œuvres ? Qu'avez-vous ajouté à la vie humaine ? De quoi parlent les hommes quand ils se rencontrent et ont-ils quelque chose à se dire ? Pour nous, nous croyons que la vie de l'esprit ne peut plus être séparée de la vie sociale. Il n'y a plus de haute inspiration individuelle possible,

si l'humanité tout entière n'est pas comme inspirée. Vous contemplerez de belles formes de statues, mais la société humaine vous apparaîtra tout à coup comme un limon pétri par le hasard, la misère et la force. Et les blanches statues mortes qui se profilent dans les musées vous fatigueront jusqu'au dégoût tant que la vivante humanité n'aura pas pris la forme de la justice. Vous échapperez à la platitude de l'heure présente en vous réfugiant dans les grands poètes : Hugo, le Dante, Eschyle. Mais, de toutes les profondeurs de leurs vers sonores et mystiques sortent des appels vers le droit ; si ces appels vibrent en vous, vous vous tournerez vers la vie, et vous comprendrez qu'il n'y a qu'un moyen pour l'humanité tout entière d'être un poète aussi, plus grand que tous les grands poètes, c'est de donner un corps à leurs rêves, et de faire une réalité de ce qui fut en eux image et pressentiment.

Vous êtes pleins de ces choses et vous sortez dans la rue : vous ne rencontrez que des ombres muettes et tristes qui circulent dans le brouillard en évitant de se heurter ; vous voudriez leur demander si elles vivent, si la vie est quelque chose, si elle a un sens, si les hommes ne pourraient pas lui en donner un, s'il ne vaudrait pas mieux s'entendre pour connaître et goûter la vie que se disputer misérablement les moyens de vivre ; mais vous sentez qu'elles ne vous répondraient pas : elles glissent à deux pas de vous, mais séparées

de vous par une de ces profondeurs étranges comme on en voit dans les rêves. Vraiment, aujourd'hui, Faust renoncerait à courir le monde ; il resterait avec ses vieux bouquins et ses cornues, et il ne redemanderait plus la jeunesse dans une société qui ne veut plus être jeune.

Pas de politique, pas d'art, pas de religion. J'entends par là qu'il n'y a plus une conception supérieure de la vie et de la destinée humaine, qui soit d'accord avec la science et acceptée par l'ensemble des hommes ; les femmes vont beaucoup dans les églises quand il y a un prédicateur éloquent ; mais, sauf quelques marguilliers ou quelques curieux, les hommes n'y vont pas. Nous sommes vraiment une société étrange : dans les réunions publiques, il n'y a que des hommes ; et dans les églises, il n'y a que des femmes. Il est entendu que tout ce qui intéresse la vie sociale, le travail, l'éducation publique, la liberté des citoyens, ne regarde que les hommes, et que les rapports de l'être humain avec l'infini mystère des choses ne regardent que les femmes. La politique est un fumoir où les hommes s'exilent entre eux ; et la religion est un salon où les femmes s'ennuient entre elles.

J'ai entendu des prédicateurs distingués : ils disaient que la raison et la foi pouvaient fort bien s'accorder entre elles. On pourrait discuter longtemps là-dessus, mais enfin on ne peut que les approuver de porter devant de grandes foules de pareils sujets qui éveillent

la réflexion ; mais ils ajoutaient que Jésus enfant souffrait au berceau beaucoup plus que les autres enfants, parce qu'il prévoyait avec sa science toute divine que dans huit jours son sang allait couler sous le couteau de la circoncision. Cela dégoûte du christianisme pour cinq ou six ans au moins. Avis à ceux qui croient, comme il en est plusieurs dans la génération nouvelle, qu'il suffit, pour rouvrir devant l'humanité les grands horizons religieux, d'un petit voyage d'imagination en Palestine ! Il est imprudent de flirter avec les Évangiles d'un air doucereux, car l'Église s'en est emparée et elle y glisse à l'improviste les puérités du jésuitisme espagnol.

Si l'on tenait encore aujourd'hui à quoi que ce soit, le livre du P. Didon sur Jésus-Christ, qui a provoqué seulement quelques réflexions anodines, aurait fait beaucoup de bruit. C'est un livre terrible pour les croyants. Le P. Didon a voulu raconter, par le menu et presque mois par mois, une existence dont on ne sait presque rien ; et il est obligé à tout moment de combler des lacunes énormes par l'hypothèse. Pendant cette période, Jésus a dû faire ceci ; il est probable qu'à ce moment-là Marie était morte, car on n'en entend plus parler ; peut-être s'était-elle réfugiée chez des cousins. Toutes ces lacunes sont comme voilées dans les Évangiles, qui résument surtout la substance morale et religieuse de la vie du Christ ; elles apparaissent terrible-

« *La Dépêche* » du jeudi 1^{er} janvier 1891

ment dans la biographie que le P. Didon a tentée; et l'on sort de son livre en se disant : il est bien vrai pourtant que de la vie du Christ on ne sait presque rien. — Et puis, le P. Didon, pour concilier les contradictions des différents Évangiles, — dont les uns, les plus rapprochés en date de Jésus, ne montrent guère en lui qu'un prophète, tandis que le dernier surtout en fait un Dieu, — a une explication bien audacieuse : « Il faut se défaire, » dit-il, « de ce préjugé que les Évangiles sont des sténographies »; les paroles du Christ n'y sont rapportées ni textuellement, ni complètement, et chacun en a recueilli ce qui répondait le mieux à ses préoccupations personnelles.

Encore une fois, si l'on attachait à quoi que ce soit aujourd'hui une importance quelconque, et si le calme de l'esprit public n'avait pas pénétré les controverses religieuses elles-mêmes, il y aurait eu dans le monde catholique une petite tempête. Mais on n'a pas l'air de s'occuper de tout cela. Et ceux qui se félicitent de la tranquillité qu'ils ont ramenée dans les esprits ne savent pas à quel point ils doivent se congratuler. Dans la société religieuse comme dans la société laïque, il n'y a plus qu'indifférence et somnolence. La vie n'est guère relevée tous les jours que par une partie de cartes, et la seule différence entre les laïques et le clergé, c'est que les laïques jouent à la manille et que les curés de campagne jouent encore à l'écarté.

LE PAPE DES OUVRIERS

« *La Dépêche* » du jeudi 1^{er} octobre 1891

Dans la courte allocution qu'il a prononcée à Rome, dans la grande salle des Bénédiction, devant le pape et les premiers pèlerins ouvriers, M. de Mun a dit que la reconnaissance publique avait déjà appelé Léon XIII « le pape des ouvriers ». Qu'un pape, le père commun des fidèles, consente à être appelé au Vatican « le pape des ouvriers », c'est un signe des temps. Mais toutes les monarchies absolues, que ce soit dans l'ordre temporel ou dans l'ordre spirituel, sont incapables de travailler efficacement à l'émancipation sociale des humbles.

Il y a, dans le discours de Léon XIII, une incohérence étrange et de surprenantes contradictions.

D'une part, en effet, le pape proclame que le salaire doit être « adéquat au travail ». C'est la formule même du socialisme le plus hardi, c'est la condamnation *ex cathedra* de l'économie politique traditionnelle et de l'ordre actuel des sociétés, qui livre le salaire à la loi de l'offre et de la demande. Nous attendons avec impatience que les commentateurs autorisés de la parole

pontificale s'expliquent là-dessus, que les évêques et curés de France veuillent bien nous dire comment, en dehors de l'organisation socialiste, le salaire pourra être adéquat au travail. Surtout nous demanderons aux pèlerins ouvriers quel sens ils attachent eux-mêmes à cette parole libératrice. S'ils l'ont comprise dans toute son étendue, ils sont des socialistes, et tous les efforts de la papauté, pour les séparer de leurs camarades socialistes, n'aboutiront pas. S'ils l'ont acceptée, sans chercher à la comprendre, comme une parole mystique, c'est la condamnation formelle du socialisme catholique et pontifical, puisque, en laissant sommeiller les intelligences, il endort par là même les énergies viriles, sans lesquelles aucune réforme n'aboutira.

Si le pape s'en était tenu à cette formule, si courte, mais si décisive : « *Le salaire doit être adéquat au travail* », c'est le socialisme lui-même qui, en vêtement blanc, et porté sur la *sedes gestatoria*, eût fait le tour de la grande salle du Vatican, aux acclamations des ouvriers catholiques. Mais pourquoi le pape, après avoir ainsi prononcé la parole maîtresse du socialisme, a-t-il attaqué les socialistes ? Pourquoi a-t-il mis les ouvriers catholiques en garde contre eux ?

Les socialistes n'ont jamais demandé que cela. Et s'ils cherchent avec angoisse une organisation plus rationnelle, plus scientifique et plus juste du travail,

c'est afin que pour tout homme le salaire soit adéquat au travail. Si donc le pape les condamne, c'est par des préoccupations tout à fait étrangères au problème social; c'est parce que les ouvriers socialistes s'organisent en dehors de l'Église, de ses dogmes et de sa tutelle; c'est qu'ils commencent par penser librement pour pouvoir un jour travailler librement; c'est peut-être aussi que, dans leur ardeur pour la justice, dans leur amour de l'humanité une, il y a le principe secret d'un renouvellement religieux, qui achèvera la ruine de l'institution catholique ébranlée.

Voilà pourquoi le pape est condamné, dans la question sociale, à des demi-pensées, à des demi-mesures, à des audaces suivies de rétractations, à des contradictions perpétuelles. Il dit volontiers que les gouvernements l'abandonnent et qu'il veut aller vers les peuples, et il ne peut aller vers les peuples qu'en leur apportant certaines formules de justice sociale empruntées aux peuples eux-mêmes. Mais, en se rapprochant ainsi des peuples pour renouveler et fortifier l'Église, il se rapproche du socialisme, qui, étant l'affirmation du droit humain et la substitution de la justice à la charité, est, par là même, la négation de l'Église. Alors le pape recule, effrayé, et, après avoir risqué une formule socialiste, il rentre dans l'homélie banale et stérile d'où aucune réforme ne peut sortir.

On peut dire, sans exagération, que l'allocution pro-

noncée par le pape devant les pèlerins ouvriers est, sinon un désaveu, au moins un affadissement de l'Encyclique. Dans l'Encyclique, le pape, tout en déterminant l'action légitime de l'État, reconnaissait que l'État peut et doit intervenir pour rétablir l'équilibre en faveur des faibles. Il disait même formellement : « L'État doit être la Providence de ceux qui travaillent. » Et, en fait, ceux qui veulent aboutir à des réformes effectives ne peuvent pas se passer du concours de l'État, c'est-à-dire de la force collective mise au service de la justice. Comment, en effet, un industriel pourrait-il réduire à huit ou neuf heures la journée de travail, si les autres industriels, ses rivaux, exigent douze ou quatorze heures de travail? C'est ce que M. de Mun a démontré fort souvent, avec autant de force que d'éloquence, lorsqu'il demandait aux Chambres l'intervention du pouvoir législatif. Et le pape, dans l'Encyclique, lui avait donné raison. Il voulait que la loi intervint pour fixer un minimum de salaire et pour donner sanction légale aux décisions corporatives réglant la journée de travail. L'Encyclique était une combinaison du régime corporatif et du socialisme d'État.

Auiourd'hui, au contraire, le pape, dans son allocution aux pèlerins, laisse absolument dans l'ombre l'État et le socialisme d'État, et il semble bien qu'il ne fasse plus appel qu'à l'initiative des catholiques. Agis-

sez, leur dit-il, et agissez au plus vite ; il est temps que les œuvres remplacent les paroles.

A la bonne heure ! et cela est bien vrai. Mais que peuvent-ils faire sans le concours de l'État, sans l'intervention de la loi ? Fonder des cercles catholiques ? Mais ils existent déjà très nombreux, et, s'ils sont un moyen d'action, ils ne sont pas une solution du problème social. Organiser des corporations mixtes de patrons et d'ouvriers ? Mais, outre que l'entreprise est sans doute chimérique, on n'y pourrait réussir quelque peu qu'avec un programme social déterminé, qui pût vaincre la défiance des uns et des autres. Mais ce programme social, qui commençait à être défini par l'Encyclique et qui supposait l'intervention de l'État, se dérobe et disparaît dès que l'intervention de l'État s'évanouit. Et l'allocution pontificale est la négation de l'Encyclique pontificale.

L'attitude et le discours de M. de Mun en sont bien la marque. Au lendemain de l'Encyclique, il était un vainqueur ; l'autre jour, au Vatican, il avait presque l'attitude timide et la parole embarrassée d'un homme à demi vaincu. Lui, qui a tant réclamé à la tribune, dans ces dernières années, l'intervention de l'État en faveur des faibles, dans son petit discours au Vatican il passe l'État sous silence, ou, même, il lui signifie tristement congé. Il ne parle plus que des corporations qui doivent fonctionner « sous la protection de l'État,

mais en dehors de son ingérence ». C'est pour la pensée de M. de Mun un recul évident.

Ce n'est pas par de pareilles incertitudes et une politique aussi fuyante que la papauté ressaisira le cœur des peuples. Elle ne pouvait les rappeler à soi que par une grande audace sociale, persévérante et obstinée. Et, au contraire, c'est une diplomatie changeante et flottante qui essaie, mais en vain, de séduire les multitudes, sans rompre avec les catholiques conservateurs.

Chose curieuse : Léon XIII n'a pas réussi par son Encyclique à entraîner le clergé : les théologiens ont démontré doctement que le pape, dans l'Encyclique, n'avait pas parlé précisément comme pape, et que les fidèles n'étaient pas tenus à le suivre; les évêques ont fait le silence, autant qu'il était en eux, sur l'Encyclique, et le plus militant d'entre eux, M. Freppel, en a été l'adversaire public avant sa promulgation, et, depuis, l'adversaire secret, mais agissant. M. de Mun, après l'Encyclique, l'emportait sur M. Freppel, et maintenant, c'est M. Freppel qui a raison, au moins pour un temps, de M. de Mun. Il n'y avait pas d'évêques au pèlerinage ouvrier.

C'est ainsi qu'entre les résistances sourdes du clergé et des conservateurs catholiques que toute parole novatrice effraie, et les aspirations puissantes des peuples qui ne se contentent pas d'un demi-vouloir et

de finesse diplomatiques, la tentative sociale de la papauté est vouée à un échec à peu près certain. Mais elle aura servi le socialisme de deux manières.

D'abord, la papauté ayant une première fois affirmé et décrit en traits de feu l'iniquité de l'ordre social actuel et ayant prononcé quelques-unes des formules les plus hardies du socialisme, la force de résistance des partis conservateurs et des consciences catholiques à l'idée socialiste est forcément diminuée.

Et puis, par l'avortement même des tentatives des puissances impériale ou pontificale pour leur donner la justice, par les incohérences de Guillaume II suivies des réticences et des atténuations subtiles de Léon XIII, les peuples seront avertis qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes, c'est-à-dire sur l'organisation des travailleurs, pour l'émancipation attendue.

La papauté, par son intervention, n'aura donc fait qu'exciter le problème social sans le résoudre, et puisqu'il est permis, à propos d'un pape lettré et qui connaît nos classiques, de citer l'admirable vers de Crébillon, Léon XIII pourra se dire, pour résumer son œuvre sociale :

Des cris de l'univers j'ai grossi la tempête.

LES UNIVERSITÉS

« *La Dépêche* » du jeudi 17 février 1892

La question des Universités va se poser décidément. Le rapport de M. Bardoux est distribué et la discussion s'ouvrira prochainement devant le Sénat. La commission du Sénat a modifié en quelques points importants le projet du gouvernement. Nous discuterons ces modifications, nous examinerons quel doit être à peu près le nombre des Universités, — car c'est là la question brûlante, et, sous l'apparence d'une discussion théorique, ce sera là la vraie question, le point vital du débat; mais je tiens à rappeler aujourd'hui que la question des Universités n'est pas une question factice, qu'elle procède des plus nobles aspirations de la Révolution française et de la pensée libérale, et qu'en même temps elle répond à un besoin profond de l'heure présente.

Dès le début de la Révolution française, il y a deux conceptions opposées qui dominant tous les projets, toutes les créations d'enseignement : les uns veulent créer des écoles spéciales préparant chacune à une

profession déterminée, à la médecine, à la théologie, à l'art de l'ingénieur, etc. Les autres, au contraire, veulent fonder de vastes écoles encyclopédiques dans lesquelles sera enseignée toute l'étendue du savoir humain et qui formeront des esprits universels et par là même libres. Ceux-ci sont pénétrés de l'esprit encyclopédique et humain du dix-huitième siècle qui a fait la Révolution française. Et c'est une chose saisissante de voir que dans notre pays, depuis un siècle, toutes les fois que l'esprit de liberté et de progrès se ranime, on revient à l'idée de fonder des Universités; toutes les fois, au contraire, qu'il y a défaillance de la pensée française et des libertés publiques, on voit un despotisme sournois morceler l'enseignement supérieur en Facultés isolées et en écoles spéciales, pour le rabaisser à sa besogne professionnelle, et briser, en les dispersant, les forces de la pensée libre.

Dès 1789, Mirabeau veut instituer un Lycée national, une sorte d'institut de l'enseignement supérieur, comprenant les lettres, les sciences et les arts, et donnant à tous les groupes enseignants répartis sur le territoire un haut exemple d'unité et d'universalité. Le comité de la Constituante, dont Talleyrand est le rapporteur, s'inspire des grandes vues de Mirabeau, et il veut superposer à nos Facultés actuelles, considérées comme écoles professionnelles, un Institut encyclopédique, une Université. Le comité de l'Instruction

« *La Dépêche* » du jeudi 17 février 1892

publique de la Législative, avec Condorcet comme rapporteur, propose, sous le nom de Lycées, la création de neuf Universités. « Toutes les sciences y seront enseignées dans toute leur étendue. » Puis, les comités de la Convention, avec Romme comme rapporteur, renouvellent la proposition de Condorcet, qui est appuyée par Robespierre. Enfin, le 15 septembre 1793, la Convention, surmontant toutes les hésitations qu'entretenait en elle le souvenir des Universités de l'ancien régime, institue, sous le nom de Lycées, des Universités.

Mais, après Thermidor, après la chute de Robespierre, la direction change. La Convention affaiblie, glissant déjà sur la pente de la réaction, n'a plus les hautes ambitions du début. Elle renonce à créer dans notre pays des foyers d'universelle science : elle va au plus pressé et crée des écoles spéciales, École centrale des travaux publics (École polytechnique), écoles de santé, écoles normales, etc. C'est là, à vrai dire, une des plus cruelles faillites de la Révolution française. La réaction peut venir, le despotisme peut venir : l'esprit du dix-huitième siècle, l'esprit de science libre n'a plus d'organe dans notre pays.

Le Consulat, le premier Empire maintiennent la dispersion des écoles spéciales : le despotisme de Napoléon ne pouvait s'accommoder des grandes Universités qui, par la pleine liberté intellectuelle, auraient

réveillé la liberté politique. Dans les premières années du règne de Louis-Philippe, quand l'ébranlement démocratique des journées révolutionnaires se faisait encore sentir au pouvoir, et quand la fougue des rénovations intellectuelles n'avait pas été amortie chez les plus grands esprits par la médiocrité de la politique censitaire, l'idée de créer des Universités reparut. Guizot, Dubois, Cousin, l'ancien duc de Broglie proposaient des Universités; mais cela n'aboutit pas, car la mesquinerie des luttes personnelles dans le Parlement et la résistance croissante à la démocratie absorbèrent toutes les forces de la monarchie de Juillet. Le second Empire maintint, il est à peine besoin de le dire, la dispersion des Facultés et des écoles, et l'enseignement supérieur s'étiola peu à peu. Lorsqu'on s'aperçut, enfin, qu'il fallait réparer le mal, une grande commission fut instituée en 1870, avant la guerre, sous la présidence de Guizot, et elle conclut à la création d'un petit nombre d'Universités.

C'est la troisième République qui a préparé peu à peu la réalisation du programme primitif de la Révolution française en matière d'enseignement supérieur. Tous les ministres de l'Instruction publique, depuis vingt ans (je ne parle pas des ministres du 24 Mai et du 16 Mai, ils avaient autre chose à faire), ont eu en vue le même idéal.

En 1872, M. Jules Simon disait, dans une circulaire : « Il est sage d'avoir un certain nombre de capitales intellectuelles où se trouvent réunies, sous la main des jeunes gens, toutes les ressources nécessaires au complet développement de leur esprit. » Il disait aux Sociétés savantes : « Nous voulons préparer, autant que possible, la formation de ces Universités qui nous manquent. » En 1876, M. Waddington disait : « Il faut grouper les Facultés; il faut organiser, sur certains points du territoire, des Universités complètes qui soient de grands foyers de lumière dans nos départements », et il préparait un projet de loi créant et organisant sept Universités régionales. M. Paul Bert, avant son rapide passage au ministère, avait déposé, en 1873, une proposition de loi créant cinq Universités. M. Bardoux, en 1878, avait tracé tout un plan d'organisation universitaire. M. Jules Ferry a travaillé dans le même sens, et M. Goblet a fait faire à la question un pas décisif par la création et l'organisation du conseil général des Facultés.

On peut donc dire qu'aujourd'hui la question est mûre. L'heure est venue de prendre un parti définitif; mais, pour que les pouvoirs publics puissent vraiment résoudre le problème, en s'élevant au-dessus des intérêts de clocher, il faut que la démocratie ne se désintéresse pas de la question. Il semble qu'il s'agit simplement de l'enseignement supérieur; il s'agit, en

réalité, de la démocratie elle-même, du peuple lui-même.

D'abord, il ne saurait être indifférent de reprendre et de réaliser sur un point le programme de la Révolution française. La Révolution française, dans toutes les directions, n'a abouti qu'à moitié ou pas même à moitié; le programme fiscal de la Constituante a été abandonné; le programme social de la Convention l'a été aussi; et ce sera rétablir la marche de la Révolution en tous sens que de reprendre son programme dans la question vitale de l'enseignement.

De plus, l'existence en province de grands centres intellectuels, qui seront en même temps, par la force des choses, de grands centres politiques, sera une garantie très forte pour la liberté. Quand il y aura, en province, plusieurs capitales intellectuelles et politiques secondaires, on n'aura plus à craindre qu'une erreur de Paris puisse livrer la liberté. Et, alors, on ne pourra plus s'autoriser des entraînements possibles de la démocratie pour comprimer son essor par la politique restrictive et négative que quelques-uns voudraient faire prévaloir.

Enfin, pour parler net, il n'y a plus dans notre pays qu'une force qui puisse arrêter la marche de la République et de la démocratie sociale : c'est la force cléricale. Or, une des choses qui font la force du parti

clérical, c'est qu'il offre aux esprits une synthèse, un corps de doctrine : c'est qu'il peut proposer aux masses populaires un *Credo*. Certes, il ne s'agit de rien de tel pour les futures Universités : la science ne peut être emprisonnée dans une formule, et les conclusions de la libre recherche, toujours revisables, ne se peuvent convertir en dogme. Cependant, les sciences, depuis la mécanique jusqu'à la science de l'esprit et des sociétés, constituent un puissant ensemble, et elles donnent une première idée grandiose de la vie en travail et de l'univers en progrès. Encore une fois, il n'y a pas là une formule et un dogme, et les philosophies les plus diverses peuvent diverger de ce point commun ; mais la science, comprise dans son unité, donne à tous les esprits une même élévation qui est déjà un accord : il y a une amitié naturelle entre les cimes.

Dès lors, le haut enseignement pourra vraiment entrer en relation avec le peuple. Le peuple n'a que faire de la Faculté des lettres toute seule : il ne veut pas devenir professeur ; il n'a que faire de la Faculté de droit toute seule : il ne veut pas devenir avocat ou juge ; il n'a que faire de la Faculté de médecine toute seule : il ne veut pas devenir médecin ; mais le jour où, par le groupement des Facultés en Universités, par la familiarité intellectuelle des maîtres entre eux et des étudiants entre eux, chaque science ne sera plus qu'un organe particulier d'une même pensée humaine, l'en-

seignement supérieur pourra communiquer au peuple les méthodes les plus profondes et les résultats les plus vastes de la science.

Sans rien abandonner des recherches minutieuses qui sont la condition même du progrès, chaque science saura dégager en elle-même ce qui est technique et ce qui est humain; elle réservera aux spécialistes ce qui est technique; elle communiquera à tous les hommes ce qui est humain, et dans la masse même du peuple circulera une âme ardente de vérité.

La démocratie sera affranchie décidément des superstitions oppressives par la puissance intérieure d'un idéal nouveau. Par là, le principal obstacle qui s'oppose au développement de la démocratie dans la justice, — je veux dire la force cléricale, — sera abaissé; et comme, à l'heure actuelle, le cléricisme essaie sournoisement de ressaisir le pouvoir et les esprits, il faut que tous les républicains clairvoyants créent avec des Universités puissantes des centres efficaces de science libre.

« La Dépêche » du mercredi 2 mars 1892

Il s'agit de savoir si le projet même sur les Universités sera voté par le Sénat dans de bonnes conditions.

Entre le projet déposé par le gouvernement et le

projet adopté par la commission du Sénat, il y a trois différences importantes :

D'abord, le projet gouvernemental décide qu'il ne pourra y avoir d'Université que dans les centres ayant au moins les quatre Facultés des lettres, des sciences, de droit et de médecine. Le projet sénatorial, au contraire, décide qu'une école de médecine de plein exercice, au défaut d'une Faculté de médecine, suffirait avec les trois Facultés. Ce dissentiment entre le gouvernement et le Sénat est très fâcheux. Il est très dangereux pour l'ensemble du projet ; car le projet lui-même, sous la forme sénatoriale aussi bien que sous la forme gouvernementale, rencontrera la résistance très vive des intérêts locaux, et tout désaccord entre les partisans du projet peut être funeste. Serait-il impossible d'atténuer ce désaccord dès le début de la discussion ?

Pourquoi le Sénat a-t-il modifié le projet gouvernemental ? Évidemment, ce n'est pas pour des raisons de principe. L'éminent rapporteur du Sénat, M. Bardoux, reconnaît ou plutôt proclame très haut que, pour être prospères, pour restituer à la province la vie et l'autonomie intellectuelle, les Universités doivent être en petit nombre. Il est évident pourtant qu'une Université qui n'aura pas les quatre Facultés sera une Université inférieure et manquée. Elle n'aura jamais un nombre très élevé d'étudiants, et, de plus, l'enseignement de

la médecine y gardera nécessairement un caractère préparatoire et subalterne : le système scientifique n'y sera pas complet; les étudiants en médecine d'une Université seront obligés d'aller chercher leur diplôme de doctorat dans une autre Université; il y aura ainsi des Universités dépendantes, des Universités satellites: et cela est contraire à l'idée fondamentale du projet.

Une raison de fait, une seule, a déterminé la commission du Sénat : c'est M. Jules Simon qui l'a fait valoir et triompher. Il a fait observer qu'avec le projet gouvernemental il n'y aurait aucune Université dans l'Ouest, et en particulier dans l'Ouest breton : car ni en Normandie ni en Bretagne, ni à Caen ni à Rennes, il n'y a les quatre Facultés réunies. Hé bien! nous convenons parfaitement avec M. Jules Simon qu'il doit y avoir une Université en Bretagne. L'unité politique intellectuelle et morale de la France l'exige absolument. Il faut, en Bretagne surtout, que l'idée de la science soit manifestée et comme réalisée en un grand corps enseignant. Et il me semble que, dans l'Ouest, le gouvernement devrait se départir, pour la création des Universités, du système très sage qu'il a adopté pour le reste de la France. Il veut que la création des Universités ne soit en rien une œuvre factice et que, seuls, les centres qui, par leur développement naturel et spontané, ont réalisé toutes les conditions nécessaires, soient dotés d'Universités.

Le principe est excellent, mais dans l'Ouest breton les conditions historiques sont autres; les résistances rétrogrades y ont toujours été extrêmes, et, s'il faut que le gouvernement intervienne plus énergiquement qu'ailleurs pour constituer là un système complet d'enseignement, le gouvernement a le devoir d'intervenir.

Nous dirons donc avec M. Jules Simon qu'il faut à la Bretagne, plus peut-être qu'à aucune autre région de la France, une Université, mais une Université complète, une Université ayant les quatre Facultés.

Admettant le point de départ de la commission sénatoriale, j'avoue que je ne comprends plus du tout ses conclusions. Elle bouleverse tout le projet gouvernemental pour donner à Rennes une Université, et elle se contente pour Rennes d'une Université inférieure et estropiée. Il n'y a à mon sens — et je sou mets très modestement cet avis à ceux qui ont qualité pour décider — qu'une solution sage. Il y a, à Rennes, les trois Facultés des lettres, des sciences, de droit, et une école préparatoire de médecine. Il faut, peu à peu, transformer cette école préparatoire en une école de plein exercice et celle-ci en une Faculté de médecine qui attirera peu à peu toute la clientèle de l'Ouest. Quand cette décision aura été prise, quand cette direction aura été indiquée, la commission sénatoriale n'aura plus aucune raison sérieuse pour repousser le système gouvernemental, car son système à elle, si on

le considère en lui-même et indépendamment de la question bretonne, est vraiment insoutenable.

En multipliant outre mesure les Universités, il les affaiblira jusqu'au ridicule ; et un projet qui a été conçu pour accroître, en les concentrant, les forces de notre enseignement supérieur, aboutira, au contraire, à les disperser. En effet, tous les centres (sans compter Rennes) qui ont les trois Facultés et une école préparatoire de médecine, Poitiers, Caen, Dijon, Grenoble, s'efforceront évidemment, pour bénéficier du projet sénatorial, de transformer les écoles préparatoires en écoles de plein exercice ; et il y aura, non une concentration, mais une dispersion et un émiettement nouveau de nos ressources d'enseignement.

De plus, le projet sénatorial a cette singularité qu'il ne s'applique pas à des réalités actuelles. Il n'y a pas un seul centre d'enseignement en France qui réponde aux conditions minimum indiquées par la commission du Sénat. Nulle part il n'y a juxtaposition des trois Facultés et d'une école de médecine de plein exercice. Cela existait à Toulouse avant la transformation de l'école en Faculté. Cela n'existe pas ailleurs, même à Rennes. Il y a là évidemment une combinaison tout à fait artificielle et qui ne résiste pas à l'examen.

Il me semble donc que, sous la réserve de la constitution d'une Université bretonne, le Sénat doit se rallier au projet ministériel. Cette constitution est-elle

« *La Dépêche* » du mercredi 2 mars 1892

pratiquement possible ? Nous n'avons point à le décider ; mais, quand le gouvernement a concentré à Lille toutes les Facultés, il a fait une œuvre au moins aussi malaisée sans doute que d'appeler à Rennes, par l'institution progressive d'une Faculté de médecine et d'une Université, tous les étudiants en médecine de l'Ouest. Pour nous, dans l'intérêt du projet, nous désirons bien vivement qu'un accord puisse intervenir entre le gouvernement et la commission du Sénat.

Le second point de dissidence est moins grave, car l'existence même des Universités n'en est pas radicalement compromise ; il est important cependant. Le gouvernement proposait que les droits d'inscription et d'examen, sans les droits scolaires, fussent acquis aux Universités : elles en feraient recette. Bien entendu la subvention de l'État devait être diminuée d'autant. Cette combinaison avait l'avantage de constituer à chaque Université un commencement d'autonomie financière ; et, de plus, les Universités qui auraient attiré le plus grand nombre d'étudiants auraient eu besoin d'une moindre subvention gouvernementale. Au contraire, les centres d'enseignement sans action et sans clientèle auraient été manifestement onéreux pour l'État, et cette simple constatation de fait aurait peu à peu concentré tout l'intérêt des pouvoirs publics sur les Universités bien vivantes et bien organisées.

La commission du Sénat n'allègue, pour repousser cette combinaison si prévoyante, qu'une raison. Il ne faut pas, dit-elle, qu'entre les professeurs, il y ait des questions d'argent. — Certes, elle a bien raison ; mais il ne s'agit point de cela, car, dans le projet du gouvernement, les traitements restent fixés par décrets et arrêtés. Vraiment, tout cela est un peu à côté de la question, et, dans le remarquable rapport de M. Bardoux, on sent à tout instant le conflit sourd qui s'est produit dans la commission sénatoriale entre la haute inspiration première d'où est sortie, depuis vingt ans surtout, l'idée des Universités, et les combinaisons secondaires, les restrictions de détail, les appréhensions instinctives, les oppositions d'intérêts qui paralysent trop souvent dans les assemblées l'essor des conceptions supérieures. Espérons que ce qu'il y a de généreux dans le projet primitif, et qui a évidemment séduit l'esprit élevé du rapporteur, aura raison de toutes les résistances avouées ou inavouées contre lesquelles il se débat.

Enfin, il est un dernier point sur lequel je ne m'explique guère la décision de la commission sénatoriale. Elle ne veut pas, contrairement au projet du gouvernement, que les Facultés de théologie protestante soient incorporées aux futures Universités. Et cela, parce qu'il n'y aura point de Facultés de théologie catholique. Mais le scrupule d'égalité, qui tourmente ainsi la com-

« *La Dépêche* » du mercredi 2 mars 1892

mission, est tout à fait hors de propos. Il ne s'agit pas de savoir s'il y aura des Facultés de théologie protestante, alors que la théologie catholique n'a plus de chaire dans les Facultés de l'État. En fait, les Facultés de théologie protestante existent : peut-on n'en tenir aucun compte ? Et l'Université, qui doit signifier concentration, signifiera-t-elle au contraire exclusion ? J'ajoute que, si la commission du Sénat avait pu entendre avec quel accent de haut libéralisme les Facultés de théologie protestante, dans nos conseils universitaires, demandent à rester unies à l'Université, elle aurait écarté cette disposition singulière. Est-il sage, d'ailleurs, d'ajouter encore aux résistances inévitables que la création des Universités rencontrera ?

Le Sénat a été saisi, avant la Chambre des députés, du projet sur les Universités. S'il n'en assure pas le succès sans atténuation et sans arrière-pensée, il portera, devant l'opinion libérale, une lourde responsabilité.

NÉANT DU CATHOLICISME SOCIAL

« *La Dépêche* » du mercredi 27 avril 1892

Puisque le clergé était entré directement dans les luttes politiques, puisqu'il prétendait que l'Église seule pourrait résoudre la question sociale, on pouvait attendre de lui quelques solutions claires, quelques formules précises. Vaine attente ! Il a multiplié les congrès catholiques, et il s'est donné ainsi l'apparence de vouloir faire du catholicisme un parti politique. Il est allé dans les réunions populaires, où il ne pouvait plus parler au nom de l'autorité, et il ébranlait ainsi lui-même son propre principe. Il a traité dans les églises des sujets d'actualité, et il a inquiété les bonnes âmes qui sont, pour ainsi dire, jalouses du clergé, qui le veulent tout entier pour elles, et qui considèrent presque ses excursions dans la politique comme une infidélité. En publiant des catéchismes électoraux et en se livrant à des manifestations collectives, les évêques ont envenimé le conflit et précipité sans doute les solutions radicales.

Quelques prédicateurs devenus conférenciers, étourdis et grisés peut-être par la nouveauté de leur rôle, se

sont donné des allures déplaisantes et fanfaronnes : « A qui le tour et qui veut maintenant toucher des épaules? »— Eh bien! tout cela est en pure perte, car ni des congrès catholiques, ni des conférences publiques, ni des mandements, il n'est sorti aucune idée précise qui puisse éclairer la démocratie et aller au cœur du peuple. Quelle voie ont-ils ouverte? Aucune. Qu'ont-ils proposé d'effectif, de saisissable? Rien : rien que des puérités oppressives, et, sur les misères du peuple, une vaine rhétorique ecclésiastique.

Les uns, industriels honorables et pieux, mais d'un zèle un peu intempérant, introduisent de vive force la religion dans les ateliers. Dans toutes les régions de la France, dans le Nord surtout, cet abus de pouvoir a été commis. Ils paraissent croire que, moyennant le salaire quotidien, l'ouvrier livre son âme à discrétion, et ils humilient des consciences libres en des genuflexions forcées. Ils donnent mission au Crucifié d'enseigner la résignation au prolétariat, et, par une inconsciente profanation, ils font du Christ une sorte de patron céleste chargé de veiller sur les intérêts du patron terrestre. Dangereux enfantillage, regretté sans doute dès maintenant par ceux qui s'y sont laissés aller.

D'autres, moines impétueux s'essayant en vain à la diplomatie, se font, devant les foules, bienveillants, tolérants, démocrates. Ils veulent plus que tous autres

le bien du peuple : ils sont amis de la liberté, de toutes les libertés... et à la première interruption ils s'écrient que l'Inquisition n'a jamais persécuté que la canaille. Canailles, nos ancêtres albigeois qui cherchaient une règle morale supérieure, en dehors d'un catholicisme dissolu et oppressif qui n'était plus que paganisme ! Canailles, les réformés ! Canailles, aussi, aujourd'hui encore, tous ceux qui ne s'inclinent pas sous le dogme ! Maladresse de parole ? Sans doute, mais qui découvre l'âme tout entière. C'est un fond de cléricalisme violent qui monte aux lèvres doucereuses : « Vous tous que nous aimons, voici de la haine ! »

Ou bien, dans les congrès catholiques, ils font du Moyen-Age un éloge si emporté, qu'ils effraient leur auditoire réactionnaire, et qu'ils sont obligés d'expliquer le soir qu'il y a deux Moyen-Age, le bon et le mauvais. Ils veulent que le prêtre soit mêlé à tout ; ils veulent jeter sur tout le manteau du moine. Il faut que les syndicats agricoles deviennent des confréries ; et que Notre-Dame-des-Campagnes s'ajoute à Notre-Dame-de-l'Usine. — « Doucement, répond un gentilhomme rural, nos syndicats agricoles prospèrent ; ils achètent à prix réduit des phosphates de bonne qualité : ne vous mêlez pas trop de tout cela. »

D'autres, d'un sens plus rassis, comme l'abbé Garnier, se bornent à énumérer les garanties que l'ancienne société, sous la conduite de l'Église, donnait

« La Dépêche » du mercredi 27 avril 1892

aux pauvres : les biens des couvents qui se répandaient en aumônes, les biens communaux qui limitaient l'appropriation individuelle et qui assuraient aux plus déshérités une part de jouissance dans le patrimoine collectif. Tableaux complaisants que tout cela ! Mais je ne discute pas le passé ; il est mort, et il s'agit d'aujourd'hui, il s'agit de demain. L'abbé Garnier sait bien que le socialisme veut précisément assurer au peuple, par une organisation fraternelle du travail, un patrimoine collectif, sous la forme nouvelle imposée par des conditions nouvelles. Si l'abbé Garnier le veut aussi, pourquoi combat-il le socialisme ? Et s'il ne le veut pas, à quoi sert cette évocation du passé ? Impuissance et contradiction !

La plupart se bornent à dire que, seule, la charité sauvera le monde et résoudra le problème social. « Aimez-vous les uns les autres ! » — A la bonne heure ; mais, en admettant que les âmes de métal soient subitement attendries, le premier effet de l'amour sera de chercher la justice. Or, où est la justice ? et quelle est aujourd'hui la forme de société qui serait conforme au droit ? Faire appel à la charité, c'est reculer le problème, et non le résoudre, car la charité elle-même est une aveugle sublime qui demande son chemin.

Et puis si, par hasard, malgré vos pathétiques exhortations, les hommes continuent à « ne pas s'aimer les uns les autres », que ferez-vous ? Attendez-vous

qu'ils soient touchés de la grâce? Attendez-vous, pour protéger le peuple et les producteurs contre le surmenage et le chômage, contre la baisse des salaires, contre les coalitions financières, contre les coups de bourse et les entreprises véreuses, contre l'oppression des grandes compagnies et contre l'usure des banques, attendez-vous que le cœur de la haute finance soit embrasé d'amour? Pensez-vous que le veau d'or se jettera de lui-même dans une fournaise de charité, et qu'il s'éparpillera ensuite aux mains des pauvres en une éblouissante monnaie? Quelle dérision, et, pour des prêtres qui confessent l'homme, quelle rêverie! Des lois, il faut des lois! et vous n'osez pas dire hardiment qu'il faut des lois, bien loin que vous puissiez dire lesquelles.

Voulez-vous nous aider à protéger les syndicats, seul instrument d'émancipation du peuple? Voulez-vous, par exemple, que les compagnies de chemins de fer ne puissent pas empêcher leurs employés d'assister à un congrès? — Pas de réponse.

Voulez-vous que la loi limite la durée de la journée de travail pour empêcher l'écrasement du peuple, de son corps et de son âme? — Silence.

Voulez-vous que nous remplacions l'impôt foncier, qui est rejeté en grande partie sur le paysan, l'impôt des patentes, qui accable les petits producteurs, par un impôt progressif sur le revenu et le capital? — Vos amis, gros propriétaires, gros financiers, gros indus-

« *La Dépêche* » du mercredi 27 avril 1892

triels, gros rentiers, protestent derrière vous, et vous ne répondez pas.

Voulez-vous que nous arrachions la banque à l'oligarchie financière qui la gouverne, que la Banque de France soit banque nationale, qu'elle puisse recevoir les dépôts et les arracher aux spéculations véreuses ou incertaines des banques de dépôt? Voulez-vous qu'elle puisse démocratiser le crédit et remplacer par une organisation syndicale des commerçants et des producteurs et une prime d'assurance, la troisième signature, celle du banquier, qui coûte si cher? Voulez-vous cela? — Mais vos amis, alliés à l'opportunisme qu'ils dénoncent et à la « juiverie » que vous flétrissez, vont voter le renouvellement du privilège de la Banque de France. Vous vous taisez et baissez la tête. Rien, rien, plus même des mots.

Il semblait, pourtant, qu'il y avait, dans l'Encyclique sur la condition des ouvriers, l'ébauche précise d'un programme social. Mais, d'abord, le parti conservateur et catholique résiste à l'Encyclique; et puis, il y a, dans la doctrine même du pape, quelque chose qui paralyse forcément toute réforme. L'Église se méfie nécessairement de la société laïque, de la société civile, et elle ne peut souffrir que des réformes profondes soient accomplies par elle, car si la société civile, qui ne repose pas sur le dogme, pouvait sauver l'humanité, l'inanité sociale du dogme serait démontrée.

L'INSTRUCTION MORALE A L'ÉCOLE

« La Dépêche » du vendredi 3 juin 1892

Il y a quelques jours, dans l'amphithéâtre de la Faculté des lettres de Toulouse, madame Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles, a donné à plus de cinq cents instituteurs ou institutrices de Toulouse et du département quelques conseils sur l'enseignement de la morale dans les écoles primaires. Elle a mis dans ces conseils son esprit très ferme et son âme très vaillante : je voudrais y revenir, non pour ajouter quelque chose, mais pour insister, car il le faut.

La morale laïque, c'est-à-dire indépendante de toute croyance religieuse préalable, et fondée sur la pure idée du devoir, existe; nous n'avons point à la créer. Elle n'est pas seulement une doctrine philosophique; elle est devenue, depuis la Révolution française, une réalité historique, un fait social. Car la Révolution, en affirmant les droits et les devoirs de l'homme, ne les a mis sous la sauvegarde d'aucun dogme. Elle n'a pas dit à l'homme: Que crois-tu? Elle lui a dit: Voilà ce que tu vaux et ce que tu dois; et, depuis lors, c'est la

seule conscience humaine, la liberté réglée par le devoir qui est le fondement de l'ordre social tout entier.

Il s'agit de savoir si cette morale laïque, humaine, qui est l'âme de nos institutions, pourra régler et ennoblir aussi toutes les consciences individuelles. Il s'agit de savoir si tous les citoyens du pays, paysans, ouvriers, commerçants, producteurs de tout ordre, pourront sentir et comprendre ce que vaut d'être homme et à quoi cela engage. Là est l'office principal de l'école. Nos écoles, depuis qu'elles sont pleinement laïcisées, n'attaquent aucune croyance religieuse, mais elles se passent de toutes les croyances religieuses. Ce n'est pas à tel ou tel dogme qu'elles demandent les principes de l'éducation. Elles sont donc tenues de découvrir et de susciter dans la conscience de l'enfant un principe de vie morale supérieure et une règle d'action. L'enseignement de la morale doit donc être la première préoccupation de nos maîtres.

Il semble bien que beaucoup aient hésité jusqu'ici, et presque éludé cette partie de leur tâche. Peut-être n'y étaient-ils point assez préparés; peut-être aussi étaient-ils retenus par une sorte de réserve et de pudeur. Qui donc, parmi les hommes, a qualité pour parler au nom de la loi morale et pour exiger le sacrifice de tous les penchants mauvais au devoir? Comment pourrions-nous, comment oserions-nous, avec nos innombrables faiblesses, parler aux enfants de la

beauté et de l'inviolabilité de la loi? — Il le faut pourtant, il faut oser, avec modestie, mais sans trouble. La majesté et l'autorité de la loi morale ne sont point diminuées, même en nous, par nos propres manquements et nos propres défaillances: et pourvu que nous sentions en nous une volonté bonne et droite, même si elle est débile et trop souvent fléchissante, nous avons le droit de parler, aux enfants, du devoir.

Au reste, les maîtres de nos écoles, dans leurs obscures et pesantes fonctions, ont bien souvent, et tous les jours sans doute, l'occasion de se soumettre librement au devoir: quand ils se sont sentis obligés à l'exactitude, à la préparation minutieuse des leçons, à la correction consciencieuse des cahiers, en dehors de tout calcul et de tout espoir de récompense, quand ils ont réprimé un mouvement d'impatience et lutté contre la fatigue et l'énervement pour élever l'enfance dans une douce égalité d'humeur et dans une lumière sereine, quand, se croyant méconnus, ils n'ont rien perdu de leur zèle, — ils ont accompli la loi par respect pour la loi, ils ont été les libres serviteurs du devoir, ils se sont élevés à lui, et ils peuvent s'y fixer par la pensée, même s'ils n'y restent pas invariablement attachés par la conduite; et, alors, ce n'est pas nous qui parlons, c'est le devoir qui parle en nous, et par nous, qui n'y sommes pas tout à fait étrangers.

Kant a dit qu'on ne peut prévoir ce que l'éducation

ferait de l'humanité, si elle était dirigée par un être supérieur à l'humanité. Or, cet être supérieur à l'homme, c'est l'homme lui-même. Car il peut, à toute heure, quand il n'est pas sous l'impression immédiate du mal, et dans l'humiliation récente d'une chute, se porter, par un rapide élan de sa pensée, à ces hauteurs morales où sa volonté appesantie n'atteint que bien rarement. Et ainsi l'humanité peut grandir par la vertu même de l'idéal suscité par elle: et, par un étrange paradoxe qui prouve que le monde moral échappe aux lois de la mécanique, l'humanité s'élève au-dessus d'elle-même sans autre point d'appui qu'elle-même. Donc, les maîtres ne doivent pas, par défiance de soi ou par humilité, rapetisser l'enseignement moral: ils doivent parler sans crainte de l'excellence du devoir, de la dignité humaine, du désintéressement, du sacrifice, de la sainteté.

Trop souvent, ils négligent l'enseignement moral pour l'enseignement civique, qui semble plus précis et plus concret, et ils oublient que l'enseignement civique ne peut avoir de sens et de valeur que par l'enseignement moral, car les constitutions qui assurent à tous les citoyens la liberté politique et qui réalisent ou préparent l'égalité sociale ont pour âme le respect de la personne humaine, de la dignité humaine. La Révolution française n'a été une grande révolution politique que parce qu'elle a été une grande révolution morale.

Trop souvent aussi les maîtres réduisent les prescriptions morales à n'être que des recettes d'utilité, comme s'ils se méfiaient de l'âme et de la conscience des enfants. Erreur profonde : l'âme enfantine est beaucoup moins sensible à de petits calculs d'intérêt qu'aux raisons de sentiment et aux nobles émotions de la conscience. Madame Kergomard a montré cela l'autre jour, par quelques exemples, avec autant de précision que d'élévation.

Ne dites pas aux enfants : « Soyez propres, parce que, si vous n'êtes pas propres, vous ne vous porterez pas bien. » D'abord, cela n'est pas toujours vrai, et puis, la propreté vaut par elle-même et en dehors de toute hygiène. Il faut leur dire : « Il y a en vous quelque chose qui sent, qui pense, qui aime ; c'est ce qu'on appelle votre âme, — quelle que puisse être d'ailleurs la signification métaphysique de ce mot-là. Cette puissance de penser et d'aimer, c'est ce qu'il y a de meilleur en vous : pourquoi donc voulez-vous la loger dans un corps sordide et malpropre, quand vous choisissez un joli vase pour y mettre une jolie fleur ? Votre âme est unie à votre corps et s'exprime par lui ; elle se traduit par le son de votre voix, par la lumière de vos yeux, par la coloration de votre front, par le sourire de votre visage : pourquoi voulez-vous l'enfouir sous des souillures qui l'empêchent de se manifester et d'être visible pour les autres âmes ? » Ou encore :

« *La Dépêche* » du vendredi 3 juin 1892

« L'homme, et c'est sa noblesse, veut être maître de la nature et des choses; il les soumet à sa puissance par sa pensée et son travail; or, quand l'homme est sale, quand il ne se nettoie pas, quand il ne se lave pas, il laisse les choses s'emparer de lui, mettre sur lui leur empreinte et leur souillure. La preuve, c'est que l'homme, quand, après le travail, il a pu nettoyer son corps et ses vêtements mêmes de toute souillure, éprouve comme un sentiment de délivrance et de fierté. »

De même, ne dites pas aux enfants, ou du moins ne leur dites pas seulement: « Ne soyez pas gourmands ou gloutons, parce que cela vous fera mal. » Dites-leur surtout qu'ils diminueront, par les excès de table, leur puissance de travail, leur promptitude d'esprit, leur lucidité de pensée.

Ne leur dites pas: « Il ne faut pas mentir, parce que le menteur n'est pas cru, même s'il dit la vérité. » Non, dites-leur que le mensonge est une lâcheté, car l'homme qui nie ce qu'il a fait se nie en quelque sorte et se supprime lui-même; il n'ose pas être ce qu'il est; il retranche de la réalité une part de lui-même: le mensonge est une mutilation de soi-même. De plus, c'est la vérité qui est le lien des intelligences entre elles, des consciences entre elles. Le mensonge brise ce lien; et, poussé jusqu'au bout, il réduirait chaque homme à être seul, absolument seul en pleine huma-

nité; il ferait rétrograder l'espèce humaine au delà même de la sauvagerie, où il y avait quelque vérité, c'est-à-dire quelque mutuelle assistance.

Ainsi, de tous nos devoirs, et des plus familiers en apparence, comme la propreté et la sobriété, il faut toujours donner les raisons les plus hautes, celles qui font le mieux sentir la grandeur de l'homme.

Par là, tous les enfants de nos écoles auront le sentiment concret et précis de l'idéal. Il semble, d'abord, que ce soit là un mot bien ambitieux pour nos écoles primaires et bien au-dessus de l'enfance. Il n'en est rien : l'âme enfantine est pleine d'infini flottant, et toute l'éducation doit tendre à donner un contour à cet infini qui est dans nos âmes. On le peut, et les observations de madame Kergomard ont été, ici, particulièrement précises et pénétrantes. L'enfant sait très bien, par exemple, qu'il ne faut pas mentir; il sait que mentir toujours est abominable, que mentir très souvent est honteux, que ne mentir presque jamais est bien : et si on ne mentait jamais, jamais, jamais? ce serait la perfection, ce serait l'idéal. De même, si on ne cédait jamais à la colère, si jamais on ne médissait, si jamais on ne jalousait, si jamais on ne s'abandonnait à la paresse ou à la convoitise. On peut donc conduire l'esprit de l'enfant jusqu'à l'idée de la perfection absolue, de la sainteté.

« La Dépêche » du vendredi 3 juin 1892

Et alors, combien grande serait une humanité où tous les hommes respecteraient la personne humaine en eux-mêmes et dans les autres, où tous les hommes diraient la vérité, où tous fuiraient l'injustice et l'orgueil, où tous respecteraient le travail d'autrui, et ne recourraient ni à la violence, ni à la ruse, ni à la fraude ! Ce serait la société parfaite, l'humanité idéale, que tous les grands esprits et les grands cœurs ont préparée par la promulgation du devoir et par la soumission au devoir, celle que tous les hommes, et les plus humbles, et les enfants même, peuvent préparer aussi par la soumission libre à la loi morale ; car cette humanité idéale, quand elle prendra corps, sera faite avec la substance de tous les désintéressements et de tous les sacrifices.

Et ainsi, non seulement l'enfant de nos écoles comprendra ce qu'est l'idéal moral pour tout individu humain, pour lui-même et pour l'ensemble de l'humanité, mais il sentira qu'il peut concourir lui-même, par la droiture, par la pratique journalière du devoir, à la réalisation de l'idéal humain. Du coup, sa vie intérieure sera transformée et agrandie : ou, plutôt, la vie intérieure aura été créée en lui.

Voilà le but suprême que doit se proposer l'école primaire. Par quelle voie, par quelle méthode pourra-t-elle y atteindre le plus sûrement ? Quels doivent être

les procédés pratiques d'enseignement de la morale aux enfants? Et encore, est-ce que la vie morale, libre de toute croyance religieuse *préalable*, ne devient pas le point de départ d'une conception religieuse, rationnelle et libre, de l'univers? Questions difficiles ou périlleuses, mais qu'il faudra aborder aussi, si nous ne voulons pas traiter la conscience de la démocratie et l'âme du peuple comme une quantité négligeable. Mais il suffit, pour aujourd'hui, que nous ayons bien compris toute la grandeur de la mission de nos maîtres; ils doivent être avant tout des instituteurs de morale, — et nous remercions madame Kergomard de l'avoir rappelé à tous.

LA QUESTION RELIGIEUSE

« *La Dépêche* » du lundi 4 juillet 1892

Il est difficile de toucher, dans un journal, aux questions religieuses, car on est presque toujours mal compris. Si l'on combat les prétentions de l'Église, et son principe même, qui est l'autorité, on est accusé d'être un sectaire, de vouloir détruire, même par la violence, « la religion ». Et, d'un autre côté, si l'on déclare que la solution matérialiste du problème du monde est étroite et fausse, on est vaguement soupçonné d'être clérical. Il faudra bien pourtant que la démocratie arrive à s'expliquer sur ces questions si hautes et si décisives ; car la politique, si bruyante et si nécessaire qu'elle soit, n'est ni le fond ni le but de la vie.

Pour moi, je ne puis laisser sans protestation les allégations des journaux cléricaux qui nous représentent comme des fanatiques d'irréligion. Cela n'est pas exact ; c'est même le contraire de la vérité. Je crois, pour ma part, qu'il serait très fâcheux, qu'il serait mortel de comprimer les aspirations religieuses de la conscience humaine. Ce n'est point cela que nous

voulons; nous voulons, au contraire, que tous les hommes puissent s'élever à une conception religieuse de la vie, par la science, la raison et la liberté. Je ne crois pas du tout que la vie naturelle et sociale suffise à l'homme. Dès qu'il aura, dans l'ordre social, réalisé la justice, il s'apercevra qu'il lui reste un vide immense à remplir. Je n'hésite pas non plus à reconnaître que la conception chrétienne est une forme très haute du sentiment religieux, et je goûte médiocrement certaines facéties grossières sur le christianisme et sur les prêtres.

Ce n'est pas qu'avec quelques beaux esprits de notre temps, qui veulent donner à leur scepticisme je ne sais quelle apparence de foi, je sois disposé à médire de Voltaire. Sa terrible ironie a été utile; elle a éveillé et délié les esprits, et, sans lui, la haute critique religieuse de M. Renan, impartiale et sereine, sympathique même, eût été impossible : on ne peut être juste envers les grandes erreurs que lorsqu'elles sont à peu près vaincues. Mais, maintenant, le peuple est assez détaché du merveilleux et des fictions pour qu'on puisse lui parler du christianisme, non comme Voltaire, mais comme M. Renan. L'heure est venue, pour la démocratie, non pas de railler ou d'outrager les anciennes croyances, mais de chercher ce qu'elles contiennent de vivant et de vrai, et qui peut rester dans la conscience humaine affranchie et agrandie.

« *La Dépêche* » du lundi 4 juillet 1892

Il semble bien qu'aujourd'hui, en dehors du surnaturel proprement dit et de toute orthodoxie étroite, certaines idées maîtresses du christianisme préoccupent les générations nouvelles. Quand le christianisme déclare que les simples relations d'équité entre les hommes ne suffisent pas, mais qu'il faut encore que les âmes humaines puissent s'unir dans une sorte d'embrassement passionné; quand il cherche quel est le centre où toutes les consciences individuelles peuvent se pénétrer et se fondre; quand il conçoit Dieu, non pas comme une abstraction intellectuelle, mais comme la vie infinie s'unissant à l'humanité dans l'exaltation des consciences, et s'exprimant dans la nature comme en un symbole prodigieux et doux; quand il nous révèle, par les sublimes névroses de ses mystiques, les puissances inconnues qui sommeillent dans la nature humaine et qui la transformeront sans doute un jour; quand il fait du sacrifice la loi de l'infini lui-même, et qu'il pressent que l'univers, dans une évolution passionnée, pourra remonter vers l'amour qui en est la source, il est assurément une grande et fascinante philosophie. Mais cela, la démocratie libre l'a toujours dit, et si l'Église prétend que le christianisme a été méconnu par les Michelet, par les Renan, par les Hugo, par les Lamennais, elle se trompe étrangement.

Que veut-elle donc de nous, et pourquoi nous accuse-t-elle? N'est-elle pas libre, par la parole et par la plume,

dans les chaires, les livres et les journaux, de défendre sa doctrine ? Veut-elle que l'on bâillonne les incroyants ? Ce ne serait pas seulement tuer l'homme, qui n'est que par la liberté, ce serait tuer le christianisme lui-même, qui, sans la liberté absolue de la pensée et de la vie intérieure, n'est plus que tyrannie et mensonge, c'est-à-dire néant.

L'Église veut-elle que nous livrions l'enseignement public, l'enseignement de la nation, à ses ministres et à ses dogmes ? Ce serait encore un crime contre la liberté ; car la conscience n'est libre que quand la raison est libre ; et la raison n'est libre que lorsqu'elle est exercée en tous sens : la comprimer, avant qu'elle soit adulte et maîtresse de soi, sous une formule exclusive, sous un dogme impérieux pour qui la libre discussion est scandale, c'est l'asservir.

Sans doute, il faut bien que l'enseignement public, comme tout enseignement, s'appuie sur une doctrine : mais ce que la doctrine de l'enseignement public, selon l'esprit de la Révolution, a d'admirable, c'est qu'elle met au-dessus de tout la liberté : c'est par la liberté que l'homme vaut, et la liberté est en un sens l'absolu ; c'est la seule doctrine qui ne soit pas contraire à la liberté, car elle se confond avec la liberté elle-même.

Dès lors, nous pouvons cultiver, dans l'âme de l'enfant, toutes les puissances : par les sciences mathématiques, nous lui donnons l'idée de l'évidence et de la

certitude absolue ; par les sciences physiques, nous lui enseignons les méthodes d'observation, nous lui donnons l'idée de nature et de loi. En même temps, les beaux morceaux des grands écrivains et des grands poètes font vibrer son âme, et lui révèlent les trésors cachés d'émotion qu'il porte en lui. Par là, l'humanité lui apparaît avec sa puissance propre et créatrice, en face de la nature. L'histoire, impartialement enseignée, lui montre que les formes religieuses se succèdent dans le développement humain comme les formes politiques et sociales, et il apprend ainsi que les formes particulières du sentiment religieux peuvent être caduques, sans que l'âme humaine cesse de se tourner vers l'infini. Enfin, quand on lui fait constater en lui-même le devoir qui règle la liberté et qui, en élevant l'homme au-dessus des penchants, l'élève au-dessus de la nature, on lui donne, sans aucun appareil métaphysique et dogmatique, le sens du supra-sensible et du mystérieux.

On n'a donc faussé ou négligé aucune partie de son être, et quand sa raison, ainsi exercée en toutes ses facultés, et habituée à la réflexion continue et à la libre critique, fera un choix entre les grands systèmes politiques, philosophiques et religieux qui se partagent le monde, elle sera libre, non pas de nom, mais de fait. Et si l'Église a peur qu'ainsi avertie et développée en tous sens, la raison du peuple répudie tout ce qui s'est

mêlé d'enfantin ou d'oppressif à la pensée chrétienne, ce n'est vraiment pas notre faute.

Ce qui démontre d'ailleurs, même au point de vue chrétien, que l'esprit laïque et rationnel doit avoir la direction de l'enseignement comme il a la direction de la science, c'est que l'Église, de son propre aveu, a toujours été incapable de distinguer, dans le christianisme même, ce qui était vérité essentielle et ce qui était fiction passagère et allégorie périssable. Il y a eu dans le passé deux grands exemples de cette incapacité.

L'Église a considéré d'abord que les nouvelles théories astronomiques sur le mouvement de la terre étaient contraires au dogme, et elle a condamné comme hérétiques les savants qui l'affirmaient. Aujourd'hui elle déclare qu'en parlant de la terre immobile au centre du monde, les Écritures se plaçaient au point de vue de l'ignorance antique, et elle s'est ralliée tout entière au système de Galilée et de Descartes. Elle est donc obligée maintenant de considérer comme une simple et commode fiction ce qui jadis était pour elle un dogme, et c'est la science laïque qui a aidé l'Église à comprendre la Bible.

De même, toutes les conceptions de la science sur l'antiquité de la planète et sur sa lente formation ont été condamnées longtemps par l'Église, comme contraires à la Genèse. Aujourd'hui l'Église est réduite

« *La Dépêche* » du lundi 4 juillet 1892

à s'incliner, et dans le récit de la Genèse, dont elle voulait imposer aux hommes l'acceptation littérale, elle ne voit plus qu'un tableau symbolique des diverses époques de la nature se développant selon un plan divin. Mais ici encore, qui a fait la part du symbole et de la réalité, dans les Écritures mêmes ? La science indépendante du dogme.

Enfin, et j'appelle sur ce fait l'attention des croyants aveugles qui nous attaquent si volontiers, l'Église, depuis un siècle, a condamné, comme monstrueuse et impie, la doctrine de l'évolution qui prétend que les espèces vivantes sont sorties, par degré, les unes des autres, et qu'ainsi l'humanité, elle-même, procède de l'animalité. M. Dupanloup refusait même de siéger à l'Académie à côté de Littré, sous prétexte que celui-ci ne répudiait pas la grande hypothèse de Lamarck, de Darwin et de Spencer. Or, à mesure que cette hypothèse se confirme et rallie les suffrages du monde savant, l'Église commence à s'en rapprocher. Je sais que des chrétiens convaincus l'adoptent sans scrupules, et M. de Vogüé, l'hôte chéri du pape, indiquait, il y a deux ans, dans son livre sur l'Exposition, que l'Église pourrait accepter sans trouble la doctrine évolutionniste. Et, en effet, elle n'exclut l'action divine que si on entend celle-ci d'une façon beaucoup trop grossière et matérielle. On peut affirmer que, sous peu, l'Église, dans son ensemble, sera évolutionniste.

Il lui restera à franchir un dernier pas. De même qu'elle considère maintenant bien des récits de la Bible comme allégoriques et mystiques, elle n'attribuera qu'une valeur symbolique à bien des récits des évangiles, qui touchent la personne du Christ. Elle sera obligée de s'incliner devant l'histoire et la critique, comme elle s'est inclinée devant l'astronomie et la géologie : et elle affirmera la mission divine du Christ, indépendamment de toutes les hypothèses physiologiques sur son origine, qui n'ont aucun intérêt religieux.

L'Église a donc bien tort de traiter en ennemie la raison laïque, puisqu'après l'avoir combattue et proscrite en ses audaces, elle se range derrière elle, et qu'elle incorpore aujourd'hui à sa doctrine ce qui était hier une hérésie à ses yeux. Donc, nous l'aidons à se débarrasser peu à peu de préjugés dont elle ne triompherait pas toute seule, et dont elle ne sortirait jamais, si elle gardait la direction des esprits. Si elle n'était pas d'une ingratitude affligeante, elle devrait remercier l'esprit laïque, qui se confond aujourd'hui avec l'esprit républicain. Nous lui demanderons seulement de ne pas l'outrager.

LA LAICITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

« *La Dépêche* » du mardi 23 août 1892

C'est entendu : les conservateurs, les uns par lassitude définitive et impuissance dûment constatée, les autres par patriotisme, se rallient à la forme républicaine. Et il est entendu aussi qu'aucun des hommes qui ont jusqu'ici outragé ou combattu la République, violemment ou sournoisement, ne peuvent la représenter. Tous les militants de l'orléanisme, du bonapartisme, de la légitimité, du césarisme, doivent être écartés et balayés, et ils le seront, en effet. Jusque-là, rien de plus simple. Mais comment les remplacer ? Ici la difficulté commence ; car il pourra se présenter, en dehors du parti républicain traditionnel, de celui qui a fait la République et qui doit la gouverner, deux espèces d'hommes nouveaux.

Ou bien ce seront des hommes jeunes appartenant par leur origine, leurs relations, leur éducation, le fond de leurs idées premières, au vieux parti conservateur, mais n'étant pas encore compromis dans les luttes politiques. Ceux-là diront : « Je romps avec les erreurs honorables où ont longtemps vécu les miens ;

et j'accepte loyalement la République. Que me reprochez-vous? Je suis innocent comme l'agneau qui vient de naître : sous le Vingt-Quatre Mai, je jouais aux billes; sous le Seize-Mai, je jouais aux barres; et sous le boulangisme, je m'amusais au quartier Latin. J'apporte à la République ma virginité politique. »

Et puis, il y en aura d'autres, républicains très pâles qui coquetaient avec la droite sans se brouiller avec nous. Ceux-là attendaient, pour s'appuyer sur les conservateurs, qu'ils eussent échappé à la direction des états-majors monarchistes. Maintenant l'heure est venue, et ils essaieront, avec le concours des conservateurs et d'une partie des républicains, de pénétrer dans les assemblées.

Or, aux uns et aux autres, pour dissiper toute équivoque, il suffira de poser cette simple question : « Acceptez-vous les lois scolaires? Acceptez-vous la laïcité de l'enseignement à tous les degrés? Et ce n'est même pas assez, pour les représentants de la démocratie républicaine, d'accepter le principe de la laïcité : ils ne doivent pas subir les écoles laïques; ils doivent les aimer, et travailler avec passion à leur développement. Beaucoup reste à faire. Il faut améliorer la situation des maîtres par une meilleure répartition du personnel entre les diverses catégories. Il faut, en bien des points, améliorer aussi les locaux, tout à fait

insuffisants ou insalubres. Il faut, enfin, être bien convaincu que l'enseignement du peuple ne doit pas être machinal et subalterne ou même simplement technique, qu'il doit, peu à peu, s'élever partout et former des hommes capables de penser et de vouloir par eux-mêmes, et de connaître les joies les plus nobles de la vie. Donc, serez-vous les amis, les serviteurs dévoués de l'enseignement laïque? » Voilà la question qu'il faut poser : car c'est la question décisive. Elle l'est pour trois raisons.

D'abord, elle permettra de reconnaître ceux qui, de la République, n'acceptent que le nom : car la laïcité de l'enseignement se confond avec le principe même de la République. La laïcité de l'enseignement, c'est la liberté et la raison dans l'éducation des consciences : et sans la raison, sans la liberté intime des esprits, que serait la République?

En second lieu, — et j'appelle sur ce point l'attention des républicains modérés qui seraient tentés de s'allier au parti clérical contre la démocratie, — arrêter le développement de l'enseignement laïque et de l'esprit laïque dans le peuple, c'est préparer la révolution violente.

Déjà, il n'est que trop aisé de le voir, des ferments de colère et d'impatience s'accumulent au cœur des

travailleurs d'élite, qui ont rêvé l'émancipation de leur classe. Et s'ils s'irritent ainsi et sont parfois tentés de désertier les voies légales, ce n'est pas seulement parce que les réformes promises ne sont pas réalisées, parce que la liberté des syndicats n'est pas protégée, et que même la liberté politique des travailleurs est violée par de malfaisantes tyrannies, parce que rien encore de décisif n'a été fait, ni pour la réglementation du travail épuisant, ni pour l'organisation des retraites. Non, ce qui les irrite le plus, c'est que, parmi les travailleurs eux-mêmes, il en est d'inertes, d'accablés, qui ont parfois des sursauts de violence, mais qui n'ont pas la force de penser avec suite à l'avenir et de le préparer avec fermeté. Et alors, ils sont tentés parfois par le désespoir, et ils songent tout bas à recourir à la force, suprême ressource des minorités résolues. Mais leur courage se raffermi et leur sagesse se réveille quand ils se disent : « Patience ! il y a au moins, dans notre société engourdie ou inique, une force qui travaille pour nous : c'est l'enseignement donné au peuple ; les esprits seront excités ; les consciences seront redressées ; nos enfants vaudront mieux que nous ; il n'y aura en eux ni indifférence, ni servilisme ; et ils travailleront tous, avec ensemble, à l'émancipation sociale qui se refuse aujourd'hui aux efforts isolés des meilleurs d'entre nous. »

« La Dépêche » du mardi 23 août 1892

Mais si la République, se trahissant elle-même, permettait à l'esprit clérical de pénétrer et de s'étendre à nouveau dans l'enseignement des travailleurs, si elle ne lui disputait pas et ne lui arrachait pas peu à peu tous les enfants du peuple; si l'école, au lieu d'éveiller les esprits à la liberté et, par elle, à la justice, les façonnait à la routine, à la soumission irraisonnée, à l'acceptation passive des formules dictées par les puissants; si, au lieu d'être le vestibule des temps nouveaux, elle redevenait l'antichambre des servitudes anciennes; si l'instrument unique de libération était un instrument d'oppression, alors, certainement, dans les cœurs les plus ardents et les plus nobles, les grands espoirs trompés tourneraient en de déplorables violences. Si donc nous ne voulons pas que la violence aveugle, abominable, d'autant plus abominable qu'elle jette parfois au crime des hommes bons, se mêle aux revendications sociales du peuple, il faut avant tout maintenir, ou plutôt développer l'enseignement laïque. Il est la seule voie ouverte au progrès pacifique et légal.

Enfin, en maintenant, ou plutôt en développant notre enseignement laïque, nous réaliserons dans notre pays une sorte d'unanimité morale; car j'ose dire, sans paradoxe, que si nous ne faiblissons pas, nous amènerons la masse catholique et l'Église elle-

même à reconnaître que l'enseignement ne doit pas être confessionnel; et, ce jour-là, il y aurait accord entre tous les Français, non seulement sur la forme gouvernementale, mais sur les institutions vitales de la République et sur la direction morale des sociétés modernes.

Oh! je ne me fais pas la moindre illusion : ce n'est pas par de belles démonstrations théoriques ou philosophiques que nous amènerons le parti catholique à reconnaître que l'enseignement national doit être affranchi de tout dogme, qu'il doit être la libre culture de la raison. S'il n'y avait eu que des démonstrations de cet ordre pour convertir à la République les conservateurs, ils en seraient encore les ennemis insolents. Mais la République s'est défendue et elle a grandi, et, pour ceux-là même qui, dans leurs préjugés étroits ou leurs passions coupables, ne voyaient pas en elle la force sacrée du droit, elle a su avoir la force incontestable du fait, et, après avoir usé contre elle leurs sophismes, leurs fureurs et leurs entreprises, les conservateurs se sont dit : « Elle est la force, qui sait si elle n'est pas le droit? Qui sait s'il n'y a pas, selon l'expression pontificale, *une légitimité de la République?* »

De même, — que l'enseignement laïque, soutenu avec passion par le gouvernement républicain et les municipalités, se développe; que les résistances, beau-

coup plus politiques que religieuses, du parti conservateur, apparaissent de plus en plus vaines; que la concurrence des écoles congréganistes soit peu à peu découragée par la beauté de nos écoles, par la valeur de nos maîtres, par l'excellence de nos méthodes, par tous les secours que la puissance publique peut et doit apporter aux écoles publiques : et les catholiques se diront : « Qui sait s'il ne vaut pas mieux, après tout, que l'école n'enseigne aux enfants d'un même pays que ce qui les rapproche? Qui sait, même, si la foi éclairée, vivante, personnelle, ne gagnera pas à une éducation rationnelle et libre? »

En fait, l'Église elle-même, qu'elle le veuille ou non, en acceptant la République, a accepté, pour une échéance plus ou moins prochaine, la laïcité de l'enseignement. La République, c'est le droit de tout homme, *quelle que soit sa croyance religieuse*, à avoir sa part de la souveraineté. Dès lors, comment faire d'une croyance religieuse quelconque la base de l'éducation, quand elle n'est pas la base de la souveraineté? En répudiant la monarchie chrétienne, l'Église répudie l'enseignement chrétien, au sens sectaire et dogmatique du mot.

En acceptant la République après l'avoir combattue, l'Église, sans le vouloir, mais nécessairement, accepte l'œuvre accomplie par la République. La distinction entre la constitution et la législation est subtile, et les

masses, même catholiques, ne la comprendront pas. C'est autour du mot de République qu'on avait groupé toutes leurs répugnances et toutes leurs haines contre l'œuvre accomplie par nous ; en les réconciliant avec le mot de République, la papauté, sciemment ou non, les réconcilie à demi avec les lois de la République.

Il dépend donc de nous, de notre vigilance, de notre persévérance et de notre fermeté, que les lois de laïcité scolaire soient acceptées un jour comme libérales et justes, par les catholiques, au même titre que la République elle-même. Défendons nos écoles laïques, et aimons-les passionnément ; nous amènerons tout le monde, en France, à les aimer.

UNIVERSITÉS

« *La Petite République* » du dimanche 1^{er} avril 1894

M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, vient de publier le tome second de son beau livre sur l'Enseignement supérieur en France de 1789 à 1893. Dans ce tome second, il étudie l'histoire de notre haut enseignement depuis la loi de l'an X jusqu'au dernier décret proposé par M. Poincaré sur les attributions du conseil général des Facultés, et, dans un dernier chapitre, il résume les efforts faits depuis vingt ans pour préparer dans notre pays de grandes Universités enseignant toute la science dans son unité.

Je ne crois pas que M. Liard espère, d'ici longtemps, pouvoir reprendre la question des Universités et la pousser au delà de la limite marquée par le Sénat. Nous sommes dans une période, sinon de réaction absolue (car on peut aller plus loin et on ira sans doute plus loin), tout au moins de réaction commençante. Or, la question des Universités ne pourra être résolue que par un réveil énergique de l'esprit de la Révolution, c'est-à-dire de l'esprit républicain, et

j'ajoute, au risque d'être accusé d'idée fixe, de l'esprit socialiste.

M. Liard croit que si le projet constituant un certain nombre de grandes Universités régionales a échoué devant le Sénat, c'est surtout par la résistance des intérêts locaux, par l'hostilité des villes qui, n'ayant pas un groupe complet de Facultés, n'étaient point destinées à être des centres universitaires. C'est là une raison sérieuse; ce n'est pas, à mon sens, la raison décisive. Oui, beaucoup de villes ont été effrayées, et leurs représentants ont résisté. Peut-être n'a-t-on pas fait, pour désarmer les craintes et les hostilités, tout ce qu'on pouvait et devait faire. On a trop dit, et surtout on a trop pensé qu'il n'y avait place en France que pour trois ou quatre grands centres universitaires qui diminueraient la puissance d'absorption de Paris, mais qui absorberaient toute la vie des autres centres provinciaux. Cela est peut-être exact à l'heure actuelle; mais on peut prévoir un tel développement et un tel ennoblissement de la démocratie française qu'il n'y ait pas trop dans notre pays de vingt centres d'enseignement supérieur rayonnant sur toutes nos provinces.

M. Liard constate dans tous les pays civilisés, depuis vingt ans, un accroissement rapide du nombre des étudiants. En Allemagne, il y avait, en 1881, 21,500 étudiants dans toutes les Universités de l'Em-

« *La Petite République* » du dimanche 1^{er} avril 1894

pire : il y en a aujourd'hui 29,000. En France, la population des Facultés était de 9,500 élèves à la fin du second Empire : elle est aujourd'hui de 25,000.

Je n'examine point le problème économique *immédiat* que soulève un développement aussi rapide du nombre des étudiants. Il y a là, dès maintenant, un commencement de prolétariat intellectuel, les carrières dites libérales étant de plus en plus encombrées.

Mais, en un autre sens, ce nombre, si inquiétant qu'il soit, est absolument dérisoire : Il y a dans la société française, dans la démocratie française, 25,000 jeunes gens qui passent par l'enseignement supérieur. La science, dans l'acception la plus large du mot, c'est-à-dire la pensée libre, conduite par la méthode et animée par le souci exclusif et désintéressé du vrai, la science est la seule religion vivante, la seule religion immortelle ; et il y a vingt-cinq mille jeunes gens qui sont mis en communication avec la haute science, avec celle qui cherche et qui crée ! C'est pitié !

Nous voulons, nous autres socialistes, que l'enseignement supérieur prenne possession de la nation tout entière, que tous les citoyens soient, à des degrés divers et sous des formes diverses, les élèves des Universités. Nous voulons que les instituteurs, accablés aujourd'hui par un travail démesuré qui devient forcément machinal, puissent aller souvent renouveler leur

esprit au contact de la haute science et qu'ils apportent ainsi aux enfants du peuple cet enthousiasme du vrai sans lequel l'homme n'est qu'un automate. Nous voulons assurer à tous les travailleurs manuels assez de bien-être et de loisir pour qu'ils puissent et veuillent vivre de la vie de l'esprit, s'initier aux grands résultats et aux grandes méthodes de la science. Nous voulons que les praticiens et les chefs techniques du travail : médecins, chirurgiens, ingénieurs, chimistes, ne s'engourdissent pas dans la routine professionnelle, et qu'ils rattachent sans cesse leur métier ou leur art aux principes qui le dominent et le vivifient. Nous voulons que toute existence humaine, allégée des misérables soucis mercantiles ou des terribles angoisses de la lutte pour la vie, soit une éducation continue, un incessant apprentissage du vrai. Voilà vraiment le culte nouveau. Et à ce nouveau culte libre et humain, vingt foyers de haute science, disséminés sur tout le pays, suffiraient à peine.

Que cette ambition paraisse chimérique à une société qui trouve tous les ans 2 milliards et demi pour les dépenses de guerre ou pour le service de la dette monarchique, et qui croit avoir fait un grand effort quand elle inscrit 10 millions de dépenses nettes à son budget pour le haut enseignement de tous les esprits, nous le concevons sans peine. Mais ceux-là seuls qui se laissent au moins tenter à notre rêve, s'ils ne le suivent pas

« *La Petite République* » du dimanche 1^{er} avril 1894

jusqu'au bout, peuvent concevoir que les grandes Universités pourront être nombreuses en France sans se contrarier les unes les autres. Et voilà pourquoi je disais que l'esprit socialiste seul pourrait lever le premier obstacle à la création des Universités.

Mais il est un autre obstacle bien plus grand : c'est l'affaiblissement de l'esprit laïque. Il y a quinze ans, dans la première générosité républicaine qui suivit la chute du 16 mai, si l'on avait vu dans la création de grandes universités régionales un moyen décisif de combattre l'Église, nul, malgré la répugnance de certains intérêts locaux, n'eût hésité. Et aujourd'hui l'on hésite, parce que l'Église reprend peu à peu la direction des esprits et des faits. Le même Challemel-Lacour, qui a fait échouer au Sénat le projet sur les Universités, a renié la tradition laïque du parti républicain, humilié Renan devant M. d'Hulst, et proclamé à l'Institut que la science et la pensée libre ne pouvaient fournir aux multitudes humaines une religion de vie.

Toute la question est donc là : il s'agit de savoir si à l'Église, qui agit par une doctrine une, nous pourrions opposer non pas un dogme, mais la science elle-même dans sa liberté et dans son unité. Ce ne sont point les sciences isolées, et surtout les sciences appliquées, qui peuvent donner à tout esprit le sentiment de la gran-

deur de l'esprit humain et une conception générale du monde et de l'homme. Il y faut tout le système des sciences, et aussi la passion désintéressée du vrai. Or, les Universités, destinées à rapprocher les Facultés isolées et à coordonner les sciences distinctes, devraient précisément réaliser parmi nous cet esprit encyclopédique qui a fait la Révolution et qui seul pourra la défendre. Nous aurons l'occasion, quand viendra l'interpellation Thierry Cazes sur l'attitude du gouvernement envers l'Université, de demander à M. Spuller si c'est ainsi qu'il entend le rôle de la science et de la pensée libre dans notre pays.

Mais je crains bien que par ce temps d'« esprit nouveau » le livre de M. Liard ne soit un anachronisme. Quand l'Église monte, l'Université ne peut que descendre. C'est le socialisme qui donnera au pays les grandes Universités. C'est lui qui élèvera, au-dessus des sciences étroites et des applications professionnelles, le noble souci de la science une et de la vérité pure. C'est lui qui fera, en même temps qu'une révolution matérialiste dans les intérêts, une révolution idéaliste dans les consciences.

M. Liard, à la fin de son livre, dit : « L'enseignement supérieur a deux espèces d'adversaires : ceux qui le redoutent parce qu'il est science et liberté, ceux qui le condamnent parce qu'il est sélection et élite. » Je ne

« La Petite République » du dimanche 1^{er} avril 1894

sais à qui s'adressent ces dernières paroles. Elles conviennent peut-être à une bourgeoisie mercantile et basement utilitaire. Elles ne s'appliquent pas à la démocratie socialiste. Celle-ci ne suspecte point la haute science; elle sait qu'aujourd'hui celle-ci n'est accessible qu'à une élite, mais de l'humanité tout entière elle veut faire une élite. Elle ne veut point abaisser les sommets d'où l'homme contemple l'immensité des choses. Elle veut débarrasser les innombrables esclaves qui gémissent dans la vallée obscure du fardeau servile qui pèse sur eux, pour que tous, une fois au moins avant de mourir, puissent gravir ce sommet et connaître l'émotion sublime de la vérité.

LES LIBERTÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT
INTERPELLATION THIERRY CAZES

Chambre des députés. Séance du 21 juin 1894 (1)

Messieurs,

Je formulerai le plus brièvement que je le pourrai la question principale que j'ai à adresser à M. le ministre de l'Instruction publique (2).

Et à ce propos, permettez-moi une réflexion incidente provoquée par l'attitude d'une partie de la Chambre lorsque mon excellent ami M. Thierry Cazes était à la tribune. Lorsque nous apportons à cette tribune simplement des revendications générales, résumant souvent un très grand nombre de faits particuliers, on nous dit : « Ce sont des phrases, c'est de la déclamation. » — Et lorsqu'on vient ici, consciencieusement, apporter des faits précis, constatés, démontrés, vous dites : « Vous vous perdez dans les détails. »

(1) La séance était présidée par M. Casimir-Perier.

(2) M. Leygues, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts; le président du conseil était M. Charles Dupuy, ministre de l'intérieur et des cultes.

Eh bien! non, sans nous perdre dans les détails, sans rien retirer des faits précis par lesquels mon excellent ami a démontré, a saisi sur le vif le contraste de votre politique intolérante à l'égard de certains maîtres, et de votre favoritisme complaisant à l'égard de certains autres, je formule devant vous, sous la forme générale, les trois questions suivantes :

Pourquoi et en vertu de quel droit retirez-vous aux membres de l'enseignement public le droit d'adresser des pétitions au Parlement?

En vertu de quel droit rendez-vous impossible à certains professeurs l'exercice du mandat politique dont ils sont régulièrement investis?

Et, enfin, quelles sont vos intentions précises à l'égard des maîtres qui, d'abord, dans leur classe, dans leur enseignement, à propos d'articles précis des programmes rédigés par vous, font adhésion aux doctrines socialistes? Quelles sont vos intentions précises à l'égard de ceux qui, au dehors, se mêlent à ce qu'on appelle le mouvement social?

Voilà les trois questions très claires que je voudrais poser à M. le ministre de l'Instruction publique, en les justifiant très brièvement.

*
* *

M. Spuller, votre prédécesseur, monsieur le ministre, a écrit aux professeurs de collège, le 10 février 1894, pour leur signifier que toute pétition, toute réclamation individuelle ou collective adressée par eux à des membres du Parlement constituait une irrégularité, était désormais défendue et prohibée. Voici un passage de la circulaire ministérielle : « ... J'ai eu récemment à rappeler », disait M. Spuller, « que c'est au ministre seul, et par l'entremise des chefs hiérarchiques, que les requêtes et les réclamations individuelles ou collectives doivent être adressées. »

Vous entendez bien, messieurs : « individuelles ou collectives ». M. Spuller justifiait cette mesure en disant que, d'après la loi, le ministre est seul intermédiaire entre les professeurs et le Parlement. La doctrine est clairement formulée. Vous me permettrez de dire qu'elle est la négation absolue du droit de pétition pour les citoyens, la négation du droit de contrôle pour le Parlement.

Ce n'est pas seulement la négation du droit de pétition pour les professeurs, ce n'est pas seulement la négation du droit de pétition pour tous les fonctionnaires, c'est la négation du droit de pétition pour tous les citoyens, car il n'y a pas un seul citoyen, dans quelque situation qu'il se trouve, qui ne soit protégé

dans ses intérêts par une administration publique organisée et constituée. C'est ainsi que, d'après votre doctrine, un justiciable n'aurait pas le droit d'adresser une pétition au Parlement. En effet, il y a des tribunaux de première instance, des cours d'appel, une cour de cassation; il y a le ministre de la justice. Et lorsqu'un homme a été illégalement interné dans un asile d'aliénés, il y a un préfet qui, par des visites régulières, a le moyen de mettre un terme aux abus qui peuvent se commettre.

Qu'a donc voulu le Parlement lorsqu'il a établi pour tous les citoyens, y compris les fonctionnaires, le droit de pétition? Il a voulu qu'aucune bureaucratie ne pût s'interposer entre les citoyens et la représentation nationale. Vous votez des lois dans leur formule générale, dans les dispositions les plus larges; mais ces lois ne valent que par l'application pratique qui en est faite, par le détail, et ce n'est pas vous qui êtes chargés de l'application de ces lois, car la distinction entre l'exécutif et le législatif vous en empêche. Mais il y a un recours : si les bureaux faussent les lois votées par vous, ceux qui en souffrent peuvent faire appel au souverain; c'est un droit imprescriptible; le nier, c'est nier le droit de pétition.

Et puis, quelle sera la conséquence de la doctrine de M. Spuller? Sous quelle forme, je vous prie, vont se produire les vœux, les plaintes, les réclamations du

corps enseignant? C'est ici que je prierai M. le ministre de préciser sa réponse. Sous quelle forme les professeurs pourront-ils se plaindre d'un déni de justice?

Pourquoi et en vertu de quel droit retirez-vous aux membres de l'enseignement public le droit d'adresser des pétitions au Parlement?

Est-ce parce que l'Université, dans son ensemble, est représentée par le conseil supérieur de l'instruction publique? Mais vous savez bien que le conseil supérieur ne représente qu'une sorte d'aristocratie universitaire.

Vous me faites un signe de dénégation, monsieur le ministre; vous savez fort bien, cependant, que les maîtres répétiteurs ne sont pas représentés le moins du monde dans le conseil supérieur de l'instruction publique, et, en réalité, c'est une anomalie étrange que des hommes que vous considérez comme chargés au premier degré de l'éducation des enfants, plus que le professeur lui-même, c'est une anomalie étrange, dis-je, que ces hommes soient considérés comme une quantité négligeable et ne soient même pas représentés dans le conseil qui transmet au ministre les vœux de tout le corps enseignant.

Les instituteurs ont six représentants dans le sein du conseil supérieur de l'instruction publique; mais ces

représentants, par qui sont-ils élus? Par les inspecteurs et les directeurs d'écoles normales, qui sont des hommes très honorables et très compétents, c'est entendu, mais enfin qui sont précisément les chefs contre lesquels, à l'occasion, le corps des instituteurs peut avoir à formuler quelques réclamations légitimes, et les instituteurs eux-mêmes, même les directeurs de nos grandes écoles, ne sont pas appelés à participer à l'élection; non seulement ils ne sont pas éligibles, mais ils ne sont même pas électeurs!

De plus, vous savez bien que le conseil supérieur — et c'est ce qui a affaibli son autorité — n'a pas le droit d'initiative; il ne peut délibérer, ou plutôt il ne peut donner son avis que sur les matières qui lui sont soumises par le pouvoir central.

Il ne saurait donc être considéré comme l'expression permanente des vœux, des griefs, des besoins du corps enseignant. Et vous allez, d'après la circulaire de M. Spuller, obliger tous les professeurs, tous les instituteurs, à ne vous adresser leurs réclamations que par la voie hiérarchique, depuis l'inspecteur primaire et l'inspecteur d'académie, jusqu'au directeur, d'ailleurs très compétent et très honorable, qui siège dans la rue de Grenelle? Mais vous chargez précisément ceux à qui on peut reprocher une application mauvaise ou fautive des lois votées par le Parlement, de recueillir et de transmettre les plaintes qui s'élèvent

contre eux. Voilà par exemple des instituteurs qui se plaignent, et ils sont nombreux, que la loi votée récemment sur le traitement des instituteurs n'est appliquée ni dans son esprit ni dans sa lettre, et qui chargez-vous de recueillir ces plaintes? Justement les bureaux de la rue de Grenelle, qui président à l'application de cette loi!

De plus, allez-vous permettre, monsieur le ministre, à ces professeurs dispersés ou à ces instituteurs, de se concerter pour donner une expression commune à leurs griefs? Voilà des instituteurs qui ont à s'adresser au Parlement; on le leur défend. Ils ne pourront s'adresser qu'au ministre en passant par la hiérarchie, c'est-à-dire par l'inspecteur primaire. Il y aura donc autant de pétitions distinctes que d'inspecteurs primaires? Ce n'est pas possible. Les réclamations des instituteurs primaires ne peuvent valoir quelque chose, ne peuvent émouvoir la représentation nationale et l'opinion que si elles ont un certain caractère d'ensemble, que si elles sont concertées et si elles représentent la formule générale des besoins unanimes du corps enseignant. Allez-vous permettre, et c'est une question très précise que je formule, à vos instituteurs et à vos professeurs — car nous en sommes encore réduits, avec ce régime de circulaires, à dire, en parlant au ministre, « vos instituteurs, vos professeurs », puisqu'ils n'ont pas de recours direct devant

le Parlement — allez-vous leur permettre de se concerter entre eux, publiquement et au grand jour, bien entendu, pour faire parvenir par leurs chefs hiérarchiques une formule générale et commune de réclamations et de pétitions?

Pourquoi chicaner aux membres du corps enseignant le droit de s'adresser directement au Parlement? Est-ce qu'ils en abusent? Craignez-vous, de la part de ces professeurs de lycées, qui pèchent actuellement, sachez-le bien, bien plus par excès de prudence et de réserve dans l'expression de leurs griefs, craignez-vous de leur part je ne sais quel esprit de pétulance et d'indiscrétion? Les empêcherez-vous, d'ailleurs, d'adresser des pétitions à différents membres du Parlement? C'est une mesure clandestine qui ne serait digne ni d'eux ni de vous.

Pourquoi ne leur permettez-vous pas de s'adresser directement à la représentation nationale, qui fait les lois sous le contrôle desquelles ils sont appelés à vivre? Messieurs, il faut s'habituer à ces choses. Il n'y a plus de pouvoir infaillible, il n'y a plus de lois infaillibles; il n'y a plus, par conséquent, d'administration infaillible. Les citoyens obéissent aux lois, mais ils ont perpétuellement le droit de les contrôler et de les réviser. Vos fonctionnaires obéiront consciencieusement à leurs devoirs professionnels, à la hiérarchie nécessaire, même si vous leur laissez le droit de saisir

la représentation nationale des griefs ou des vœux qu'ils peuvent avoir à formuler.

Mais je me permets de constater que la jurisprudence restrictive et répressive que le ministère de l'instruction publique a adoptée à l'égard des maîtres, depuis la circulaire de M. Spuller, est une jurisprudence nouvelle. Jusqu'ici, on avait permis aux professeurs d'adresser leurs vœux aux membres du Parlement. Il existait même une grande association qui a rendu de nombreux services, l'association des maîtres répétiteurs, qui s'adressait directement au ministre, et les ministres recevaient ses représentants sans les obliger à passer par toute la filière des principaux, des proviseurs et des surveillants généraux. C'était là une pratique très libérale.

Il y a deux ans encore, M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, écrivait à M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, tout un beau rapport sur l'utilité des congrès nationaux et internationaux pour les instituteurs. « Il est bon », disait l'honorable M. Buisson, « que les membres du corps enseignant apprennent à formuler eux-mêmes leurs vœux; il est bon qu'ils sortent de l'attitude passive; il est bon que toutes les questions qui les intéressent soient agitées et discutées par eux. » Et il ajoutait cette phrase : « Mieux vaut la fièvre que la langueur. » Vous l'avez retournée, cette phrase, et, de peur d'une fièvre qui ne

se produirait pas, vous condamnez le corps enseignant à une langueur mortelle.

Savez-vous bien, messieurs, quel est l'enseignement qui doit ressortir pour vous de cette simple constatation? C'est que la jurisprudence gouvernementale est devenue de plus en plus restrictive et répressive envers l'Université à mesure qu'elle devenait plus restrictive et plus répressive envers les syndicats ouvriers. Nous disons, nous, qu'il y a là deux forces liées qui préparent l'avenir, qui seront l'avenir : la force du travail et la force du savoir. Nous vous remercions d'avoir établi entre ces deux forces une solidarité évidente, en diminuant d'un même pas les libertés de l'une et les libertés de l'autre.

*
* *

Et au point de vue des mandats politiques, vous ne voyez donc pas les conséquences graves que va entraîner l'acceptation par la Chambre du fait accompli en ce qui concerne le professeur d'Albi, M. Marty? Comment! vous, souverain, vous législateurs, vous qui avez fait la loi sur les syndicats ouvriers, vous qui appelez tous les ouvriers à être électeurs et éligibles, vous avez tous les jours à défendre la liberté politique des ouvriers investis d'un mandat contre les entreprises arbitraires des compagnies qui renvoient l'ou-

vrier parce qu'il remplit un mandat politique; et quelle autorité aurez-vous, vous gouvernement, pour exiger des compagnies le respect de la liberté politique des ouvriers investis régulièrement d'un mandat, si vous êtes le premier, lorsqu'un de vos professeurs, un de vos maîtres est investi d'un mandat, à le briser sans raison professionnelle, pour obéir à un petit despote qui règne là-bas?

Ah ! Ce n'est pas autre chose. Il y avait un professeur né à Albi, dont toute la famille et tous les amis étaient d'Albi, qui était estimé par tous ses collègues, aimé et respecté par tous ses élèves, qui a contribué à la prospérité du lycée, et auquel le ministre de l'Instruction publique, M. Spuller, disait il y a trois semaines — je vous affirme l'authenticité de ces paroles — : « Vous êtes noté excellemment. » Il y a donc un professeur contre lequel aucun grief professionnel ne peut être relevé. Que lui reprochez-vous ? Il a été investi par ses concitoyens du mandat de conseiller municipal; il l'accomplit avec mesure. Il est arrivé simplement que le conseil municipal d'Albi était coupé en deux fractions opposées, une fraction modérée ou prétendue telle et une fraction radicale-socialiste. Le maire appartenait à la fraction modérée, qui avait une certaine majorité dans le conseil. Mais il est survenu d'abord des élections législatives dans lesquelles le

maire, candidat à la députation, a été mis en échec dans les limites de la commune. Puis sont venues, après les persécutions qui ont suivi ce premier échec, les élections complémentaires, la minorité radicale-socialiste ayant démissionné pour faire la population tout entière juge des procédés iniques que l'on employait contre quelques hommes qui avaient le tort de comprendre la République autrement que notre collègue. A ces élections, c'est cette minorité radicale-socialiste qui a été élue avec une majorité notable, pour bien marquer que les sentiments de la population réprouvaient la politique de vexations, de petites tyrannies locales, de petites passions haineuses et persécutrices qu'on employait. Et comme M. Marty, professeur et conseiller municipal, était dans cette minorité radicale-socialiste un des hommes les plus considérés par la population tout entière, on a cherché toujours et quand même le moyen de le frapper. On ne pouvait pas le frapper comme professeur, à raison de son excellente attitude professionnelle; alors on a essayé d'obtenir contre lui des condamnations qui obligeraient le ministre de l'Instruction publique à le frapper, ou qui lui permettraient de le frapper.

On est d'abord allé en assises. C'est un sénateur, ancien ministre de la marine, qui a eu quelque célébrité ici, qui a traduit M. Marty en cour d'assises, M. Marty s'étant rendu coupable de ce crime mons-

trueux d'avoir déclaré que l'honorable M. Barbey avait préféré Castres à Albi pour le choix du concours régional. Oui, on a considéré qu'il y avait là une atteinte à la délicatesse sénatoriale. La cour d'assises a été saisie, et elle a acquitté largement M. Marty.

Ayant échoué devant la cour d'assises, il restait une ressource : les tribunaux correctionnels ; et alors on a poursuivi M. Marty devant le tribunal correctionnel parce qu'il avait qualifié d'insinuations odieuses des paroles prononcées la veille par M. le maire dans une cérémonie où il ne devait y avoir que des paroles courtoises.

M. le maire invite tout le conseil municipal à aller recevoir le préfet et à lui souhaiter la bienvenue. Tout le conseil, par esprit de courtoisie et d'hospitalité, se rend — même la minorité radicale et socialiste — à la réception. Le maire profite de cette circonstance où il a seul la parole, et où le devoir de courtoisie aurait dû lui conseiller la modération, il profite de cette circonstance pour accabler ses adversaires, pour leur reprocher une insigne mauvaise foi, et, après avoir caractérisé leur politique intérieure, pour leur dire, à eux bons Français, qu'ils n'avaient d'autre cri de ralliement, en politique extérieure, que le cri de : Vive l'Allemagne !

Le lendemain, lorsque ce professeur qui a pris part à une démarche de courtoisie auprès du pouvoir cen-

tral, lorsque ce professeur atteint dans sa dignité d'homme, dans sa conscience de citoyen, dans sa conscience d'éducateur, qui sait qu'il ne mérite pas l'ignominieux reproche ramassé je ne sais où, dit dans une séance du conseil municipal : « Monsieur le maire, vous avez, hier, dans une occasion qui ne comportait pas de pareille polémique, prononcé contre la minorité du conseil municipal, et contre la population qui lui a donné sa confiance, des accusations odieuses... » — voilà le crime, messieurs... — il est traduit devant le tribunal correctionnel ; on bâillonne l'avocat qui vient le défendre, on le condamne à deux cents francs d'amende pour permettre des mesures de rigueur.

Il fait appel, il vient ici trouver le ministre de l'Instruction publique, M. Spuller ; il lui apprend qu'il a fait appel. M. Spuller lui répond : « Je ne savais pas cela, et, comme je ne vous avais frappé qu'à cause de votre condamnation, je vais surseoir à la mesure prise jusqu'après l'arrêt. » M. Marty part sur cette assurance ; il se rend à Albi ; il y trouve son successeur installé, et une dépêche qui lui annonçait non pas un sursis dans la décision prise, mais un simple congé. Voilà la vérité !

L'appel suit en effet son cours. La cour d'appel, ne pouvant pas invalider brutalement le jugement rendu à Albi, l'invalide moralement, en ramenant la peine de 200 à 16 francs, avec application de la loi Béren-

ger, et en spécifiant — c'est sous cette rubrique qu'est classée l'affaire dans *la Gazette des Tribunaux* — que « les provocations d'un magistrat n'excusent pas, qu'elles atténuent simplement le délit qui peut être commis ».

Et alors il faudra que l'Université de France, cette Université qui se dit et qui est nationale, c'est-à-dire qui a pour fonction de tenir les règles de la justice au-dessus des basses compétitions, des basses haines locales, il faudra que par vous, monsieur le ministre, si vous ratifiez la décision prise par votre prédécesseur, cette Université de France soit abaissée, humiliée jusqu'à épouser les plus basses rancunes, les plus misérables passions flétries par la justice du pays.

Et puis, dans notre département même, il y a autre chose; il y a d'autres faits, et également précis; ils intéressent, ceux-ci, les instituteurs. Il y a quelques mois, lorsque M. Dupuy, président du Conseil, pour la première fois, mais non pour la dernière, est venu à Albi, il a convoqué les instituteurs et il leur a dit : « Ne vous occupez pas de politique ! » — Vous allez voir ce que vos préfets font de vos paroles, maintenant que vous êtes leur chef comme ministre de l'intérieur.

Vous leur disiez : « Ne vous occupez pas de politique, n'acceptez pas entre l'administration et vous d'intermédiaire politique ou électoral. » — Eh bien ! que

se passe-t-il depuis deux mois ? Dans le département du Tarn, à l'occasion des conseils de revision, M. le préfet convoque dans chaque canton tous les instituteurs et il leur trace leurs devoirs politiques et électoraux ; il daigne leur dire que dans le secret de leur conscience ils peuvent penser ce qu'ils veulent — et je ne vois pas comment l'administration la plus subtile pourrait leur retirer ce droit — mais il ajoute : « Si j'apprends que vous ayez formulé une seule opinion qui ne soit pas exactement conforme à la pensée gouvernementale, je vous briserai. »

Et quelle est cette pensée gouvernementale ? Ici commence notre embarras.

Il y a des centres ouvriers dans lesquels il s'agit, avant tout, de combattre le socialisme et de faire appel contre lui, au moins par sous-entendus, à toutes les forces hostiles. Là on dit simplement aux instituteurs : « Avant tout, gardez-vous de toute pensée et de toute parole socialistes. » Puis, dans d'autres cantons, où la question sociale est moins aiguë, où il reste encore quelques républicains qui n'ont pas perdu le souvenir des programmes du passé, on dit aux instituteurs : « Il faut vous tenir à distance égale du socialisme d'un côté et du cléricalisme de l'autre. » Enfin, il y a d'autres cantons où se produisent ceux qu'on appelle les ralliés, et alors, dans le catéchisme préfectoral, ce

sont les idées d'ordre et de paix sociale qui dominent, et on leur dit : « Ne combattez pas ceux qui peuvent venir à la République. » Et vous assistez à cette chose singulière et vraiment très intéressante, c'est que pendant que le préfet promène ainsi ce catéchisme électoral et politique, le ministère Casimir-Perier est dans toute sa force. Alors, ce sont surtout les idées d'autorité qui dominent dans le catéchisme préfectoral. Puis est venue la chute que vous savez. Il y a eu un interrègne; on a pu croire un instant que le pouvoir allait passer aux mains de quelques chefs radicaux : il y eut alors un peu de flottement dans le catéchisme du préfet.

Je demande à M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, si les instructions qu'il donnait il y a un an à ses instituteurs ont été bien comprises par MM. les préfets, et je lui demande lequel, de M. Marty, que l'on congédie, ou du préfet qu'on garde, a le plus manqué à la discipline.

*
* *

J'en arrive à ma troisième et dernière question, et je demande pardon à la Chambre de l'avoir si longtemps retenue.

La dernière question est celle-ci — je la répète dans ses termes très précis; je n'éluide pas la difficulté du

problème et je prie le gouvernement de ne pas l'é luder non plus — : « Quelles sont les intentions précises du gouvernement à l'égard des professeurs ou des instituteurs qui, dans leur classe, dans leur enseignement, adhèreraient aux doctrines générales du socialisme, à la philosophie du socialisme ? »

Et, pour ne laisser subsister aucune équivoque, je vous demande quelles sont vos intentions précises à l'égard de ceux qui ne comprendraient pas la fonction du capital et le rôle de la propriété actuelle comme les comprennent les économistes orthodoxes, et je vous demande quelles sont vos intentions précises à l'égard de ceux qui au dehors se mêlent, avec le respect de leur propre parole, à la propagande socialiste.

Et ici apparaît le vrai problème : avez-vous le droit et le pouvoir d'empêcher l'Université, éducatrice des générations nouvelles, de se mêler à toutes les émotions, à tous les mouvements de la vie actuelle ? Voilà le problème dans toute son étendue.

Je répons d'un mot que vous ne le pouvez pas sans manquer à l'esprit de l'Université elle-même, depuis la Révolution française.

Qu'est-ce qui a fait — selon l'homme éminent qui dirige l'enseignement supérieur et qui a publié récemment un livre que vous connaissez sur l'histoire de l'Enseignement supérieur en France, de 1789 à 1894, — qu'est-ce qui a fait la langueur, le dépérissement et

la médiocrité des universités et des collèges de l'ancien régime pendant tout le dix-huitième siècle ?

C'est que l'enseignement de l'ancien régime, pendant tout le dix-huitième siècle, est resté un enseignement purement scolastique, un enseignement fermé à la vie environnante et dans lequel n'ont pénétré ni les grands progrès contemporains des sciences naturelles, ni l'esprit critique qui s'appliquait à la politique, à la religion et aux idées sociales. En sorte que ce qui a marqué, dans l'ordre de l'enseignement, l'œuvre de la Révolution française, ç'a été précisément d'arracher les universités et les collèges de l'ancien régime à cette méthode scolastique surannée, et de les faire sortir en quelque sorte de leur cloître laïque pour les mêler à toutes les idées critiques du siècle, à tous les progrès de la science, à ce mouvement de l'esprit de liberté et de justice de notre pays. Voilà quelle a été la conception de l'Université sous la Révolution française.

C'est là — vous ne pouvez pas le contester — ce qui a fait la grandeur du rôle de l'Université: c'est que sous tous les régimes, sans s'asservir aux formules gouvernementales qui passaient, elle s'est mêlée à tous les mouvements de liberté; c'est que, sous la Restauration, il a fallu fermer l'École normale comme suspecte de libéralisme, frapper les maîtres qui, dans les chaires de la Sorbonne, inquiétaient le gouvernement

réactionnaire d'alors; c'est que, sous la puissance oligarchique et bourgeoise de Louis-Philippe, déjà Michelet et Quinet commençaient à annoncer l'avènement de la démocratie; c'est que, durant la période réactionnaire de la seconde République, Michelet et Quinet parlaient au nom de la démocratie et du droit; c'est que, lorsqu'est venu le Deux-Décembre, la plupart des professeurs de l'Université — et l'Université ne m'en voudra pas de rappeler ce souvenir qui est une grande gloire pour elle — n'ont pas fermé leurs yeux et leurs oreilles, ne se sont pas dit : « Nous sommes des scholars, nous enseignons les belles-lettres, les vers latins, la grammaire de Lhomond, ou la philosophie de M. Cousin; tout le reste ne nous regarde pas. Est-ce que les bruits de la rue sont faits pour troubler la sérénité des éducateurs de la jeunesse? » S'ils s'étaient dit cela, vous auriez eu beaucoup plus d'exemples de lâcheté, et beaucoup moins d'exemples d'honneur civique et d'honneur républicain.

Mais il s'est trouvé des professeurs — et Challemlacour, et Jules Simon, et d'autres — qui ont protesté au nom du droit et ont dit : « Nous sommes des citoyens! » Et pendant tout le temps de l'empire il y a eu une protestation éloquente de l'Université contre ce régime d'oppression.

Je me rappelle — pardonnez-moi ce souvenir — qu'étant, il y a quelques années, professeur au lycée d'Albi,

M. Léon Bourgeois, ancien ministre de l'Instruction publique, était alors préfet du Tarn. Il vint au lycée voir les professeurs et il leur parla avec éloquence en rappelant qu'il avait été élève de l'Université dans ces années maudites de l'empire. Et il disait aux professeurs : « Alors il ne nous était pas permis de parler de la République, mais du moins on enseignait la République sous le nom de liberté. »

Et à la fin de l'empire — c'est un de vos recteurs qui me le racontait il y a quelques mois — quand on a pu espérer un commencement de réveil de la pensée libérale, M. Jules Simon faisait des tournées en province : il était alors, lui aussi, un commis voyageur, un agitateur. Il faisait des tournées en province et il convoquait les professeurs, au lycée de Rodez, notamment — c'est le souvenir précis qui m'est resté de cet entretien — il les convoquait en secret, et il leur disait : « Oui, l'empire exige de vous la servitude, le serment, la soumission aveugle ; mais avant d'être les serviteurs de l'empire, vous relevez de votre conscience d'hommes libres. » Voilà ce qu'il leur disait ; et les recteurs qui administrent à l'heure actuelle vos académies ont été élevés d'après ce langage. Je me demande comment ils feront pour être les instruments d'une politique d'asservissement.

Et depuis vingt ans, n'avez-vous pas mêlé l'Université à toutes nos luttes ?

Pendant le 16 Mai, alors qu'on déplaçait beaucoup d'instituteurs, ces déplacements d'instituteurs apparaissaient alors comme une chose grave à ces républicains du centre qui, tout à l'heure, ricanaient et disaient : « On déplace un petit professeur et il proteste ? Mais de quoi donc s'avise-t-il ? Il doit se taire ! »

Eh bien non ! Il n'a qu'à suivre les leçons qu'on lui a données depuis vingt ans ! Au 16 Mai, vous avez été assez heureux d'avoir les instituteurs avec vous, et depuis, dans toutes vos campagnes contre l'influence des curés, voyons, un peu de franchise, n'avez-vous pas eu besoin des instituteurs ? Oh ! c'est de leur pleine volonté et dans leur entière liberté qu'ils ont agi. Je ne demande qu'une chose, c'est qu'on les laisse aller leur chemin, qu'on les laisse servir la République de tout leur cœur, en liberté et comme ils veulent la servir : pas d'oppression, parce qu'ils ont le droit, après tout, de n'avoir pas la même formule de la République que les ministres qui passent ; s'ils laissent tomber de leur conscience l'aveu d'une préférence pour une formule de la République autre que la vôtre, ne les humiliez pas, ne les frappez pas, au nom de la République, car vous aurez peut-être besoin un jour de retrouver en eux des défenseurs indomptés.

Mais, alors, ce n'était pas seulement vos instituteurs que vous vouliez gagner ; permettez-moi encore cette anecdote toute personnelle.

Au moment où vous faisiez l'article 7 qui inquiétait un peu l'Université, parce qu'il lui coûtait de paraître défendue par des mesures légales contre des concurrents, vous aviez besoin de l'assentiment de l'Université tout entière; je me rappelle alors toutes les visites de M. Jules Ferry à l'École Normale, toutes les caresses qu'il prodiguait à M. Bersot, notre directeur, pour obtenir de lui, un fonctionnaire cependant, une adhésion publique à l'article 7; et comme on disait alors beaucoup de bien de l'École Normale, pour varier un peu du mal qu'on disait des jésuites, M. Bersot nous convoquait parfois, après ces entrevues ministérielles; il nous faisait part de ces belles effusions gouvernementales pour l'École, pour notre développement, pour notre liberté d'esprit, et il nous disait avec sa meryueilleuse finesse : « Prenons garde, messieurs : on nous aime contre quelqu'un. »

Eh bien ! messieurs, la liberté ne veut être aimée contre personne, l'Université ne veut être libre contre personne. L'Université réclame de vous la liberté entière, pour la liberté seule, et voilà tout.

Séance de nuit

Messieurs,

M. le ministre de l'Instruction publique, tout à l'heure, faisait appel à la franchise, à la loyauté du corps enseignant et de ceux qui traduisent ici les

griefs de quelques-uns de ses membres. Il disait : « S'il est des professeurs qui veuillent, hors de leur classe, dans la vie civile ou politique, soutenir des doctrines qui ne représentent pas exactement la pensée gouvernementale, qu'ils aient au moins le courage de ne pas se dédoubler, de ne pas couper leur pensée en deux, qu'ils soient dans leurs classes ce qu'ils sont au dehors et qu'ils disent dans leurs classes ce qu'ils disent au dehors. » — Eh bien, j'oserai adresser à M. le ministre de l'Instruction publique le même appel. Il a formulé d'une façon indirecte, je le dirai sans viser le moins du monde ses intentions, d'une façon détournée, deux propositions graves qui restreignent le droit des professeurs. Je lui dirai, moi aussi : « Ayez le courage, la franchise de les formuler nettement, explicitement. »

Vous avez dit qu'il était dangereux pour le bon ordre de nos établissements d'enseignement public que les professeurs fussent investis d'un mandat politique, qu'ils ne devaient se risquer dans cette voie qu'avec une extrême réserve, que leur entrée dans la vie politique, dans ses luttes, était pleine de périls pour l'Université, à laquelle ils devaient songer d'abord ; et vous avez montré que c'est à propos d'incidents soulevés par l'arrivée des professeurs à la vie politique, à l'exercice des mandats politiques, que vous aviez été obligé de les frapper.

Eh bien ! messieurs, il y a une loi électorale qui crée

un certain nombre d'incompatibilités ; mais elle ne parle pas d'incompatibilité entre les fonctions d'éducateur public et l'exercice d'un mandat politique.

Non, on n'a pas osé dire à ceux qui sont chargés d'enseigner aux générations nouvelles les droits des citoyens, qu'ils devaient eux-mêmes en être privés. On n'a pas osé dire à ceux qui sont chargés de réagir avant tout contre les tentations de scepticisme ou d'indifférence qui seraient la mort d'une démocratie libre, qu'ils devaient se renfermer dans le scepticisme ou dans l'indifférence. La loi n'a pas dit cela ; elle a dit aux maîtres de l'enseignement public : « Vous avez le droit de rester des citoyens qui votent ; vous avez le droit aussi d'être des citoyens militants qui sollicitent sur leurs noms, leurs opinions, leur doctrine, les libres suffrages de leurs concitoyens. » Et lorsqu'un ministre dit que l'exercice de ce droit est plein de périls et que la loi s'oppose à l'entrée d'un professeur dans la vie politique, ce ministre abroge, sans oser le dire, la loi électorale ; il l'abroge de sa propre autorité. Il crée contre les éducateurs de l'enfance et de la jeunesse une incompatibilité que la loi n'a pas établie.

Et quelles sont vos raisons, monsieur le ministre ?

Vous en avez donné deux. Vous avez dit d'abord — et, je l'avoue, dans votre bouche, cette parole m'a pro-

fondément surpris — que lorsque les professeurs, les instituteurs, les petits maîtres de collège se risquaient à briguer un mandat électif, ils risquaient de renverser la hiérarchie professionnelle et d'y substituer une hiérarchie nouvelle. Et vous avez cité comme une sorte de scandale le cas d'un simple instituteur qui, devenu conseiller municipal ou maire, pouvait en cette qualité, en vertu de ce mandat politique, avoir une autorité sur ceux qui, dans l'ordre professionnel, étaient et devaient rester ses supérieurs.

J'ai vu ce cas se produire; il m'est arrivé à moi, simple chargé de cours à la Faculté de Toulouse, d'être adjoint à la municipalité de Toulouse. Je devenais ainsi, selon votre doctrine, le supérieur de mon doyen et de mon recteur. Je vous assure, monsieur le ministre, que personne n'a songé à comparer cette hiérarchie professionnelle, qui restait absolument respectée, avec l'exercice libre d'un mandat politique.

J'ai vu aussi, dans la même ville, dans la municipalité de Toulouse, un maître répétiteur du lycée, M. Laffitte, arriver au conseil municipal. Direz-vous qu'il devenait par là le supérieur de son proviseur et que ce dernier se trouvait humilié d'avoir à négocier des affaires de la ville, dans leurs rapports avec les affaires du lycée, avec un de ses maîtres répétiteurs? Le proviseur était le premier, tout en exigeant une pleine obéissance, que ne lui marchandait pas

le maître répétiteur, à respecter en lui un élu d'une cité libre.

Est-ce qu'on osera produire ici une pareille objection? Mais c'est l'objection de la réaction elle-même! La loi militaire a été longtemps discutée dans cette enceinte; toute la gauche, tous les républicains demandaient que le fils de famille, que le fils du riche, que le fils du grand industriel et du grand propriétaire entrât au régiment aux mêmes conditions que le fils de l'ouvrier ou du paysan; et que disait la réaction monarchique ou cléricale, qui s'appelait alors la réaction militaire? Elle disait: Vous allez créer un paradoxe, vous allez créer une contradiction scandaleuse entre la hiérarchie normale de l'état social et la hiérarchie nouvelle de ce nouvel état social. — Je dis que, lorsqu'on a proposé à ce pays, notamment à la Chambre de 1885, la loi militaire qui soumettait aux mêmes règles, au même niveau, aux mêmes conditions d'avancement, à la même discipline, les fils de la haute bourgeoisie ou de l'aristocratie et les fils du peuple, l'ouvrier et le paysan, il s'est trouvé dans certains partis des hommes qui soutenaient qu'il en résulterait une contradiction entre l'état social et la condition militaire. Je dis que j'ai entendu se produire à cette époque cet argument, que, par le nouveau régime militaire, un châtelain, par exemple, pouvait devenir au régiment le subordonné de son valet de ferme. Et j'ai lieu d'être surpris que

cette doctrine, qui était alors répudiée par toute la majorité républicaine, ait pu être reproduite ici, à propos du personnel enseignant, par M. le ministre de l'Instruction publique, avec l'adhésion d'une partie au moins de cette majorité.

M. le ministre de l'Instruction publique a dit : « Oui, voilà un subordonné dans la hiérarchie universitaire, et, par le suffrage universel, il peut devenir, à certains égards, dans l'exercice de son mandat, le supérieur de ceux dont, dans la pratique de sa profession, il est et doit rester l'inférieur. » Voilà la théorie qui a été indiquée ici. Eh bien, je prétends qu'elle est la négation du suffrage universel lui-même. Je prétends que ce qui caractérise le suffrage universel, que ce qui fait sa grandeur, sa vertu, c'est précisément qu'en dehors de toutes les hiérarchies professionnelles, qu'en dehors de toutes les hiérarchies sociales, il va choisir l'homme en qui il a confiance pour le marquer de sa souveraineté. Je dis que la souveraineté de l'élu n'a rien à voir avec la situation qu'il occupe dans la hiérarchie économique et dans la hiérarchie sociale, et que le suffrage universel a le droit d'aller choisir ses représentants là où il lui plaît.

Est-ce que vous tous, qui êtes ici pour gouverner par la loi les intérêts du pays, est-ce qu'avant d'arriver ici vous apparteniez tous nécessairement au sommet des hiérarchies sur lesquelles à l'heure actuelle vont fonc-

tionner vos lois? Vous vous indignez, vous vous scandalisez qu'un petit fonctionnaire, un maître répétiteur, un instituteur puisse devenir par un mandat ce que vous appelez le supérieur politique de ses supérieurs professionnels. Mais est-ce qu'au banc des ministres la démocratie n'a pas vu s'asseoir des hommes qui sont devenus du jour au lendemain, en vertu du suffrage universel, du régime ministériel, les supérieurs, les maîtres de ceux dont la veille, dans leur profession, ils étaient les subordonnés? Est-ce qu'on n'a pas vu fréquemment de simples juges arriver à la tête de la magistrature comme ministres de la Justice? Et vous-même, monsieur le président du conseil, est-ce que lorsque vous êtes arrivé au ministère de l'Instruction publique, après avoir accompli avec honneur vos fonctions universitaires comme inspecteur d'académie, vous n'êtes pas devenu subitement le chef de tous ces recteurs dont vous étiez la veille le subordonné?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Je ne remplissais pas alors simultanément des fonctions électives et des fonctions d'enseignement.

M. JAURÈS

Très bien! Je recueille cette parole : c'est la formule même de la pensée gouvernementale. M. le président

du conseil me fait observer que ce sont des fonctions successivement remplies, et il considère, en effet, ou il paraît considérer, donnant ainsi une précision plus grande à la pensée du ministre de l'Instruction publique, que ce qui est intolérable, c'est que l'on exerce en même temps des fonctions gouvernementales et des fonctions électives. Eh bien ! j'en prends acte ! C'est l'abrogation pure et simple du droit électoral qui permet aux universitaires d'arriver aux fonctions électives.

Et, revenant à ce que je disais au début, j'ai l'honneur de demander au Gouvernement, qui faisait appel à notre franchise, si c'est bien là sa pensée, — et on n'en peut plus douter après la déclaration de M. le président du conseil...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

... que je maintiens !

M. JAURÈS

Eh bien ! si telle est la pensée avouée et maintenue par M. le président du conseil, j'ai le droit de dire au gouvernement : Au lieu de procéder par des moyens indirects, au lieu de rendre impossible aux professeurs l'exercice d'un mandat politique, au lieu de vous borner à déclarer, dans des interruptions de séance, que vous considérez qu'il y a incompatibilité entre les

fonctions de professeur et les fonctions électives, apportez un projet de loi, ayez ce courage !

Oui ! ayez le courage de signifier à l'Université que vous la mettez hors du droit commun politique. Signifiez à tous ces jeunes gens pauvres, qui ont l'ardeur de l'étude et la foi dans la science, que vous revenez au régime orléaniste de l'exclusion systématique des capacités ! Signifiez-leur qu'en entrant dans ces fonctions, qu'ils considèrent avec raison — et ce devrait être votre honneur de les considérer à votre tour de la même façon — comme les plus hautes de toutes, ils font abdication de leurs droits politiques, que c'est une *capitis deminutio* qu'ils prononcent sur eux-mêmes, ayez le courage de le dire !

Pour prononcer contre les professeurs, instituteurs et maîtres répétiteurs cette sorte d'excommunication politique, M. le ministre de l'Instruction publique a allégué un autre argument. Il a dit : « S'il y a des professeurs qui, soit en se mêlant à la lutte des partis, soit en exerçant un mandat politique, témoignent de leurs préférences pour une conception politique ou sociale déterminée, ils éloigneront par là même du lycée toutes les familles qui n'approuveront pas cette conception politique ou sociale. »

Nous voyons reparaître ici, messieurs, dans la démonstration gouvernementale, cet argument du père

Chambre des députés. Séance du jeudi 21 juin 1894

de famille dont la droite cléricale a jadis tant abusé. Que disait-on alors ? On disait : Si vous introduisez la laïcité, l'affirmation de l'indépendance de la raison humaine dans tous vos programmes, dans ceux de l'enseignement secondaire et dans ceux de l'enseignement primaire, vous écarterez par là même de vos lycées, de vos écoles, tous ceux qui ont gardé la foi traditionnelle. — C'était là, nul ne le peut contester, l'argument favori de l'opposition cléricale. Je suis surpris de le voir reprendre à propos de l'idée socialiste.

Et permettez-moi de dire que si vous craignez pour vos lycées, pour vos collèges, pour vos écoles, parce que quelques instituteurs ou quelques professeurs auront pu choquer par leurs opinions socialistes les conceptions économiques d'une partie de la bourgeoisie qui envoie ses enfants dans vos lycées, vous pouvez aussi, à l'heure actuelle, craindre de choquer par le maintien des programmes et de l'idée laïque une partie au moins aussi importante de cette même bourgeoisie.

Et vous savez bien que, par suite de certaine mode intellectuelle qui se propage depuis quelques années, ce qu'on appelle le vieux voltairianisme de la bourgeoisie est en discrédit, en décadence. Vous savez bien que pour défendre ses privilèges économiques, la bourgeoisie retourne au cléricanisme. Vous savez bien

que si vous voulez adapter et humilier votre enseignement jusqu'à répondre à toutes les susceptibilités qu'on essaiera de créer contre vous, ce n'est pas seulement à l'opinion socialiste, c'est, dans une large mesure, à l'indépendance de la pensée laïque que devront renoncer les maîtres de l'enseignement public. Vous savez bien, et M. le président du conseil le sait bien aussi — c'est un des actes de son administration qui comme ministre de l'Instruction publique lui font le plus d'honneur — il sait bien qu'il a été obligé de défendre contre toute sorte de périls qui menaçaient sa carrière un professeur de l'Ariège qui n'était pas socialiste, mais qui avait soulevé contre lui certaines animosités locales, non point par la propagation des idées socialistes, mais parce qu'il allait dans les communes rurales, dans les hameaux, avec cette conviction qu'à la morale traditionnelle du prêtre il faut opposer la morale nouvelle de la pensée laïque. Et parce qu'il allait prêchant, comme c'était son droit et comme c'était son devoir d'éducateur public, la morale indépendante fondée sur la seule conscience humaine, sur la seule raison, il a été en butte aux mêmes dénonciations, à la même animosité, aux mêmes calomnies que les propagandistes du socialisme. Et si vous n'aviez pas eu, monsieur le ministre, devant la loyauté évidente de cet homme, un mouvement de générosité démenti à l'heure actuelle par les principes que vous

venez de promulguer, il aurait été frappé comme l'ont été les propagandistes du socialisme.

C'est pour ces deux raisons que M. le ministre de l'Instruction publique déplorait, contrairement à la loi électorale, le cumul par certains instituteurs ou professeurs de fonctions professionnelles et de fonctions électives. Tout à l'heure je vous provoquais à déposer une loi dans ce sens. Eh bien ! vous ne la déposerez pas, parce que ce n'est pas nous seuls que vous frapperiez, parce qu'en interdisant la propagande politique, le journalisme politique, les mandats politiques aux professeurs suspects de socialisme, vous seriez obligés de les interdire aux autres ; vous seriez obligés, par conséquent, de désavouer tous ceux qui sont vos collaborateurs, tous ceux qui, dans la presse, sont vos auxiliaires et vos soutiens de tous les jours.

Ah ! monsieur le ministre, vous dites que l'Université est en péril lorsqu'un professeur, en acceptant un mandat, attire sur lui des animosités qui peuvent réduire la clientèle naturelle de l'Université. Allez dire cela — on peut ici, sans péril, citer des noms propres — à votre directeur de l'enseignement supérieur, l'honorable et éminent M. Liard, qui, en même temps qu'il était professeur à la Faculté de Bordeaux, était adjoint au maire, et adjoint militant, et contre lequel s'élevaient les plus violentes polémiques ! Allez

dire cela au recteur actuel de l'Académie de Bordeaux, un de vos plus érudits recteurs, M. Couat ! Lorsque, il y a quelques années, professeur à la Faculté de Bordeaux, il fut entre temps adjoint au maire, il suscitait de très vives polémiques, et il disait : « Cela ne fait point de mal à l'Université que ceux qui travaillent pour elle travaillent en dehors d'elle, pour propager les idées de liberté et de progrès ! » Voilà ce que seraient obligés de vous dire vos collaborateurs principaux.

Et votre directeur de l'enseignement primaire, n'est-ce pas son honneur, que, par la longue propagande de rationalisme qu'il a menée, par l'affirmation vigoureuse de l'idée laïque, qu'il poursuivait bien avant de prendre la direction de l'enseignement primaire, n'est-ce pas son honneur d'avoir attiré contre lui la haine implacable de tout le parti clérical ? Allez-vous lui reprocher d'avoir licencié une partie de la clientèle possible des écoles primaires ?

Que répondrez-vous à ces hommes lorsqu'ils vous diront : « Ce que vous voulez interdire aux professeurs d'aujourd'hui, nous le faisons hier, et nous nous faisons honneur de l'avoir fait » ?

M. le ministre de l'Instruction publique devrait également, sur un autre point, pousser la franchise jusqu'au dépôt d'une nouvelle proposition de loi. Il a dit — et c'est la première fois peut-être qu'un pareil

Chambre des députés. Séance du jeudi 21 juin 1894

langage a été tenu à la tribune depuis vingt ans — il a dit que les garanties de liberté, d'indépendance que possédaient les membres de l'enseignement étaient peut-être excessives.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Je n'ai jamais dit cela.

M. JAURÈS

Comment! vous n'avez pas dit cela! Vous avez dit qu'il pourrait se produire de tels abus, qu'il faudrait songer peut-être à fortifier l'action du pouvoir central et à diminuer les garanties d'absolue liberté qui sont à l'heure actuelle accordées aux membres de l'enseignement public.

Mais où sont-elles, ces garanties? Sont-elles pour les professeurs dans ce conseil supérieur qui n'a qu'un droit d'avis, qui n'est pas recruté selon une pensée démocratique? Sont-elles dans les conseils départementaux, présidés contre les instituteurs par les préfets qui se font un jeu de les déplacer, qui font d'eux le gage perpétuel des basses combinaisons de l'opportunisme local?

Et puis, comment osez-vous parler des garanties du corps enseignant au moment où vous lui enlevez la plus précieuse des garanties, la garantie fondamentale,

celle qui est inscrite dans la Constitution elle-même ? Vous avez souri tout à l'heure avec une amabilité silencieuse lorsque M. Pelletan rappelait que le droit de pétition est inscrit dans la Constitution même et qu'il existe pour tous les citoyens. Je ne sache pas qu'aucun chef d'administration ait le droit de supprimer pour ses administrés une garantie qui est écrite pour tous les citoyens dans la charte fondamentale de la République. Par conséquent, lorsque vous enlevez aux professeurs le droit de pétition, ou plutôt lorsque vous maintenez, lorsque vous consacrez l'interruption et la suppression de ce droit et de son exercice, vous enlevez aux professeurs la garantie essentielle, condition et caution de toutes les autres.

Messieurs, je n'ai pu me défendre tout à l'heure d'un sentiment de tristesse lorsque M. le ministre de l'Instruction publique a abordé l'examen des cas particuliers d'arbitraire que mon ami M. Thierry Cazes et moi avons cités à cette tribune.

Il a dit d'abord que les professeurs ne pouvaient pas être transformés en victimes, parce qu'ils avaient été les premiers à écrire à leurs chefs : M. Le Bret, par exemple, a écrit à M. le recteur de Toulouse une lettre où il disait : « Surtout qu'on ne me rende pas responsable du bruit qui a pu se produire autour de cet incident. »

Comment! M. le ministre de l'Instruction publique est obligé de constater qu'aucun grief professionnel — et j'espère qu'il ne me démentira pas — n'est relevé contre ces professeurs; il est obligé de constater que c'est seulement à cause de leur attitude politique qu'ils ont été déplacés. Et lorsque, après avoir été déplacés, ils risquent de perdre même leurs moyens d'existence et ceux de leurs familles, oui, lorsqu'ils se trouvent en face d'un arbitraire administratif qui les déplace aujourd'hui, sans raison, qui demain, sans raison aussi, peut les révoquer, lorsqu'ils se trouvent en face de ce péril, vous vous étonnez qu'ils n'assument pas sur eux-mêmes la responsabilité des incidents qui peuvent se produire! Mais que vous osiez produire à la tribune de pareilles lettres, c'est votre condamnation!

Puis, j'ai admiré cet artifice caressant de parole; on déplace un professeur malgré lui, on l'arrache au lycée où il enseignait et où il voudrait continuer à enseigner, on l'arrache à la ville où sont ses relations de famille et ses amitiés, et sous prétexte que ce déplacement n'est pas une révocation, sous prétexte qu'on n'en finit pas en une fois avec ce professeur, on dit : Nous lui avons donné de l'avancement. Ah! Messieurs, je vous en prie, lorsque vous frappez les professeurs, ne joignez pas la dérision à l'arbitraire; n'appellez pas avancement une pareille mesure prise contre eux, une mesure contre laquelle ils ont droit de protester.

Et si c'était, en effet, de l'avancement, quelle serait votre situation? Vous dites que ces professeurs compromettent l'Université, et quelle mesure prenez-vous? D'après ce que vous dites, vous leur donnez de l'avancement. Qu'est-ce à dire, messieurs, sinon que vous sentez vous-mêmes que le coup dont vous les frappez n'est pas justifié, sinon que vous éprouvez le besoin d'en faire, en quelque sorte, vos excuses à l'Université elle-même? J'en prends acte.

Vous n'avez rien répondu ni au cas de M. Marty, ni au cas de M. Dubois. Non, rien!

Pour M. Dubois, le professeur de Brive, que nous avez-vous dit? Vous lui avez fait un grief essentiel d'avoir présidé une réunion publique dans laquelle deux de nos collègues, MM. Guesde et Sembat, avaient prononcé, dites-vous, contre la République, contre le gouvernement et contre les ministres des paroles violentes.

Permettez-moi de vous dire, d'abord, que vous n'avez pas le droit de confondre la République et le ministère. Vous n'avez pas le droit de dire que les coups dirigés contre une certaine politique gouvernementale, contre certain ministère s'adressent à la République elle-même : c'est quelquefois servir la République que d'attaquer certains ministères.

Et puis, M. le ministre de l'Instruction publique, dans le récit de cette réunion de Brive, vous avez omis

certains détails caractéristiques qu'il faut faire connaître. Le bureau qui présidait cette réunion avait été formé par la réunion elle-même, dans laquelle se trouvaient aux prises des partis très opposés : il y avait le parti socialiste, le parti qu'on appelle opportuniste et le parti clérical. Ces trois partis, voulant que la réunion publique fût contradictoire et qu'une absolue liberté fût donnée à chacun d'eux, constituèrent un bureau éclectique. On donna la présidence à un professeur qui était connu, — je ne le nie pas et il m'en voudrait de le nier, — oui, il était connu pour ses sympathies à l'idée socialiste. Puis, on choisit deux assesseurs, l'un opportuniste militant de la ville, l'autre vicaire de la paroisse.

Vous avez frappé le professeur, accumulé contre lui des enquêtes ; vous l'avez envoyé professer ailleurs. Je vous demande maintenant quelles sont les mesures que vous avez commencé à prendre à l'égard du vicaire. — Vous ne le savez même pas. Je m'en félicite pour lui, ou plutôt, non ! Il ne risquait rien, et voilà pourquoi je n'ai aucun scrupule à en parler à cette tribune.

*
* *

Donc, vous n'aviez aucune raison pour frapper cet homme, et la question qui se pose en ce moment est celle-ci : toutes vos mesures disciplinaires, toutes les

menaces qu'a apportées M. le ministre de l'Instruction publique, toutes les lois que vous annoncez — et que d'ailleurs vous ne proposerez pas — pour leur arracher brutalement l'éligibilité, pour réduire leurs garanties, tout cela ne vous servira de rien; vous n'arrêterez pas dans l'Université le mouvement socialiste, vous ne le pouvez pas. Vous ne l'arrêterez pas parmi ces instituteurs qui, dans les agglomérations ouvrières, reçoivent, pour ainsi dire, l'idée socialiste des enfants qu'ils sont chargés d'enseigner. Vous ne l'arrêterez pas non plus dans l'enseignement secondaire, et, dans l'enseignement supérieur, vous êtes obligés, par les concessions que les partis les plus rétrogrades doivent faire aux idées nouvelles, d'instituer ces chaires d'économie sociale dans lesquelles l'idée socialiste sera affirmée au grand jour.

Et parmi la jeunesse qui se presse autour des chaires de vos professeurs et dans les réunions socialistes librement organisées, dans cette jeunesse française, pensez-vous arrêter le mouvement socialiste? Est-ce que vous vous imaginez que ces étudiants d'aujourd'hui, qui se préoccupent avec passion du problème social, devenus professeurs demain, arracheront subitement de leur cerveau, pour vous plaire ou vous obéir, les idées socialistes qui commencent à y pénétrer?

Je vous le demande, si vous retirez à cette jeunesse

d'étudiants qui, demain, sera l'Université enseignante, ce haut idéal du problème social à résoudre, quel est l'aliment que vous donnerez à son activité? Est-ce que, comme il y a un siècle, ce sera l'attente de la guerre, dans laquelle vivaient les jeunes générations du premier Empire? Oh certes! les étudiants d'aujourd'hui seraient prêts, si le pays était menacé, à faire tout leur devoir. Mais vous êtes les premiers à leur dire que la guerre ne peut être qu'un horrible cataclysme, qu'on ne peut pas envisager avec une sorte d'allégresse héroïque, comme on le faisait autrefois, l'entregorgement, la tuerie des peuples et des races. Vous êtes les premiers à leur dire cela, et ils savent bien que, dans l'état actuel du monde et de la conscience humaine, la guerre ne peut avoir quelque grandeur et quelque légitimité morale que si elle apparaît dans le monde comme la défense des idées républicaines et socialistes contre les convulsions suprêmes du capital exaspéré ou des monarchies aux abois.

Et de même leur direz-vous de se tourner vers les manifestations artistiques; mais il n'y a pas aujourd'hui une seule production de la puissance artistique, du génie français, du génie humain, qui ne soit imprégnée du problème humain, c'est-à-dire du problème social, depuis *les Misérables* de Hugo, jusqu'au *Germinal* de Zola, jusqu'à *l'Impérieuse bonté* de Rosny.

Est-ce que vous les laisserez, faute d'une grande

conception de justice humaine à réaliser, devenir la proie de tous les mysticismes flottants et dissolvants par lesquels M. de Vogüé et bien d'autres essaient de les ramener, sous des formes nouvelles, au dogme primitif? Non, vous ne le pourrez pas, et il ne leur restera d'autre élément éducatif, d'autre idéal humain que la justice sociale à réaliser.

Et vous n'avez pas, monsieur le ministre, permettez-moi de vous le dire, répondu sur ce point à la difficulté précise que je vous signalais. Vous avez obligé l'Université elle-même à entrer dans cette étude du problème social, d'abord par la substitution de l'enseignement moderne, dans une large mesure, à l'enseignement classique. Oui, l'enseignement classique était la base de l'éducation dans nos lycées, et comme l'antiquité ignorait, malgré le fond d'esclavage sur lequel elle reposait, ce que nous appelons le problème social, parce que l'esclave avait des révoltes, mais n'avait pas de doctrine, les poètes d'alors, au lieu de s'imprégner de toutes les émotions de la vie dans les sociétés, vivaient dans la pure contemplation des formes esthétiques. Alors, oui, tant que la littérature ancienne était la seule base de l'éducation universitaire, vous pouviez exorciser de vos écoles, vous pouviez chasser de vos lycées les préoccupations du problème social; mais depuis que vous avez modernisé

vos études, depuis que vous avez introduit dans vos écoles tous les chefs-d'œuvre de la littérature moderne, tous les soucis de la pensée moderne, depuis que vos jeunes écoliers sont obligés de se pénétrer et de la pensée de Goëthe et de celle du grand Byron, depuis que vous avez conduit les esprits à travers la nouvelle littérature, vous ne pouvez plus chasser de vos lycées, de vos écoles la pensée humaine, la pensée sociale qui, d'ailleurs, figure dans vos programmes. Et sur ce point, je sollicite des explications précises.

Dans votre programme de philosophie, à la suite de la partie traditionnelle, après les questions de logique, de morale et de métaphysique, a été introduit récemment un fragment d'économie politique et sociale, et tous les professeurs de vos lycées sont invités à dire devant leurs élèves ce que c'est que la propriété, ce que c'est que le travail, quels doivent être les rapports du travail et de la propriété, et dans le programme de quatrième année de votre enseignement moderne vous avez introduit expressément l'étude et la discussion des conceptions socialistes; et non seulement vous l'avez fait, mais le vœu d'un très grand nombre de membres les plus éminents de l'Université est que les professeurs insistent sur ces parties nouvelles d'économie politique et sociale introduites dans les programmes, et voici notamment ce que dit un professeur très éminent dans un livre sur l'enseignement secon-

daire qui a été très remarqué : « Enfin, dans la dernière année, il ferait un cours non pas seulement d'économie politique mais d'économie sociale. Il examinerait successivement les critiques que l'on a faites de notre société et en signalerait le bien ou le mal fondé, il critiquerait à son tour les systèmes que ce siècle a vus naître à profusion et il montrerait en quoi ils sont praticables ou impraticables. Enfin, il indiquerait quelles concessions s'imposent en face des revendications ouvrières et il s'attacherait à produire dans l'esprit de ses auditeurs les impressions les plus favorables à la solidarité et à la justice. »

Voilà le rôle nouveau défini pour les professeurs par un professeur éminent que M. le président du conseil connaît bien, puisque c'est son frère, M. Adrien Dupuy. Je dis que lorsqu'on laisse percer dans les programmes de pareilles préoccupations, qu'on y inscrit de pareils problèmes, il faut savoir dans quel esprit les professeurs seront obligés de les résoudre. Allez-vous, à tous ces professeurs de philosophie que vous laissez libres dans les autres questions, allez-vous imposer un formulaire en matière d'économie politique ou d'économie sociale? Vous leur permettez de discuter les autres problèmes en toute souveraineté: il n'y a plus aujourd'hui comme au temps de Louis-Philippe une sorte de formulaire philosophique et métaphysique; toutes les écoles de philosophie sont

représentées dans votre enseignement public; il est permis à vos professeurs de critiquer toutes les preuves traditionnelles, ontologique ou autres, de l'existence de Dieu, de nier l'origine transcendante de l'idée du devoir et de s'associer aux conceptions évolutionnistes, criticistes ou matérialistes. Ils sont absolument libres dans la discussion de Dieu; seront-ils libres dans la discussion du capital?

Et d'ailleurs M. le ministre de l'Instruction publique disait : « Quand un professeur aurait une conception politique ou économique, un autre en aurait une différente : mais ce serait l'anarchie ! Il faut que la solidarité de tous les maîtres s'affirme par l'unité. » D'abord est-ce que c'est l'unité qu'une sorte de programme officiel imposé à la monotonie et à la routine de toutes les intelligences ? Il y a unité parmi les professeurs de philosophie, malgré la diversité des conceptions, des systèmes, parce que leurs conceptions, quelles qu'elles soient, s'inspirent d'un haut idéalisme moral et que sous des formes diverses elles sont l'affirmation du même principe de liberté. Il en sera toujours de même dans la discussion des conceptions économiques et sociales; laissez les professeurs aller, ou au libre-échange et au *laissez faire, laissez passer*, ou à l'organisation du travail. Vous ne pouvez pas faire autrement; je vous défie de venir dire à cette tribune que vous obligerez les professeurs à avoir une orthodoxie

économique, quand vous ne les obligez pas à avoir une orthodoxie métaphysique. Et alors, permettez-moi ce simple mot : Tout ce que l'Université ne fera pas dans l'œuvre de propagande sociale, tout ce qu'elle perdra d'influence morale sur le peuple, lorsque vous aurez coupé toutes ses communications avec le peuple ouvrier, savez-vous qui le gagnera? Vous croyez que c'est la République gouvernementale? Vous vous trompez; et si vous preniez garde à bien des symptômes qui se multiplient autour de nous, vous verriez que c'est nous qui, en voulant maintenir la communication entre l'Université et le peuple ouvrier ou paysan, sommes les véritables gardiens de l'État laïque et de l'idée républicaine.

Ah! vous nous tenez pour des suspects, vous voulez empêcher les professeurs ou d'exprimer leurs conceptions sociales, ou de se mêler à la propagande socialiste; mais d'autres vont parmi la jeunesse, parmi la démocratie, pour affirmer, sans que le gouvernement les gêne, leurs conceptions et leurs principes. Il y a un an, à la Saint-Charlemagne, dans un des beaux lycées de Paris, le lycée Saint-Louis, vous avez permis à un homme, — je ne m'en plains pas, j'admire et l'ardeur de son esprit et la beauté de son talent, mais je signale la différence des attitudes, — vous avez permis au père Didon d'affirmer l'esprit nouveau, la réconciliation nécessaire de la République et de la

religion. Et lorsqu'un dominicain vient hautement parler dans vos lycées, à une cérémonie officielle, pourquoi défendez-vous aux socialistes d'affirmer leur foi ?

Et voulez-vous que je vous dise une dernière chose ? Il y a six mois, j'ai été dans le département du Pas-de-Calais faire œuvre de propagande socialiste ; et, dans les communes rurales où j'ai été, où nous avons, mes amis et moi, organisé des réunions, qui venait nous contredire, — et, encore une fois, je le comprends très bien, — qui venait nous attaquer et tenir le langage suivant : « Oui, le gouvernement opportuniste est une vilénie où la République gouvernementale doit disparaître ; oui, l'ordre politique représenté par le gouvernement actuel est vicié et taré. Mais, si nous sommes d'accord avec le socialisme pour condamner l'état politique et social actuel, nous nous opposons à ses solutions. » — Et qui venait ainsi officiellement, dans les communes rurales, attaquer le gouvernement avec une brutalité de langage que n'ont jamais imitée les professeurs frappés par vous ? Non pas des prêtres libres, mais les curés mêmes des paroisses ; et vous ne le savez même pas. Entendez-moi bien, messieurs de la droite, et je vous supplie de ne pas vous méprendre sur le sens de mes paroles, je ne les dénonce pas, je ne prétends pas qu'ils doivent être frappés, je prétends que si la liberté doit être accordée aux prêtres,

salariés, eux aussi, qui, investis d'un caractère officiel, vont nous combattre et combattre la République et la liberté laïque elle-même, la liberté doit être aussi grande pour les professeurs qui, s'ils combattent votre conception étroite et passagère de la République, soutiennent, eux, du moins, la République elle-même.

(« *Journal officiel* » du vendredi 22 juin 1894)

« *La Dépêche* » du lundi 25 juin 1894

Ceux qui de loin jugeraient l'interpellation Thierry Cazes et ses effets sur le petit nombre des voix — 70 à peine — qui se sont prononcées à la fin contre le ministère, se tromperaient singulièrement. Oui, il est vrai que seuls les socialistes et les radicaux-socialistes comme MM. Pelletan et Goblet ont condamné nettement jeudi dernier toute politique de vexation et d'oppression à l'égard des membres du corps enseignant, maîtres répétiteurs, professeurs, instituteurs. Mais il est certain aussi que la Chambre, dans son immense majorité, était hésitante. Et si elle a voté avec une sorte d'ensemble l'ordre du jour accepté par le gouvernement, on peut dire qu'elle a émis surtout un vote d'ajournement sur la question.

En fait, elle a été surprise par ce problème comme elle l'est par les problèmes nouveaux que suscite dans tous les ordres d'activité le mouvement socialiste. Eh quoi ! les fonctionnaires, tenus jusqu'ici pour des serfs, taillables et corvéables à merci, dans l'ordre politique et électoral, livrés à tous les caprices des préfets, gouvernés eux-mêmes par des tyranneaux, ces fonctionnaires deviendraient subitement des citoyens libres ! Une fois leur tâche accomplie, ils n'appartiendraient plus qu'à eux-mêmes ! — Voilà ce que demandent les socialistes, qu'on accuse pourtant d'un esprit de réglementation et de tyrannie. Et la Chambre, surprise, n'osait pas reconnaître et adopter cette doctrine. Elle n'osait pas non plus la désavouer ouvertement et signifier aux 700,000 fonctionnaires de France qu'ils étaient la chose des préfets. Partant, elle n'osait pas signifier cette attitude à l'Université. Et elle s'est ralliée alors à un ordre du jour très vague. Millerand a crié qu'il n'était pas compromettant, et c'était vrai, car la Chambre, en approuvant les déclarations du gouvernement, approuvait les idées les plus confuses et les plus contradictoires.

Le ministre a dit en toute chose le pour et le contre. Il a dit qu'il était déplorable que les professeurs pussent briguer un mandat électif, — et il n'a pas osé se rallier à l'ordre du jour de MM. de Montfort et Montebello qui réclamaient une loi interdisant aux

universitaires les fonctions électives. Il a déclaré que toute pétition directe des professeurs et instituteurs au Parlement était interdite : — mais il ne m'a pas répondu quand je lui ai demandé avec insistance s'il permettrait aux universitaires de se concerter pour faire parvenir au ministre par voie hiérarchique des pétitions identiques. Et encore quand je lui ai demandé de déclarer si, dans les questions économiques et sociales inscrites au programme, les professeurs ont la même liberté de doctrine que dans les questions métaphysiques, je n'ai eu d'autre réponse que le silence; quand la question devenait délicate, M. Leygues glissait à côté avec une parfaite élégance. Enfin, pour les déplacements mêmes, qui étaient l'occasion de l'interpellation, M. Leygues les maintenait, mais il essayait de les présenter comme des avancements.

Aussi, pendant qu'il parlait, l'attitude de la Chambre était bien curieuse. Tantôt c'étaient nos amis qui se soulevaient; tantôt c'était le centre, surtout quand le ministre donnait l'apparence d'un avancement aux mesures prises contre les professeurs, qui s'indignait et criait presque à la trahison. M. Maurice Lasserre a, un moment, crié : « Mais c'est l'anarchie pure ! qu'on nous rende les anarchistes ! »

Enfin, entre les radicaux qui ne voulaient pas voter à fond contre le gouvernement et le centre qui n'osait pas encore voter ouvertement contre l'Université, il

« *Revue bleue* » du samedi 7 juillet 1894

est intervenu une sorte de transaction et on a approuvé des déclarations qui, au fond, n'engageaient ni le gouvernement ni la Chambre.

Et j'ose dire que là est le succès décisif, et le gouvernement et la Chambre ont reculé devant la question posée. Le courage d'esprit leur a manqué pour la résoudre, soit dans le sens de la contrainte, soit dans le sens de la liberté. Et comment, dans cette indécision forcée des pouvoirs publics et du Parlement, le droit des professeurs socialistes ne s'affirmerait-il pas tous les jours avec plus de force et d'autorité ?

UNIVERSITÉ ET POLITIQUE

« *Revue bleue* » du samedi 7 juillet 1894

Je suis tenté, avant de répondre au fond à M. Sarcey (1), de le quereller un peu. Il m'a traité ici même de rhéteur « fort habile il est vrai ». Négligeons, s'il vous plaît, l'adjectif : mais puisque M. Sarcey aime assez les discussions de vocabulaire et les définitions de mots, je lui demanderai pourquoi il m'appelle rhéteur. Il me semblait que ce parti socialiste dont je suis, parfois, et

(1) L'article de M. Sarcey avait paru dans la *Revue bleue* du samedi 30 juin.

à mon tour, l'interprète, n'était pas voué à une œuvre vaine de rhétorique. Il a une doctrine précise, fondée sur le mouvement même de l'histoire et des faits économiques. Il veut réaliser la socialisation des moyens de production et d'échange, et ceux-là mêmes qui jugent sa conception ou inique ou chimérique ou barbare n'en peuvent contester la précision. Il croit que lorsque les individus humains n'auront plus besoin de demander à d'autres individus humains les instruments de travail sans lesquels ils ne peuvent vivre, il n'y aura plus ni exploitation ni oppression d'aucune individualité humaine. Et comme, selon notre parti, dans l'ordre social nouveau, il y aura plus de bien-être pour ceux qui travaillent, plus de liberté aussi pour tous les hommes, il essaie de conquérir les masses laborieuses et l'élite pensante à sa doctrine en soutenant partout les revendications du travail, en aidant partout à l'essor de toutes les libertés. C'est ainsi que la question de la pleine liberté politique et intellectuelle des membres de l'enseignement entraine tout naturellement dans son œuvre de propagande sociale, dans son programme d'action. Tous les représentants du groupe socialiste parlementaire ont la même doctrine, ils ont la même tactique. Quand l'un de nous parle, c'est, dans les questions graves, au nom de tous. Et devant cette unité et cette fermeté de doctrine, devant cette unité et cette persévérance de tactique, devant cette

action diverse et concordante qui, hors du Parlement et dans le Parlement, dans les discussions budgétaires comme dans les grèves, va toujours au même but, il est peut-être un peu frivole de parler de rhétorique. En tout cas, dans l'œuvre multiple de propagande, de polémique, de groupement, de combat qu'il poursuit sur tous les points du pays, le socialisme ne prend guère le temps d'orner sa parole. C'est dans sa passion qu'est tout le secret de sa rhétorique.

J'ai observé, quand on nous traite de rhéteurs, qu'on entend par là nous signifier deux choses. On nous signifie d'abord qu'on n'est pas de notre avis, et il est vrai. On nous signifie aussi que nous ramenons d'habitude les faits particuliers aux questions générales dont ils ne sont que des cas. C'est ce que nous avons fait, Thierry Cazes et moi, dans la question sur l'Université : avons-nous tort ? M. Sarcey veut traiter la question « familièrement ». C'est son droit ; mais qu'il y prenne garde : il y a une rhétorique de la familiarité. On peut, très familièrement, passer à côté de la question, et la bonhomie n'exclut pas toujours le sophisme. M. Sarcey s'imagine qu'avec quelques comparaisons très « familières » il donnera à ses solutions l'autorité irrésistible du bon sens, et quand il a assimilé le professeur qui se mêle de politique au cordonnier qui réclamerait le droit de gâter une paire de bottes sous prétexte de sauver la patrie, il n'y a plus, semble-t-il,

qu'à s'incliner. Pourtant Socrate qui, lui aussi, se servait très souvent de la comparaison du cordonnier, a été accusé d'être un sophiste. Je crains que M. Sarcey, qui ressemblerait un peu à Socrate si Socrate avait égaré son démon, n'encoure à son tour le même reproche.

Il raisonne, en effet, tout le temps comme si la question soumise à la Chambre l'autre jour était celle-ci : Le ministre de l'instruction publique doit-il permettre à un professeur de faire mal et irrégulièrement sa classe pour se livrer plus aisément à la politique? Sur ce thème, M. Sarcey triomphe, et il multiplie les exemples décisifs avec une abondante familiarité. Eh quoi ! permettez-vous à votre médecin de négliger votre santé, à votre bottier de torturer vos pieds dans une mauvaise chaussure, à votre cuisinier de gâter votre sauce, à votre coiffeur de laisser votre barbe à moitié faite, ou à l'acteur de quitter le théâtre au beau milieu de la scène à faire pour aller à une réunion publique, ou à un bureau électoral, ou au Conseil municipal? Je le répète, une fois entré dans cette voie, M. Sarcey s'y avance avec une familiarité triomphale, et je crois qu'il y pourrait marcher jusqu'à la Saint-Jean prochaine sans rencontrer un contradicteur sérieux.

Le malheur est que la question débattue était non pas celle-là, mais celle-ci : Quand un professeur fait

bien sa classe, quand il a préparé consciencieusement ses explications, quand avec une exactitude parfaite il a corrigé les devoirs, quand il s'acquitte de son métier, avec zèle, avec feu, quand il a là-dessus le témoignage unanime des élèves, des parents, du proviseur, du recteur, des divers inspecteurs, et quand le ministre, consultant son dossier, n'y relève que d'excellentes notes professionnelles, quand le professeur est d'ailleurs, à tous égards, d'une honorabilité parfaite, peut-il être encore par surcroît un citoyen libre ? Peut-il se mêler, en toute liberté, aux luttes politiques ? Ou, au contraire, aura-t-on le droit de le frapper, de le déplacer, de le révoquer parce que sa conception et son action politique déplairont à M. le maire, ou à M. le préfet, ou à M. le ministre de l'intérieur ?

Voilà la question posée, la vraie question : elle est assez délicate et complexe pour tenter le bon sens subtil de M. Sarcey ; je regrette qu'il en ait soulevé une autre, et je conviens d'ailleurs que cette autre il l'a résolue.

M. Sarcey semble croire que, quand un professeur s'occupe de politique, quand il s'intéresse aux élections, ou remplit lui-même un mandat, il crée d'emblée contre lui-même, au point de vue professionnel, un préjugé de négligence et d'inexactitude. C'est une erreur absolue. Le professeur qui est mêlé aux luttes politiques, qui vit, en quelque sorte, sous l'œil et la malveillance

des partis, se sent plus que tout autre obligé au plus scrupuleux dévouement dans ses fonctions. Ce qui, pour les autres, est un devoir, devient, pour lui, par surcroît, une nécessité. J'en pourrais citer bien des exemples, et, si je ne craignais d'être accusé par M. Sarcey de cette rhétorique spéciale qui s'appelle le paradoxe, je lui dirais, avec des détails précis, que ce sont peut-être les professeurs politiques qui fournissent, en moyenne, la plus grande somme de labeur universitaire.

M. Sarcey dit que le métier de professeur est si pénible, si absorbant qu'on ne peut guère, honnêtement, s'occuper d'autre chose. L'Université est une épouse exigeante et, comme la matrone de la comédie romaine, elle réclame tout son dû. Quand M. Sarcey faisait la classe, il était sur les dents : et il lui restait tout juste la force de soupirer après les vacances. Maintenant, il fait dix, douze articles, dans les journaux, dans les revues ; il ne prend jamais de congés, et il est tenté d'interpeller les journaux disponibles, les revues vacantes qui encerclent l'horizon : à qui le tour ? En sorte que, quand le ministre interdit aux professeurs de se dépenser dans la politique, il les oblige, dans l'intérêt de l'Université, à une sage économie de leurs forces.

Mon Dieu ! tout cela est peut-être vrai, et voilà une physiologie de l'universitaire qui ne manque pas de

saveur. Seulement, si le ministre veut imposer à tous les maîtres cette sorte de continence nécessaire, ce n'est pas la politique seule qu'il doit leur interdire. J'espère qu'il leur interdira aussi de la bonne manière, c'est-à-dire en élevant leurs traitements, ces accablantes leçons particulières auxquelles la modicité de leur salaire condamne beaucoup d'entre eux.

Mais M. Sarcey ne s'avise pas qu'il revient tout doucement à la vieille conception cléricale et rétrograde de l'enseignement. Nos bons aïeux avaient la logique impérieuse. Pour être un bon professeur, il fallait n'être que professeur, et retrancher tout le reste. La politique n'était pas l'ennemie, alors : c'était la famille. Vraiment, quand on doit enseigner les rudiments et la logique, peut-on avoir femme et enfants ? Ce sont là distractions profanes, funestes aux études, scandaleuses aux familles, ruineuses pour les Universités. Et qu'advient-il, juste ciel ! de l'union nécessaire des maîtres si leurs femmes, en se brouillant, pouvaient les brouiller ? Aussi bannissait-on des collèges la diversité des humeurs féminines, comme M. Leygues et M. Sarcey en veulent bannir aujourd'hui la diversité des opinions politiques. Si les professeurs avaient été des journalistes, on leur eût permis de prendre femme parce que le métier, moins fatigant, leur eût laissé quelques forces disponibles. Mais ils enseignaient, ils devaient toute leur âme, toute leur sève, aussi, à l'en-

seignement, et la robe qu'ils portaient, semi-doctorale, semi-cléricale, enveloppait un célibat éternel.

Ce n'était pas la famille seule qui était l'ennemie de l'enseignement : c'était aussi la science, oui, la science. Et il n'y a pas bien longtemps de cela. Les grandes curiosités de l'esprit sont inutiles au professeur. Elles lui sont même nuisibles. Pourvu qu'il sache bien ce qu'il doit enseigner, à quoi bon le reste ? Et s'il veut étudier sans cesse, étudier *pour lui*, ne risque-t-il pas de prendre en dégoût sa classe monotone, ou d'y jeter des notions qui y sont déplacées, ou de dérober à ses élèves le temps qu'il donne à d'égoïstes recherches ? Je n'appartiens pas à la même génération universitaire que M. Sarcey : j'ai été élève et professeur sous la troisième République ; mais j'ai vu le temps où des proviseurs considéraient sourdement comme un ennemi, comme un irrégulier, le professeur qui se livrait à « des travaux personnels » ; j'ai vu le temps où, dans les salles d'étude les plus silencieuses, les mieux disciplinées, on interdisait aux maîtres répétiteurs de lire parce que, tant qu'ils lisaient, ils ne surveillaient pas : j'en ai vu qui, à l'arrivée subite du proviseur, cachaient un Virgile ou un Homère comme l'écolier surpris à lire *Faublas*.

L'Université s'est affranchie peu à peu de ces prohibitions plus ridicules encore qu'ignominieuses. Les professeurs ont conquis le droit d'être amoureux,

fiancés, chefs de famille. Ils ont conquis le droit d'être mondains, d'arriver en classe gantés et avec une badine. Ils ont scandalisé de leur clientèle les tailleurs à la mode; ils ont appris à danser, fait des visites et conduit des cotillons; ils ont écrit des livres profanes, même des romans et des vers; ils ont été à leur gré sceptiques et croyants; ils ont été orateurs de loge ou se sont agenouillés dans les pèlerinages; ils ont dépassé, par leur curiosité, par leurs travaux, le cercle le plus large des programmes les plus ambitieux; ils ont étudié pierre à pierre cathédrales et mosaïques; ils ont redescendu la pensée allemande de Spinoza à Hegel. Il en est même qui, toujours professeurs, ont fait de la critique théâtrale, au risque de mêler malgré eux à une somnolente explication de Salluste le frémissement intérieur des salles de spectacle, le trouble persistant des beautés féminines entrevues.

D'autres, en revanche, et comme pour réparer les entraînements profanes de l'Université nouvelle, ont jeté sur leurs épaules le manteau du philosophe antique; ils se sont faits consolateurs des âmes affligées; ils ont éveillé les consciences, prêché le devoir, et on a pu croire un instant que de quelque pupitre universitaire allait sortir une religion nouvelle. Et il n'est pas encore tout à fait sûr qu'il n'en sera pas ainsi. D'autres encore, et non des moins illustres, ont dépensé beaucoup de temps, beaucoup d'énergie à grouper les étu-

dians, à leur inculquer une politique extérieure, à ressusciter dans notre Paris fin de siècle le béret, les bannières, les corporations, tout le décor archéologique de nos Universités disparues.

Oui, depuis vingt ans, l'Université de France a fait tout cela et bien d'autres choses encore en dehors de ses classes et de ses programmes et de ses règlements. Or — et j'appelle sur ce point, avec le moins de rhétorique possible, les méditations familières de M. Sarcey — jamais l'Université n'a autant travaillé, j'entends pour ses élèves, jamais elle n'a produit autant de livres classiques d'une méthode nouvelle et d'une inspiration supérieure, jamais elle n'a fait circuler dans les classes autant de faits et d'idées, jamais elle n'a aussi puissamment rajeuni l'enseignement des littératures, de la philosophie, de l'histoire, que depuis qu'elle s'est livrée à cette débauche extérieure de mondanité, de dilettantisme, de curiosité désintéressée, de libre esthétique, de libre critique, de religiosité, de néo-christianisme, de moralisme, de tolstoïsme, etc., etc. Et ceux qui s'en étonnent sont ceux qui ne comprennent pas que, pour transmettre la vie, il faut la posséder, et que pour préparer les générations nouvelles à la destinée complexe, inquiète, troublante qui les attend, il faut que le maître ait eu dans son esprit et dans sa conscience quelque pressentiment des temps nouveaux, quelque frisson des crises prochaines.

Cela est ainsi, et il en doit être ainsi, et, au risque de détourner de ses devoirs professionnels le cordonnier de M. Sarcey, je suis obligé de le dire.

Et c'est à cette Université, mêlée, nécessairement et heureusement, à toutes les curiosités, à toutes les activités, à tous les problèmes de notre temps qu'on prétendrait interdire le problème politique et social! C'est absurde et, surtout, c'est impossible.

Deux questions vitales, décisives, se posent à l'heure présente devant notre pays.

La République est fondée : ses ennemis mêmes sont obligés de s'y rallier. Mais par qui sera-t-elle dirigée? Est-ce par les grandes forces conservatrices, et à leur profit? Est-ce par la vieille aristocratie réconciliée avec l'aristocratie d'argent, par le noble, par le banquier, par le prêtre, par le grand bourgeois, moderne héritier des puissances féodales? Ou bien est-ce par la démocratie et pour elle? — Voilà le problème politique.

Et puis, la propriété capitaliste, celle qui livre à quelques hommes les moyens de production tous les jours plus développés tout ensemble et plus concentrés, est-elle la forme définitive de la propriété, le suprême aboutissement du mouvement économique? Ou bien, après le communisme primitif, après la propriété grecque et romaine, après la propriété féodale, après

la propriété semi-féodale, semi-capitaliste des derniers siècles de l'ancien régime, après la propriété capitaliste telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, une forme nouvelle de propriété va-t-elle surgir? Pourra-t-on assurer le droit individuel de ceux qui travaillent par l'organisation collective de la production? De simples palliatifs, le développement des sociétés de secours mutuels et des caisses de retraite, quelques réformes d'impôts, suffiront-ils à corriger les principaux abus du régime capitaliste? Ou doit-il disparaître comme le régime féodal a disparu? Marchons-nous à une révolution sociale, c'est-à-dire à une transformation essentielle de la propriété? — Voilà le problème social.

Et dans ces deux problèmes tous les autres sont engagés, et, selon qu'on les résout dans un sens ou dans l'autre, la conception du droit, de l'histoire, de l'humanité, de l'art, de la vie, de la religion se modifie. Et il est impossible à tout homme qui pense et qui vit, quel que soit l'objet de sa pensée, quelle que soit la forme de sa vie, de ne point songer à ces problèmes où tous les autres sont engagés, et de ne point prendre parti.

Il est donc impossible à l'Université, au moins dans sa conscience, de ne pas prendre parti, et j'ai à peine besoin de rappeler aux philosophes qui dirigent à cette heure l'enseignement public que toute idée forte « passe nécessairement à l'acte » et que, lorsque des maîtres ont une conviction énergique en ces questions

décisives et troublantes, ils ne peuvent pas ne pas la produire. En dépit de la fausse et banale antithèse, l'homme de pensée est nécessairement un homme d'action.

J'ai à peine besoin de leur rappeler aussi que l'Université elle-même depuis plusieurs années pousse les jeunes générations à l'action et vers le peuple. Qu'ont dit et répété des maîtres éminents, des hommes illustres? Qu'ont dit et M. Lavissee, et M. Ferry, et M. de Vogüé, et bien d'autres, à cette Association des étudiants de Paris, qui compte tant de futurs professeurs? Ils ont dit aux jeunes gens : Pas d'indifférence; pas de scepticisme élégant; pas de dilettantisme stérile. Croyez, agissez : allez vers le peuple.

Et qu'est-ce que cela signifie, je vous prie? Cela veut-il dire simplement qu'il faut passer dans les maisons pauvres en y laissant quelques aumônes? Mais si l'étudiant se dit que la charité la plus active pourra à peine adoucir les souffrances sociales et qu'elles ont leur racine profonde dans l'organisation économique et la forme de la propriété, s'il se dit en outre que ce n'est pas connaître vraiment le peuple que le voir seulement à l'état de mendicité, qu'il faut le voir surtout et le pratiquer dans ces vivants groupements ouvriers, où sa pensée s'affirme, où son cœur s'exalte, le voilà qui est engagé par vous-mêmes, ô sages conseillers, dans tous les orages de notre temps.

Peut-être vous vouliez dire à ces jeunes gens qu'ils devaient être des prédicants, qu'ils devaient prêcher aux riches la largeur d'âme, aux pauvres et aux souffrants la résignation. Mais triste prédicant à l'heure où nous sommes que celui qui n'est pas aussi un militant ! Le prédicant d'Église a une doctrine sur laquelle il s'appuie ; et il a derrière lui une organisation de combat, je veux dire l'Église elle-même qui, tout en répandant ses sermons, essaie de mettre la main sur le pouvoir pour plier à son idéal les choses humaines. L'homélie cléricale n'est jamais ridicule parce qu'on y sent toujours la pointe du glaive. Passe pour l'homélie laïque si l'on doit sentir aussi en elle la résolution militante !

Tous les chemins aujourd'hui mènent donc les nouvelles générations universitaires au problème politique et social, à l'action politique et sociale.

Cela ne veut pas dire que tous les professeurs et instituteurs vont se jeter dans les agitations électorales et briguer des mandats : d'abord, quel que soit le dédain que l'on professe parfois pour les politiciens, il n'est pas donné à tout le monde de l'être ; il y faut des qualités et des défauts que tout le monde n'a pas. Puis le peuple est méfiant, et il n'acceptera pas à l'aveugle tous les concours et toutes les interventions. Enfin l'Université elle-même, quand elle se sentira libre,

quand elle ne risquera pas d'ajouter, contre le maître suspect, une peine de plus aux persécutions gouvernementales, fera elle-même, si je puis dire, sa police morale. Elle sera sévère pour les maîtres qui ne chercheront dans la politique qu'une vaine agitation ou une puérile satisfaction d'amour-propre. Elle sera sévère aussi pour ceux qui, même dans les petites luttes locales, ne donneront pas l'exemple du respect de soi-même, de la dignité simple dans l'attitude et dans le langage.

Mais ce qui importe, c'est que les maîtres de l'Université ne se sentent pas suspects si les hasards de la vie ou une passion ardente pour une idée ou un goût vif de l'action les ont jetés dans la mêlée politique et électorale. Ce qui importe, c'est que l'idée socialiste ait droit, dans l'Université, comme les autres idées, à l'affirmation, à l'action.

Et, je le répète, car toute la question est là, ou on contraindra l'Université à se désintéresser jusque dans sa conscience du problème politique et social, ou il faudra bien permettre à cette passion intérieure de se produire librement. Ou les professeurs seront libres d'affirmer nettement leurs convictions politiques et sociales, quelles qu'elles soient, ou il faudra ramener toute l'Université en arrière : il faudra la cloîtrer de nouveau dans l'étude morte des choses mortes.

Aussi on ne peut s'empêcher de sourire quand on

voit que les gouvernants s'imaginent résoudre de pareils problèmes par des mesures administratives. Juste à l'heure où M. Leygues maintenait contre certains professeurs les mesures arbitraires prises par M. Spuller, des instituteurs et des professeurs agrégés entraient publiquement dans une organisation ouvrière et socialiste. Ah non ! on n'arrêtera pas le mouvement commencé !

On nous fait deux objections pratiques. On nous dit : Mais si les professeurs peuvent faire de la politique, et la politique qui leur plaît, une politique contraire à celle du gouvernement qui les paie, contraire aussi aux idées moyennes de la bourgeoisie dont ils élèvent les enfants, il n'y a plus de discipline gouvernementale et le professeur aura travaillé contre l'Université en éloignant d'elle une part de sa clientèle.

Je l'avoue, je suis tenté de dire à ceux qui nous opposent ces deux difficultés : Dans l'intérêt du gouvernement et dans l'intérêt de la bourgeoisie, n'insistez pas. Car s'il était vrai que le gouvernement ne peut maintenir dans l'Université le bon ordre et la hiérarchie professionnelle, la seule qui importe, qu'en imposant à tous les maîtres ou un formulaire politique étroit ou le silence ; s'il était vrai aussi que la bourgeoisie capitaliste prétend imposer aux éducateurs de ses fils ou un dogme social étroit ou le silence, jamais sentence

plus dure n'aurait été portée et contre le gouvernement et contre la bourgeoisie. Oui, qu'on y prenne garde : les professeurs de nos collèges et de nos lycées sont personnellement, au moins dans une assez large mesure, désintéressés des luttes sociales. Ni ils n'appartiennent d'habitude à la classe capitaliste, ni ils ne font partie, en tant que professeurs, du prolétariat le plus misérable et le plus accablé. Lorsque donc ils vont vers telle ou telle solution sociale, c'est plutôt par raison ou par sentiment que par intérêt propre et immédiat. Tout au plus peut-on dire que, dans nos lycées, leurs relations et la condition sociale de leurs élèves les inclinent de préférence vers la bourgeoisie. Ah ! je comprends que l'on trouve grave qu'ils se prononcent contre l'ordre social actuel, contre la puissance du capital, contre la domination politique et sociale de la bourgeoisie. Oui, c'est là un symptôme grave, et je comprends que la bourgeoisie, attaquée par le prolétariat, s'émeuve d'être désavouée en même temps par ses propres éducateurs. C'est là, j'en conviens, pour une classe triomphante depuis un siècle, adulée et chamarrée, une situation tragi-comique. Mais qu'y faire et à qui la faute ? Et la situation après tout ne serait pas meilleure si, au lieu de parler librement, les professeurs étaient contraints d'élever les nouvelles générations bourgeoises avec une ironie silencieuse. Surtout, si la bourgeoisie commettait la sottise de proclamer que, laissée

à elle-même, à sa liberté d'esprit, l'Université irait au socialisme, et si elle invoquait contre ses propres éducateurs le bras séculier, ou si encore elle menaçait l'Université, coupable de libre examen envers le capital, d'une sorte de grève générale, elle s'abîmerait décidément dans le ridicule. Elle se bifferait elle-même de la liste des classes sociales viables.

Encore une fois, je prie les amis du gouvernement et de la bourgeoisie de ne pas insister sur ces objections. Examinons-les pourtant de plus près. La discipline gouvernementale ? Oui, en faisant, et librement, de la politique, le professeur peut compromettre la discipline gouvernementale telle qu'elle est aujourd'hui conçue et pratiquée, c'est-à-dire comme la main-mise des gouvernants, par la fonction, sur l'homme tout entier. Mais c'est là une discipline gouvernementale odieuse et surannée ; et ce ne sont plus ici seulement les professeurs et instituteurs qui sont en cause : ce sont tous les fonctionnaires, petits et grands ; et nous lutterons sans trêve, mes amis socialistes et moi, dans le Parlement, devant le pays, jusqu'à ce que nous ayons détruit cette tyrannie abominable de l'État patron et grand électeur sur ses agents, jusqu'à ce que nous ayons réduit la discipline gouvernementale à n'être plus que la discipline professionnelle. Je n'ai ni le temps ni la place de montrer aujourd'hui comment la conception du fonctionnaire doit se transformer et se pénétrer de li-

berté; la question viendra à son lieu et à son heure. Je fais observer seulement que dans ce pays où il y a dès maintenant 700,000 familles de fonctionnaires, sans compter les ouvriers d'État, et où des services privés se transforment incessamment en services publics : allumettes, téléphones, demain peut-être assurances, chemins de fer, rectification de l'alcool, etc., etc., si on ne trouve pas moyen de respecter dans le fonctionnaire l'homme tout entier, le citoyen tout entier, nous nous acheminons, sous prétexte de gouvernement, vers la domestication universelle. C'est nous, socialistes, qu'on accuse d'être des fanatiques de réglementation et d' enrégimentement, qui émanciperons les fonctionnaires comme les autres travailleurs. Et plus nous croyons à la nécessité de l'action collective, plus aussi nous nous préoccupons de sauvegarder, dans les organisations collectives, les libertés individuelles.

Ce sera l'honneur de l'Université que ce soit d'abord à propos d'elle que la question de la liberté du fonctionnaire se soit posée. Plus que d'autres encore, le professeur, à raison de ses fonctions intellectuelles, a besoin de liberté. Et ce sera l'honneur aussi de l'Université d'avoir, par plusieurs de ses maîtres, sous l'arbitraire ministériel, maintenu son droit. Les instituteurs et les professeurs ne faibliront pas : ils se rappelleront le mot que M. Spuller, grand-maître hier encore, écrivait dans son livre sur Lamennais : « En

fait de liberté on n'a jamais que celle qu'on prend. » Ils se rappelleront aussi que c'est la liberté de tous les fonctionnaires qu'ils préparent en défendant la leur, et que tout au moins cette bourgeoisie pauvre, qui faute de capital va aux fonctions publiques, ne leur boudera pas.

J'ajoute, si l'on s'obstine à parler d'autorité gouvernementale, que celle-ci ne tarderait pas à être singulièrement affaiblie si on entrait dans un système de réaction et de compression contre l'Université. Nous avons vu quelques préliminaires, quelques timides essais. Peut-être s'arrêtera-t-on ; peut-être aussi, et plus probablement, sous l'influence du mouvement général de réaction qui se dessine, sera-t-on contraint d'aller plus loin : tous les professeurs suspects de socialisme seront inquiétés, évincés peu à peu ; et l'on reverra sous la République ces temps de l'Empire où Sarcey, About, Taine, Prévost-Paradol, bien d'autres encore, toute l'élite libérale de l'Université, étaient hors de l'Université. Je ne vois pas ce qu'y gagneront la République et l'autorité gouvernementale. Le gouvernement aura mis au front de tous ceux qui seront restés avec lui un signe de servitude : la belle force au jour du péril !

Et au point de vue des intérêts immédiats de l'Université, qu'a-t-on à craindre ? S'imagine-t-on vraiment que parce que des professeurs affirmeront leur foi so-

cialiste et prendront part à l'action politique les enfants de la bourgeoisie vont désertier nos lycées? En fait, pour les mesures prises récemment, il n'y a là qu'un prétexte, un triste prétexte. Les professeurs déplacés étaient entourés de l'estime de tous et le nombre de leurs élèves n'avait nullement diminué.

C'est avec de pareilles raisons qu'on interdisait l'enseignement, il y a trois quarts de siècle, aux protestants, aux juifs. Comment, en effet, des familles catholiques auraient-elles confié leurs enfants à des professeurs protestants ou juifs? Sous peine de dépeupler les lycées, il fallait exiger des professeurs l'orthodoxie catholique. C'est sous couleur d'intérêt universitaire qu'on retranchait alors à l'Université la liberté religieuse : c'est par le même sophisme qu'on lui conteste aujourd'hui la liberté politique. La bourgeoisie s'accoutumera au professeur socialiste comme elle s'est accoutumée au professeur franc-maçon ou juif. Je ne la crois pas, dans son ensemble, tombée si bas qu'elle s'imagine écarter de ses fils le péril social en écartant d'eux jusqu'au soupçon de l'idée socialiste. Il est de son intérêt même de laisser venir au cerveau de ses enfants tout le mouvement d'idées qui ébranle le monde où ils lutteront demain.

D'ailleurs, si c'est bien dans l'intérêt de l'Université et pour assurer le peuplement de nos écoles qu'on veut

maintenir un certain accord d'opinions, au moins apparent, entre les maîtres et les familles, je défie qu'on réponde à la question suivante : Il y a des écoles primaires publiques dans les villes ouvrières; là les familles sont socialistes; à côté de l'école publique il y a des écoles congréganistes qui gardent encore, en vertu de la force acquise et par l'action très puissante des femmes, beaucoup d'élèves; il est certain que si les ouvriers ont une sympathie très vive pour l'instituteur laïque, peu à peu les écoles congréganistes se videront; il est clair aussi que de franches et loyales convictions socialistes chez l'instituteur lui vaudront les sympathies ouvrières; là il y a donc intérêt pour le recrutement même de nos écoles à permettre à l'instituteur de parler et d'agir en socialiste. Je le demande au ministre de l'instruction publique : y est-il disposé ?

La vérité, et je conte ce que j'ai vu, c'est que, de plus en plus, dans les centres ouvriers et socialistes, on obligera les instituteurs à combattre le socialisme, au risque de créer, et en vertu d'une consigne, un malentendu irréparable entre les maîtres du peuple et le peuple même.

Qu'on n'essaie donc pas de couvrir par de fausses raisons d'intérêt universitaire les basses œuvres préfectorales dont le ministère de l'instruction publique se fait contre l'Université elle-même l'instrument humilié. Et si, contrairement à toute prévision, une

partie de la bourgeoisie était assez lâche d'esprit et de cœur pour désert^{er} l'Université parce que les professeurs seraient restés libres, eh bien ! qu'elle s'en aille. Il y a dans le peuple assez d'enfants dont la merveilleuse intelligence est privée, contre toute raison et contre tout droit, de la haute culture ; il y a dans le peuple ouvrier et paysan des cerveaux d'élite qui végètent dans une sorte de pénombre et qui s'épanouiraient comme des fleurs robustes en pleine clarté. Ceux-là accepteraient la science sans condition, la lumière sans condition, la vie sans condition, et la bourgeoisie, en désertant le libre et vigoureux enseignement de maîtres libres pour les fades formules de la discipline cléricale, n'aurait fait que précipiter sa chute. C'est elle que cela regarde et non point l'Université.

Mais combien aveugles ceux qui diminuent l'Université elle-même en lui fermant toute communication avec le peuple socialiste, avec le prolétariat militant ! La science organisée et pénétrée d'idéal doit remplacer peu à peu dans la vie humaine et dans les profondeurs mêmes du peuple la foi morte ou mourante. Et l'Université peut devenir en ce sens l'Église de la pensée libre, la grande éducatrice humaine disputant le monde par la seule liberté aux ruses du dogmatisme finissant. Mais qui donc ouvrira à la haute science, à la haute pensée l'accès du peuple ? Qui ? le socialisme,

et le socialisme seul. Le peuple est prêt à écouter avidement les maîtres qui l'entretiendront des grandes conceptions scientifiques ou philosophiques. Il y a dans ces consciences neuves une soif des hautes vérités que la bourgeoisie routinière et pesante ne soupçonne pas.

Mais il est à l'heure présente une condition impérieuse pour que le maître soit écouté : c'est qu'il n'apporte pas au peuple la haute science, les grandes conceptions scientifiques, poétiques, métaphysiques, religieuses du génie humain comme une diversion aux problèmes économiques, mais, au contraire, comme le couronnement espéré et splendide d'un ordre social nouveau où tout homme affranchi des servitudes de la misère aura sa part de la vie idéale. Je le répète et je l'affirme, la pensée humaine, la pensée libre, la pensée affranchie du dogme ne peut pénétrer aujourd'hui jusqu'au fond du peuple, avec toute sa force auguste et vraiment religieuse, que si elle est unie à la pensée socialiste. Qui donc, en Allemagne, a organisé l'enseignement populaire supérieur ? Le parti socialiste. Qui donc, en Belgique, a fait de l'*University Extension* une vérité ? Le parti socialiste. J'ai vu à Bruxelles les principaux militants et propagandistes du parti ouvrier, les Vandervelde, les Vanderbrook, au sortir des réunions socialistes où ils discutaient avec les ouvriers

« Revue bleue » du samedi 7 juillet 1894

la tactique électorale, aller enseigner la haute science à d'autres assemblées ouvrières. Et s'il m'est permis d'apporter mon témoignage personnel, les ouvriers de Carmaux, ouvriers mineurs, ouvriers verriers, quand ils ont été bien convaincus, jusqu'au fond de leur conscience, de ma bonne foi socialiste, se sont mis à m'interroger, avec une sorte d'ivresse, sur les grands problèmes que résumait pour eux le mot de philosophie : c'est seulement dans l'intimité de la lutte que j'ai pu surprendre vraiment leur âme d'homme, leurs étranges curiosités inassouvies, le fond de mystère et d'universelle rêverie que remuait en eux une aspiration continue vers la justice.

Ah ! que je plains les chefs de l'Université si, envahis peu à peu par l'esprit de bureaucratie, ils ont perdu le sentiment de ces choses !

L'ENSEIGNEMENT LAIQUE
ET L'ENSEIGNEMENT CLÉRIICAL

Chambre des députés. Séance du 11 février 1895 (1)

Messieurs,

Je n'étonnerai aucun de nos collègues en disant que je n'ai aucune qualité pour répondre au nom du gouvernement à l'honorable M. d'Hulst.

Je me permettrai cependant de dire à notre collègue que je ne suis pas tout à fait rassuré par la modestie de ses prétentions présentes. J'ajoute que dans la question des universités, qu'il a très habilement soulevée à la fin de ses explications, il ne faut aucun malentendu entre nous. Je suis de ceux qui, depuis quelques années, ont soutenu avec beaucoup de force l'idée de la constitution d'universités régionales; mais, lorsque nous réclamons cette décentralisation relative de notre enseignement public, nous n'entendons nullement rompre les liens

(1) Présidence de M. Henri Brisson. *Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1895. — Instruction publique.*

Chambre des députés. Séance du 11 février 1895

qui rattachent l'enseignement supérieur à la puissance publique, nous n'entendons pas dénationaliser l'enseignement supérieur, de façon à proposer, à glisser de nouveau, sous prétexte de décentralisation, d'autres groupes universitaires qui prétendraient, eux, à leur part de puissance publique.

M. D'HULST

Pas du tout !

M. JAURÈS

Comment ! lorsque vous demandez que la collation des grades soit rendue à ces universités régionales libres, lorsque vous essayez habilement de les confondre avec les universités nationales et régionales à la fois qu'a préparées l'administration de l'enseignement public, n'essayez-vous pas de transférer aux universités catholiques une partie de la puissance publique ? J'entends bien : vous donnerez les grades, mais c'est l'État qui fournira le diplôme ; il sera fournisseur de papier. C'est à ce rôle qu'il aura été réduit par votre conception des universités.

Sur le second point, je ne sais pas le détail des choses dont vous avez parlé ; mais vous me permettrez simplement de vous répondre que c'est une prétention un peu étrange de subordonner aux convenances particulières de tel ou tel établissement privé les décisions

que l'enseignement public croira nécessaire de prendre dans l'intérêt même de l'enseignement de tous. Comment! s'il est utile, s'il est sage de décider que les facultés diverses pourront assouplir la rigueur uniforme des programmes; s'il est sage de décider qu'à côté de la partie fixe, immuable des programmes, qui s'étendra sur toute l'étendue du territoire, il y aura une certaine diversité de matières à option dans les facultés, l'enseignement public ne pourra plus le faire sous prétexte que, dans les hypothèses factices que vous soulevez, cela pourra gêner telle ou telle partie de votre enseignement! Mais ne voyez-vous pas que c'est toujours la même tactique et que, sous prétexte de liberté, vous venez ici subordonner la marche de l'enseignement national à vos propres et exclusives convenances?

Messieurs, je ne m'arrêterai pas — ce n'est pas le moment — à répondre aux observations que l'honorable M. de Lanjuinais avait présentées avant l'honorable M. d'Hulst. Il n'avait point parlé, lui, au point de vue catholique; il avait parlé, si je puis dire, au point de vue conservateur. Constatant le péril que faisait courir à l'ordre social présent le nombre croissant d'hommes instruits, l'honorable M. de Lanjuinais développa ici la théorie des déclassés; il parla de ce péril que les déclassés font courir à l'ordre social. Il me rappelait les paroles que M. Thiers prononçait à une

époque de réaction. Il disait : « Il ne faut pas mettre de feu sous une marmite vide. » Eh bien ! c'est vrai, mais il y a deux remèdes : le premier, c'est celui de M. de Lanjuinais : éteindre le feu ; le second, qui est le nôtre : garnir un peu la marmite.

Je n'ai pas l'intention, après cette courte réplique aux adversaires non seulement de l'enseignement républicain, mais, si l'on va au fond de la thèse de M. de Lanjuinais, de tout enseignement un peu développé, — je n'ai pas, dis-je, l'intention d'apporter un avis systématiquement optimiste sur l'état présent de notre enseignement public. J'estime, au contraire, que, bien loin d'être en progrès dans son ensemble, il subit un trouble, une crise grave, et qu'il est exposé à un recul sérieux s'il ne prend pas, au contraire, par une décision énergique du Parlement, par une affirmation très nette de la politique générale, des élans nouveaux et un développement nouveau. Ce qui manque surtout en ce moment aux membres de notre enseignement public, c'est ce qui est la condition même du succès et presque de la vie, je veux dire la confiance absolue en l'avenir.

Et d'abord, les membres de notre enseignement primaire sont singulièrement troublés en constatant que des mesures de protection et d'équité prises en leur

faveur par le Parlement sont stérilisées et annulées ensuite, je le dis très librement, par certaines décisions administratives. Je veux donner un exemple précis.

Lorsqu'il y a environ dix-huit mois nous avons discuté la loi sur le traitement des instituteurs, j'ai eu l'honneur de demander à la Chambre que le classement des instituteurs, que leur répartition dans les classes nouvelles créées par la loi fût établi par département. J'en donnais cette raison que si l'on ne procédait pas ainsi, les départements à base agricole, ceux dans lesquels il n'y a pas de grandes villes où les instituteurs d'élite pourraient être appelés, ne participeraient pas pour une part suffisante et équitable à la promotion des classes ; qu'aucune vérification ne serait possible de la valeur des promotions faites ainsi sur toute l'étendue du pays. La Chambre a donné raison à la thèse que je soutenais, et elle a rédigé ainsi le second paragraphe de l'article 24 : « *Pour le personnel mentionné aux articles 7, 8 et 9 — c'est-à-dire pour les titulaires et les directeurs de notre enseignement primaire — l'avancement a lieu par classe et par département.* » Il n'y a pas d'équivoque possible, et c'est précisément pour faire cesser une pratique antérieure que j'ai proposé, d'accord avec mon honorable collègue M. Ricard, que le classement fût départemental.

Cette même rédaction, précise, impérative, a été adoptée par le Sénat. Ni la commission, ni le Gouvernement, ni le commissaire du Gouvernement, qui me fait l'honneur de m'écouter en ce moment, n'ont opposé à notre proposition la moindre objection. Et pourtant, ce texte si clair, si précis et si impératif, l'administration de l'instruction primaire l'a trouvé obscur. On est allé, pour le faire expliquer, au conseil d'État. On a commencé par souffler sur le sens très clair, très lumineux du paragraphe, et on est allé à la porte du conseil d'État lui dire : « Ma chandelle est morte, j'ai besoin de lumière ! » — Et le conseil d'État a donné la lumière qu'attendait le Gouvernement. Il a dit par un avis du 7 août 1894 dont je recommande à la Chambre la saveur administrative : « Quels qu'aient été les commentaires dont l'article 24 a été l'objet soit à la Chambre, soit au Sénat, la proportion déterminée par l'article 6, qui fixe l'effectif de chacune des classes de la loi du 19 juillet 1891, s'applique à la répartition en classes de l'ensemble du personnel de l'enseignement primaire élémentaire. » — Ainsi ce classement départemental que vous avez, à notre demande, introduit dans la loi par une disposition expresse, avec la sanction du Sénat, sans aucune opposition du Gouvernement, on l'a fait détruire et on l'a brisé par un simple avis du conseil d'État ! Je regrette profondément, messieurs, que le conseil d'État n'ait pas eu la

même attitude gouvernementale dans la question des conventions.

Il y a, il est vrai, cette réponse ou cette demi-réponse possible, qui ne vaut pas, en tout cas, contre un texte précis : c'est que l'enseignement primaire est constitué comme un service d'État, comme un service national. — Mais il peut l'être sans que la promotion par classe cesse de se mouvoir dans les limites du cadre départemental. Et la preuve, c'est que vous avez d'autres organes départementaux de ce grand service national, quand ce ne serait que les commissions départementales de l'instruction publique.

Donc, il n'y a pas de réponse possible. La loi votée vous a déplu : vous avez soufflé dessus avec l'assentiment du conseil d'État. C'est très simple ! Mais il faut savoir si les instituteurs publics se sentent protégés et garantis dans leurs intérêts et leurs droits par la substitution de décisions administratives contraires aux décisions du Parlement.

Il y a un second point, relatif à l'enseignement secondaire, sur lequel je voudrais dire un seul mot.

Je ne suis nullement opposé, pour ma part, à la substitution des classes personnelles pour les professeurs des lycées aux anciennes catégories de lycées ; j'y suis d'autant moins opposé que j'ai grand plaisir à rappeler qu'en 1885 ou 1886 j'ai collaboré avec l'ho-

Chambre des députés. Séance du 11 février 1895

norable M. Burdeau à la substitution des catégories personnelles pour les professeurs aux catégories de lycées.

C'est dans l'application que la mesure a été singulièrement faussée. Tant que les catégories de lycées ont été maintenues, que tel lycée était de telle catégorie déterminée, de première ou de deuxième classe, tous les professeurs qui y entraient se trouvaient par cela même placés dans cette catégorie, et par conséquent la répartition des professeurs dans une catégorie déterminée était assurée par la répartition même des lycées. Au contraire, depuis que lui a été substituée la catégorie attachée à la personne, il n'y a plus de proportion fixe, sérieusement garantie. On a pu créer des emplois nouveaux sans les doter par des affectations spéciales de ressources nouvelles, et c'est ainsi que sur les fonds permanents du budget de l'instruction publique, on a pu entretenir un nombre écrasant de professeurs, ce qui a équivalu à réduire la proportion des catégories supérieures pour le personnel enseignant des lycées et des collèges. Ici encore, en fait, dans l'application, l'intention du législateur a été méconnue.

Il y a un autre point qui a beaucoup inquiété les membres de l'enseignement public. Il a été beaucoup question ici de cet incident. Il a soulevé des débats très vifs. Mais, quoiqu'il en ait été beaucoup parlé au

point de vue militaire et constitutionnel, il y a quelque chose de précis à dire au point de vue universitaire : c'est la question relative à la situation faite à M. Mirman. Je sais bien que, pour beaucoup de professeurs, étant donné que la possession du diplôme de licencié suffit à les faire bénéficier du service d'un an, la question Mirman ne pourra pas se produire. Mais elle peut se représenter pour tous les professeurs — et ils sont nombreux — qui ne sont que bacheliers, et pour tous les instituteurs. En sorte que les chefs responsables de l'Université de France ont assumé devant elle, et sans protestation aucune, cette responsabilité de laisser supprimer, contrairement à la Constitution, le droit électoral d'une très grande partie des professeurs et de la totalité des instituteurs.

C'est la première fois, dans la question Mirman, que l'administration universitaire a procédé ainsi. Je me suis trouvé personnellement — je demande à la Chambre la permission de le lui rappeler — dans la même situation que M. Mirman, lorsque j'ai été élu pour la première fois en 1885, n'étant pas professeur titulaire de faculté. J'avais seulement six ans de service, tandis que M. Mirman en avait plus de neuf et demi. L'autorité militaire n'a jamais songé à élever la moindre prétention sur moi. Bien mieux, en 1889, quand j'ai repris mes fonctions à la Faculté des lettres de Toulouse, j'ai appris, par la retenue qu'on me fai-

sait subir de nouveau du premier douzième, que, pendant mes quatre ans de législature, j'avais été considéré comme démissionnaire. J'ai protesté contre cette mesure qui, d'ailleurs, a été maintenue, et je disais : « Si l'Université a pu me considérer strictement pendant mes quatre ans comme démissionnaire, l'autorité militaire pouvait mettre la main sur moi. » Et l'administration de l'enseignement et le ministre de l'instruction publique m'ont répondu : « Vous ne pouvez pas alléguer une semblable hypothèse, car elle est absolument inadmissible. »

C'est cette hypothèse inadmissible et presque scandaleuse que l'Université a laissée se réaliser contre M. Mirman et contre tous les maîtres de l'enseignement public qui seront dans les mêmes conditions que lui.

Un dernier mot sur la façon arbitraire dont est exercée ce que j'appellerai la discipline gouvernementale à l'égard des membres de l'enseignement. Je veux rappeler, et je n'y insisterai pas, que dans notre région toulousaine, à Albi, à Toulouse, des professeurs, MM. Marty, Chiffre, Laffitte, avaient été frappés par le prédécesseur de l'honorable M. Poincaré pour avoir manqué à ce que l'on considérait comme les convenances dans l'exercice d'un mandat électif. Et l'honorable M. Leygues alléguait alors, pour justifier sa mesure, que les professeurs ne pouvaient pas se mêler de trop près à des

luttres politiques locales violentes sans compromettre les intérêts de l'Université elle-même. Or, messieurs, le lendemain du jour où ces paroles ministérielles étaient dites, il s'est produit à Toulouse les incidents les plus violents. Il y a eu une municipalité radicale-socialiste dissoute sous l'inculpation de fraudes ou de complicité ou de négligence pour la fraude. Il y a eu de nombreux citoyens de Toulouse traduits devant les tribunaux, une grande effervescence dans les esprits, et une délégation gouvernementale de trois membres fut nommée pour gérer les affaires en remplacement du conseil municipal dissous. Or, qui fait-on entrer, tout d'abord, lui troisième, dans cette délégation gouvernementale ? Un professeur exerçant à Toulouse. Et sur la liste gouvernementale qui a été opposée à la liste radicale-socialiste et qui, malgré l'appoint déclaré des voix catholiques et des voix monarchistes intransigeantes, a été battue, sur cette liste gouvernementale de trente-six noms figuraient six professeurs des facultés ou du lycée. Voilà comment vous donnez à l'Université de France le sentiment que ses droits et sa dignité sont maintenus et sauvegardés. Vous dissimulez bien mal que, dans les mesures disciplinaires qui ont été prises, ce n'est pas le souci de l'Université, mais le souci d'une politique exclusive et étroite qui vous a guidés. Ma démonstration est faite par des faits, et je défie qu'on la puisse détruire.

*
* *

Mais ces incidents sont peu de chose à côté des graves préoccupations qui pèsent en ce moment-ci sur tous nos instituteurs. Tous nos instituteurs, jusque dans l'enceinte de l'école, jusque dans leur enseignement, ont à cette heure les plus graves sujets d'inquiétude au sujet de la politique générale. Ils ont beau s'enfermer dans leur métier : ils ont été créés par une conception politique déterminée, ils sont nés avec elle, ils ont été créés par elle et ils peuvent être menacés de disparaître avec elle. Dans la mesure où notre législation scolaire de laïcité est menacée, soit dans ses dispositions, soit dans son esprit, tous nos instituteurs sont menacés en même temps. Tant que le régime républicain a oscillé de M. Jules Ferry à M. Clemenceau, ils ne pouvaient concevoir aucune inquiétude, car la laïcité de l'enseignement était une partie essentielle du programme radical, et quant à M. Ferry, non seulement il l'avait réalisée dans ses années d'action politique, mais il l'avait défendue jusqu'à la fin contre toutes les surprises, contre tous les découragements. Et, dans un de ses derniers discours, il faisait dire à la République, à propos de nos lois scolaires de laïcité, le vers de Hugo :

C'est ma force et ma règle et mon pilier d'airain !

Le parti clérical, alors, et la droite monarchique, après des essais multipliés, semblaient définitivement écartés du pouvoir, et nos instituteurs laïques pouvaient se dire que les écoles républicaines étaient bâties sur le roc. Aujourd'hui ils commencent à s'effrayer des approches très habilement conduites qui sont dirigées contre nos institutions scolaires et qui viennent de se découvrir soudain avec une singulière audace. Je demande à la Chambre la permission de lui en donner la preuve par la lecture d'un document singulièrement significatif. C'est le cardinal Rampolla qui, au nom du pape, à une date tout à fait récente, le 9 janvier 1895, écrit au directeur du journal *la Vérité* les lignes suivantes que les instituteurs peuvent lire dans tous les journaux de France :

« Le Saint-Père, ainsi que de nombreux documents ont permis de le faire comprendre, en demandant aux catholiques français de se placer sur le terrain constitutionnel et d'accepter loyalement le gouvernement constitué, a entendu que par ce moyen les catholiques travaillassent d'accord à l'amélioration de ce gouvernement et, à mesure que croîtrait leur influence dans la direction de la chose publique, qu'ils réussissent à empêcher de nouvelles offenses à la religion, à corriger progressivement les lois existantes, injustes et hostiles. Ce programme, vu la difficulté de la situation, réclamait une action assidue, patiente, confiante, analogue à

cette sollicitude et à cet ensemble de ménagements discrets qu'on a coutume d'observer pour procurer la guérison d'un malade. »

Or, en me bornant à la question politique, par la lecture de *la Vérité* et par l'esprit qui l'inspire on a pu constater que, nonobstant la persuasion où elle est de seconder les vues du Saint-Siège, elle se trouve avec lui en désaccord. En effet, ses articles sont faits plutôt pour exciter les esprits contre la République, bien qu'elle accepte le fait constitutionnel; dans l'esprit des lecteurs, ils nourrissent la conviction que vainement on attendrait la paix religieuse d'une telle forme de gouvernement, et souvent ils présentent les choses de telle façon qu'ils donnent à penser que la situation s'aggrave au lieu de s'améliorer. *La Vérité*, par là, crée, d'une part, une atmosphère de méfiance et de découragement, et, d'autre part, elle contrecarre et traverse ce mouvement concordant des volontés, désiré par le Saint-Siège surtout en vue des nouvelles élections.

Monsieur le président du conseil, je n'ai aucune envie de passionner ce débat. Nous sommes, depuis la nouvelle Présidence de la République, dans une période de détente relative; contre le Gouvernement qui ne nous combat pas encore, nous n'avons aucune intention agressive. Il a eu le bon sens de comprendre la nécessité absolue, nationale et parlementaire, de

l'amnistie; il s'est résigné d'assez bonne grâce aux pouvoirs d'enquête que lui demandait la commission parlementaire du travail...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (1)

Ce n'est pas de la résignation.

M. JAURÈS

Eh bien ! je dirai mieux : c'est de l'enthousiasme; et cela ne fera que confirmer ma démonstration. Je dis que vous avez perdu envers nous ce ton de brutalité que d'autres prenaient pour de la force. Et, pour ma part, je crois qu'il me faudra renoncer à l'habitude qui m'était presque devenue douce, d'être assisté, pour le compte rendu de mon mandat, dans la plus petite de mes communes rurales, par toute la police et la gendarmerie du département. Il n'y a pas entre nous de paix; il ne peut pas, il ne doit pas y avoir entre nous de paix, parce que nous n'avons pas la même conception sociale; mais il y a une sorte de trêve, inévitable dans la longue crise de transformation sociale que traverse notre pays et qui lui réserve d'autres combats.

Je n'ai donc pas l'intention, je le répète, de passion-

(1) M. Ribot, ministre des finances.

ner la discussion aujourd'hui. Mais, quels que soient les accidents et les aspects de la politique, qu'elle soit bruyante et guerroyante comme elle était il y a quelques semaines, ou tranquille à la surface comme elle est aujourd'hui, toujours les grandes questions posées se développent et la logique des choses suit son chemin. Eh bien ! pour que la papauté puisse tenir publiquement en France le langage qu'elle a tenu, pour qu'elle puisse diriger la tactique des mouvements des catholiques contre nos institutions scolaires en vue des élections prochaines, sans que le représentant du Gouvernement au Vatican ait fait entendre la plus timide des protestations, il faut qu'il y ait eu déjà bien des concessions et bien des déviations de la politique républicaine. Jamais la papauté n'avait signifié aussi clairement qu'elle espère la ruine prochaine de nos institutions de laïcité ; jamais elle n'avait signifié au parti républicain tout entier, avec une stratégie aussi hautaine, la date et le terrain du combat, et les instituteurs ont le droit de se demander s'ils ne sont pas l'enjeu de ce combat. Ils ont d'autant plus le droit d'être préoccupés et inquiets, qu'ils sentent bien qu'ils ne sont pas menacés par une combinaison restreinte et une tactique éphémère ; car, partout, depuis que le prolétariat a commencé à s'organiser, partout la papauté reprend la direction des classes dirigeantes, en leur offrant son concours contre

le socialisme. De l'autre côté du Rhin, c'est le centre catholique qui pour la première fois vote des lois de répression et se rallie au système gouvernemental, moyennant des concessions dans la législation des jésuites. De l'autre côté des Alpes, vous voyez Crispi chercher par quelle combinaison il pourra grouper autour de lui pour une œuvre de résistance les suffrages catholiques jusqu'ici neutralisés : les vieux diables menacés de l'orage rôdent autour du sanctuaire pour y trouver un abri.

Et les instituteurs se demandent s'ils ne seront pas sacrifiés, au moins pour un temps, à cette universelle réaction cléricale et capitaliste.

Et pour préparer cette faillite scolaire de la République, on essaye de discréditer notre enseignement laïque jusque dans sa source même qui est la science. On parle beaucoup depuis quelque temps de la banqueroute de la science et on nous adresse à un banquier qui, lui, ne fait jamais faillite, parce que ses traites, étant tirées sur l'invisible et l'invérifiable, ne sont jamais protestées. Mais ce qu'il y a de grave, c'est que des républicains gouvernementaux font publiquement écho à ces paroles. L'auteur d'un des manuels jadis excommuniés avec fracas se demandait récemment, dans une cérémonie scolaire, s'il ne faudrait pas bientôt faire appel contre le désordre

croissant des esprits aux forces morales de l'Église. Et l'illustre orateur (1) qui préside l'autre Assemblée, dans une de ces oraisons funèbres généralement bienveillantes qu'il accorde à ses collègues disparus, se demande si M. Jean Macé, avec sa Ligue de l'Enseignement, avec son œuvre laïque et républicaine, n'a pas poursuivi l'objet le plus décevant.

Et pendant que la papauté se prépare à investir ainsi nos institutions scolaires, pendant que des républicains fatigués se préparent à les lui livrer, voici que des hommes passionnés pour notre enseignement public et laïque, des hommes qui en désirent passionnément le maintien et le progrès, comme votre honorable inspecteur général M. Félix Pécaut dans un très beau rapport récent, constatent que l'école républicaine n'a pas encore donné tout ce que l'on attendait d'elle, que l'enseignement civique n'y est guère qu'une sèche nomenclature des articles de la Constitution, l'enseignement moral qu'une collection de préceptes ou enfantins ou platement utilitaires ou incohérents, qu'il manque, selon le mot même de M. Félix Pécaut, de « chaleur rayonnante », qu'il ne crée pas dans l'âme de l'enfant un foyer durable et ne lui donne pas une impulsion vigoureuse et une haute direction pour l'ensemble de la vie.

(1) M. Challemel-Lacour.

Eh bien! messieurs, il ne faut pas essayer de se dissimuler la vérité, il faut, au contraire, chercher les causes de la crise que nous traversons. Laisserons-nous notre enseignement laïque, sous l'influence cléricale renaissante, sous le découragement et la défection de certains républicains, aller ainsi à la dérive, affaibli, d'ailleurs, je le reconnais, par l'insuffisance de sa philosophie et par la médiocrité générale de son enseignement moral à l'heure présente? Eh bien, non! il faut chercher courageusement les causes de cette crise passagère, il faut chercher ces causes, et parer énergiquement au péril.

Et d'abord nous écarterons résolument ces docteurs retour de Rome qui nous prêchent le renoncement à la science et à la raison, la docilité systématique, le silence prudent et respectueux. En ce qui me concerne, je n'ai aucun parti pris d'offense ou de dédain envers les grandes aspirations religieuses qui, sous la diversité des mythes, des symboles et des dogmes, ont soulevé l'esprit humain. Je ne m'enferme pas non plus, comme beaucoup de nos aînés dans la République, dans ce positivisme étriqué de Littré, qui n'est qu'une réduction médiocre du grand positivisme mystique d'Auguste Comte; je comprends les impatiences et les ivresses de pensée des générations nouvelles qui cherchent, par les grandes philosophies

de Spinoza et de Hegel, à concilier la conception naturaliste et la conception idéaliste du monde; et si je ne souscris pas à ce spiritualisme enfantin et gouvernemental que Cousin, dans sa deuxième manière, avait imposé un moment à l'Université, je n'accepte pas davantage comme une sorte d'évangile définitif ce matérialisme superficiel qui prétend tout expliquer par cette suprême inconnue qui s'appelle la matière; je crois, messieurs, que quelques explications mécanistes n'épuisent pas le sens de l'univers, et que le réseau des formules algébriques et des théorèmes abstraits que nous jetons sur le monde laisse passer la réalité comme les mailles du filet laissent passer le fleuve.

Je n'ai jamais cru que les grandes religions humaines fussent l'œuvre d'un calcul ou du charlatanisme. Elles ont été assurément exploitées dans leur développement par les classes et par les castes; mais elles sont sorties du fond même de l'humanité, et non seulement elles ont été une phase nécessaire du progrès humain, mais elles restent encore aujourd'hui comme un document incomparable de la nature humaine, et elles contiennent, à mon sens, dans leurs aspirations confuses des pressentiments prodigieux et des appels à l'avenir qui seront peut-être entendus.

Voilà, ce me semble, dans quel esprit, qui n'est pas l'esprit nouveau, mais l'esprit de la science elle-même

depuis un siècle, voilà dans quel esprit doit être abordé par la démocratie le problème du monde et de l'histoire qui domine le problème de l'éducation.

Mais ce qu'il faut sauvegarder avant tout, ce qui est le bien inestimable conquis par l'homme à travers tous les préjugés, toutes les souffrances et tous les combats, c'est cette idée qu'il n'y a pas de vérité sacrée, c'est-à-dire interdite à la pleine investigation de l'homme; c'est cette idée que ce qu'il y a de plus grand dans le monde, c'est la liberté souveraine de l'esprit; c'est cette idée qu'aucune puissance ou intérieure ou extérieure, aucun pouvoir et aucun dogme ne doit limiter le perpétuel effort et la perpétuelle recherche de la raison humaine; cette idée que l'humanité dans l'univers est une grande commission d'enquête dont aucune intervention gouvernementale, aucune intrigue céleste ou terrestre ne doit jamais restreindre ou fausser les opérations; cette idée que toute vérité qui ne vient pas de nous est un mensonge; que, jusque dans les adhésions que nous donnons, notre sens critique doit rester toujours en éveil et qu'une révolte secrète doit se mêler à toutes nos affirmations et à toutes nos pensées; que si l'idée même de Dieu prenait une forme palpable, si Dieu lui-même se dressait, visible, sur les multitudes, le premier devoir de l'homme serait de refuser l'obéissance et de le traiter comme l'égal avec

qui l'on discute, mais non comme le maître que l'on subit.

Voilà ce qui est le sens et la grandeur et la beauté de notre enseignement laïque dans son principe, et bien étranges sont ceux qui viennent demander à la raison d'abdiquer, sous prétexte qu'elle n'a pas ou qu'elle n'aura même jamais la vérité totale; bien étranges ceux qui, sous prétexte que notre démarche est incertaine et trébuchante, veulent nous paralyser, nous jeter dans la pleine nuit, par désespoir de n'avoir pas la pleine clarté.

Mais ce qui condamne surtout les néo-croyants, c'est qu'ils ne sont pas des croyants. Ce qui condamne la combinaison par laquelle une partie de la bourgeoisie effrayée voudrait ramener le pays à l'antique foi, c'est-à-dire à l'antique docilité, c'est que cette foi elle-même fait défaut à ceux qui la voudraient rétablir chez les autres. Ils sentent très bien qu'ils ne peuvent rendre ni à eux-mêmes ni aux classes dirigeantes la sincérité de la croyance; ils se bornent à dire : « Nous avons trop parlé, taisons-nous. Si nous ne pouvons plus croire, pour les foules au moins faisons semblant. »

Il est trop tard, et on ne trompera plus personne. Si une partie de la bourgeoisie, pour sauver ses privilèges, se ralliait autour du Vatican, essayait de s'abriter

sous le voile hypocrite d'une religion contrefaite, elle ne retarderait pas d'une minute sa disparition : elle aurait seulement déshonoré son agonie.

Seulement, nous pouvons juger d'avance, nous pouvons pressentir assurément ce que serait demain notre enseignement public sous la discipline cléricale restaurée et sous cette douce médication papale dont M. d'Hulst nous donnait tout à l'heure une application particulièrement atténuée. Oui, on n'essaierait pas d'obtenir du peuple, ni de ses maîtres, ni de ses enfants, une foi intime, profonde, mais on surveillerait toutes les libertés et tous les mouvements de l'esprit ; on exigerait des maîtres des apparences trompeuses, on fausserait toutes les paroles, toutes les attitudes, et on essaierait ce crime : inoculer au peuple naissant l'hypocrisie religieuse de la bourgeoisie finissante.

Quel est le remède ? Comment échapperons-nous à ce péril ? Il n'y a qu'un moyen pour vous, messieurs : c'est d'appliquer, non pas peut-être, si vous le voulez bien, avec toutes nos formules finales, mais du moins avec l'esprit qui est en nous, ce que vous me permettrez d'appeler la politique socialiste. Car vous seriez bien étonnés si cette doctrine à laquelle nous avons donné toutes nos forces n'était pas liée pour nous d'une manière intime à cette question décisive de l'enseignement public.

Eh bien! messieurs, je dis que, d'abord, en pratiquant hardiment cette politique socialiste, vous grouperiez autour de la République, autour de l'œuvre républicaine et laïque déjà accomplie, ces volontés populaires qui seules vous permettraient de faire équilibre à cette puissance patiente et organisée qui s'appelle l'Église. En second lieu, à mesure que vous accomplirez ces réformes sociales profondes, vous acclimateriez à un ordre nouveau cette partie flottante de la bourgeoisie qui n'a pas des intérêts de classe compacts ou qui a une générosité supérieure à ses intérêts, et vous diminuerez ainsi tout au moins ces terreurs funestes qui multiplient les chances de réaction. Enfin, messieurs, vous permettrez par là à notre enseignement laïque d'avoir toute la hauteur et toute l'efficacité qu'il ne peut pas avoir aujourd'hui.

Et pourquoi ne peut-il pas l'avoir? Pourquoi, malgré le zèle des maîtres, malgré leur dévouement et leur culture, l'enseignement moral qui résulte de tout l'ensemble de notre enseignement primaire n'a-t-il pas la hauteur ni l'efficacité qui conviennent? Parce qu'on ne peut enseigner une morale, j'entends une direction générale et supérieure de la vie, sans un point d'appui dans la réalité contemporaine.

Dans la forme de société qui a précédé la nôtre, il y avait au moins concordance entre les idées et les faits,

entre les choses et les mots : il y avait une hiérarchie sociale comme il y avait une hiérarchie religieuse correspondante ; il y avait une résignation sociale et une résignation religieuse ; il y avait une échelle de la création, au sommet de laquelle étaient les puissances supérieures et Dieu, comme il y avait une échelle de la société, au sommet de laquelle étaient le noble, le prêtre et le roi ; et il n'y avait ni tromperie ni équivoque : le serf savait qu'il était devant Dieu l'égal du noble ; mais il savait aussi que, de par l'ordre du même Dieu, tant qu'il serait sur la terre, il serait un serf. Il n'y avait aucune hypocrisie sociale, et le dédain qu'on éprouvait pour les petits, on commençait par le leur inspirer à eux-mêmes.

Ce qui, au contraire, caractérise la société présente, ce qui fait qu'elle est incapable à jamais de s'enseigner elle-même et de se formuler elle-même en une règle morale, c'est qu'il y a partout en elle une contradiction essentielle entre les faits et les paroles. Aujourd'hui, il n'y a pas une seule grande parole qui ait son sens vrai, plein et loyal : fraternité, — et le combat est partout ; égalité, — et toutes les disproportions vont s'amplifiant ; liberté, — et les faibles sont livrés à tous les jeux de la force ; propriété, c'est-à-dire rapport étroit et personnel de l'homme et de la chose, de l'homme et d'une portion de la nature transformée par lui, utilisée par lui, — et voilà que la propriété devient de plus en

plus une fiction monstrueuse qui livre à quelques hommes des forces naturelles dont ils ne savent même pas la loi, et des forces humaines dont ils ne savent même pas le nom ! Oui, partout le creux, l'hypocrisie des paroles. Il y a plus d'un siècle, Diderot présentait ces faussetés prochaines, lorsqu'il disait dans une de ses pensées révolutionnaires : « Avoir des esclaves n'est rien ; mais ce qui est intolérable, c'est d'avoir des esclaves en les appelant des citoyens ! » Il n'y a jamais eu une société aussi audacieusement ironique que la nôtre, et l'ironie — j'en demande bien pardon à M. Barrès — ne peut pas être un principe universel d'éducation. Méphistophélès ne peut pas recommencer pour tous les écoliers de France la haute leçon ironique qu'il donnait au jeune étudiant naïf de l'œuvre de Goëthe.

Et alors, que voulez-vous que fassent vos maîtres aujourd'hui, pris entre les mots et les choses ? S'ils prennent les mots au sérieux, ils ne sont que des badauds, proie facile pour l'Église ; et s'ils prennent les choses au sérieux, ils deviennent des révolutionnaires, ils échappent à votre discipline étroite. Et il n'y a plus alors qu'une solution et qu'une issue possible : c'est qu'avec eux et par eux, comme par toute la démocratie organisée, vous rapprochiez notre ordre social de l'heure où ces formules, aujourd'hui menteuses, seront devenues des vérités ; car c'est seule-

ment alors qu'il pourra y avoir un enseignement moral s'appuyant sur la réalité elle-même.

Or, aujourd'hui, le seul moyen pour les maîtres d'enseigner cette haute morale dont je parle, c'est d'être libres de pressentir, de prévoir, de préparer cet état social nouveau. Et savez-vous pourquoi j'ai déploré les mesures de rigueur et de disgrâce dont certains instituteurs suspects de sympathies socialistes ont été l'objet ? C'est parce que, si vous persévériez dans cette voie, vous rendriez impossible tout enseignement ardent et vivant dans les écoles du peuple, vous prépareriez une sorte de divorce moral profond entre le peuple ouvrier et ses maîtres ; et c'est alors vous qui, en déconsidérant, en stérilisant l'école laïque, l'auriez livrée à la tactique pontificale.

Je conclus en disant que c'est au contraire par l'affirmation d'une politique générale énergique que vous sauveriez du découragement et de la crise qui le menace notre enseignement public.

M. de Lanjuinais disait tout à l'heure qu'on avait dépensé, gaspillé même des millions ; et M. de Lasteyrie paraissait dire qu'on était allé bien loin, bien loin ! Mais vous êtes à peine au commencement de l'enseignement du peuple ! Est-ce que vous ne savez pas que même votre loi de l'obligation n'est et ne peut être encore qu'une fiction ? Vous savez bien — et je l'ai

moi-même vérifié plus d'une fois dans nos écoles toulousaines — qu'il y a d'innombrables familles dans les faubourgs des grandes cités qui ont besoin de leurs enfants avant treize, douze et même onze ans, et qu'on est obligé de fermer les yeux. Vous savez bien qu'il en est beaucoup qui ne peuvent même plus procurer aux enfants les fournitures scolaires. Il y a de ce côté un nouvel effort budgétaire à tenter. Il faut que vous organisiez tout un système d'assistance scolaire pour les familles les plus nécessiteuses, afin que la misère du père ne se prolonge pas en ignorance pour les enfants. Il faut que vous organisiez des institutions mettant facilement les moyens de travail et d'éducation au service des enfants pauvres. Il faut que vous fassiez comprendre aux instituteurs qu'ils n'ont plus rien à craindre du passé, qu'ils sont à l'abri de toute inquisition, de toute terreur capitaliste, et de toute réaction religieuse : et alors ils oseront formuler devant les enfants du peuple la grande synthèse philosophique et scientifique qui résume le travail de notre temps. Il faut que vous priiez vos professeurs de philosophie dans vos lycées d'aller dans vos écoles normales d'instituteurs et dans vos écoles primaires elles-mêmes poser, sous une forme familière et simple, les grands problèmes de la science et de la vie. J'en ai fait moi-même l'épreuve. Il est facile de dire : c'est une chimère, c'est une utopie : eh bien ! je vous affirme que jamais je n'ai

vu dans nos écoles les enfants les plus jeunes plus profondément remués que lorsqu'on posait de bonne foi devant eux les grands problèmes de la science et de la vie.

Mais pour cela il ne faut pas que les maîtres se sentent minés en dessous au moment où ils accomplissent leur œuvre républicaine ; ils ont le droit de vous dire : « Faites-nous de bonne politique, et nous vous ferons de bons écoliers. »

(« Journal officiel » du mardi 12 février 1895)

LA CRISE DE L'UNIVERSITÉ

« *Revue bleue* » du samedi 13 mars 1897

Vous me demandez mon sentiment sur la crise que semble traverser l'enseignement universitaire. Le rapport de M. Bouge a constaté en effet que l'Université n'étendait pas son action et qu'au contraire la clientèle des établissements religieux de tout ordre était en progrès. Au risque de paraître présomptueux à M. Maurice Spronck qui a signalé la complexité du problème et qui n'a pas risqué une explication, je dirai au contraire que cette diminution de l'Université est aujourd'hui chose naturelle et que la cause en est évidente.

Qu'est-ce que l'enseignement secondaire? C'est l'enseignement de la bourgeoisie. C'est donc l'état politique, social et moral de la bourgeoisie qui détermine le succès ou le déclin de telle ou telle forme d'enseignement secondaire. Or, depuis trois quarts de siècle, la bourgeoisie a eu peur, tour à tour et selon les événements, ou de l'Église ou du socialisme. Quand l'Église, comme sous la Restauration, soutenait les